



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 août 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 août 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution [2374 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité sur le Mali

En ma qualité de Coordonnateur du Groupe d'experts sur le Mali créé en application de la résolution [2374 \(2017\)](#) et reconduit dans son mandat par la résolution [2541 \(2020\)](#), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final sur les travaux du Groupe d'experts, conformément au paragraphe 4 de ladite résolution.

Le rapport a été communiqué le 15 juillet 2021 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali, qui l'a examiné le 23 juillet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts créé
en application de la résolution [2374 \(2017\)](#)
du Conseil de sécurité sur le Mali
(Signé) Albert **Barume**

(Signé) Ruben **de Koning**
Expert

(Signé) Sanaa **Elhakim**
Experte

(Signé) Aurélien **LLorca**
Expert



**Rapport final du Groupe d'experts créé en application
de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité concernant
le Mali, dont le mandat a été renouvelé en application
de la résolution 2541 (2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	5
II. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : menaces, obstacles et progrès	6
A. Volet défense et sécurité	6
B. Composante politique et institutionnelle	8
C. Volet développement économique, social et culturel et volet réconciliation, justice et questions humanitaires	10
D. Contexte politique et régional de la mise en œuvre de l'Accord	10
III. Groupes armés	12
IV. Criminalité organisée	20
A. Trafic de stupéfiants	20
B. Traite des personnes et trafic de migrants	23
C. Production artisanale d'or	26
D. Commerce irrégulier et trafic de cigarettes	27
E. Gel des avoirs et application de l'interdiction de voyager	29
V. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme	30
A. Violence sexuelle et fondée sur le genre	31
B. Utilisation, recrutement et exploitation économique des enfants	35
C. Enlèvements et meurtres de chefs communautaires	37
D. Arrestations arbitraires et disparitions forcées perpétrées par les Forces armées maliennes à Mopti	37
VI. Entraves à l'aide humanitaire	38
VII. Recommandations	38
Annexes*	40

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition

Résumé

Après la démission forcée du Président du Gouvernement de transition, Bah N'Daw, et du Premier Ministre, Moctar Ouane, le 24 mai 2021, les militaires du Gouvernement de transition contrôlent désormais tous les leviers institutionnels de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les rôles et les responsabilités à cet égard sont répartis entre le Président, le Premier Ministre et les ministères concernés, notamment le nouveau Ministère de la réconciliation, de la paix et de la cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord restent limités. Avec seulement 448 éléments démobilisés et réintégrés, on est encore en deçà de plus d'un tiers des 3 000 visés. Le processus global de désarmement, démobilisation et réintégration est en suspens parce que le Gouvernement et les mouvements armés ne sont pas parvenus à un accord sur les quotas d'intégration pour les mouvements armés. Le manque de régularité dans les paiements par l'État malien continue de peser sur les travaux de la Commission technique de sécurité. Si la réforme constitutionnelle est à portée de main – compte tenu du consensus obtenu sur une proposition présentée en 2019 –, la proposition unilatérale du Gouvernement relative à la réorganisation territoriale a déclenché des protestations, notamment dans les rangs des groupes armés favorables à l'Accord.

Outre les progrès limités qu'elle a enregistrés, la mise en œuvre de l'Accord a subi une lourde perte après le meurtre de Sidi Brahimi Ould Sidatti à Bamako. Représentant dévoué de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) au Comité de suivi de l'Accord et fondateur du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA)-CMA, Ould Sidatti a joué un rôle déterminant dans la prise de décisions qu'il signait par la suite pour le compte de la CMA.

Les groupes armés du nord du Mali favorables à l'Accord se sont adaptés au coup d'État de mai 2021, le deuxième depuis août 2000, reconfigurant leurs alliances pour rester pragmatiques et influents à Bamako comme à l'étranger. Les principaux dirigeants des groupes armés favorables à l'Accord restent présents dans le Gouvernement de transition et le Conseil national de transition, aux côtés de représentants traditionnels et de représentants tribaux autoproclamés. Avec des rôles et responsabilités se chevauchant parfois, les deux acteurs se rendent indispensables par un travail de contacts permanents avec des membres de la junte et de la communauté internationale. Par ailleurs, l'assassinat d'Ould Sidatti n'a pas perturbé la stratégie de repositionnement des groupes armés favorables à l'Accord, leurs dirigeants ayant rapidement réorganisé les mécanismes de gouvernance de la CMA.

À l'étranger, la reconfiguration des groupes favorables à l'Accord s'est particulièrement manifestée lors des réunions facilitées par le Ministère italien des affaires étrangères à Rome. Début février, des groupes armés ont participé aux discussions qui ont abouti à la signature, le 6 mai à Rome, d'un accord de coopération relatif au contrôle des flux migratoires entre le Gouvernement italien et un ministre du Gouvernement malien associé aux groupes armés signataires. Dans ce contexte, un cadre stratégique permanent a également été créé par la CMA, le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (MSA-D) et la structure essentielle du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés (GATIA), dans le cadre de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger.

L'intensification de l'exploitation artisanale de l'or favorise les migrations et modifie les perspectives économiques du nord du Mali. Elle crée des opportunités d'emploi pour les migrants et absorbe les combattants. Toutefois, on ne peut toujours

pas en prévoir les effets sur la stabilité, dans la mesure où elle favorise l'expansion de la CMA et contribue au financement du terrorisme. Il est peu probable que les efforts récemment déployés pour contrôler les flux migratoires dissuadent les puissantes entreprises criminelles d'exploiter les migrants vulnérables – y compris femmes et enfants – pour les faire travailler dans les mines d'or de la région de Kidal et de la région de Gourma, infestées de terroristes. La pauvreté et les fermetures d'écoles sont des facteurs qui poussent environ 6 000 garçons à chercher du travail dans les zones minières de Gao, dans des conditions environnementales et de travail déplorables, où ils sont vulnérables à l'exploitation économique, au trafic et à l'asservissement par les groupes armés.

Parallèlement, le trafic de stupéfiants reste préoccupant dans le nord du Mali et implique des éléments criminels des groupes armés favorables à l'Accord, dont certains exploitent des dispositions de l'Accord pour servir leurs intérêts économiques. C'est le cas, en l'occurrence, de Moussa Tiliche, officier du GATIA, qui se sert de forces reconstituées de Gao et Ménaka comme d'un tremplin pour le trafic de hachich. Tiliche coopère avec Ghoumour Bidika, grand baron de la drogue originaire d'Agadez qui a été arrêté début mars 2021 dans le cadre d'une saisie à Niamey de 17 tonnes de hachich d'une valeur d'environ 37 millions de dollars.

La population civile continue de faire les frais des effets combinés de l'instabilité politique, des retards dans la mise en œuvre de l'Accord et du conflit dans la zone des trois frontières, au détriment de sa sécurité, de ses moyens de subsistance et de l'accès humanitaire. Alors que la violence sexuelle et fondée sur le genre reste largement répandue, mais peu documentée au Mali, on relève une tendance notable à ce type de violence infligée aux femmes et aux filles dans la région de Gao, perpétrée par des éléments de groupes armés favorables à l'Accord, en particulier de groupes de défense associés à des fractions de la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance (CMFPR). Devant la criminalité et l'impunité qui règnent, les survivants ne signalent pas ces cas par peur de représailles.

I. Contexte

Mandat, déplacements et coopération

1. Par sa résolution 2541 (2020), le Conseil de sécurité a décidé de reconduire jusqu'au 31 août 2021 les mesures énoncées aux paragraphes 1 à 7 de la résolution 2374 (2017). Par sa résolution 2374 (2017), il a mis en place un régime de sanctions prévoyant une interdiction de voyager et un gel des avoirs s'appliquant aux personnes ou aux entités que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali aurait désignées comme étant responsables ou complices des activités ou politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Mali ou comme ayant contribué, directement ou indirectement, à ces activités ou politiques. Dans sa résolution 2541 (2020), le Conseil a prié le Secrétaire général de rétablir le Groupe d'experts sur le Mali et décidé d'en proroger le mandat, tel que défini aux paragraphes 11 à 15 de la résolution 2374 (2017), jusqu'au 30 septembre 2021.

2. De février à juin 2021, les membres du Groupe d'experts ont effectué quatre missions au Mali, à Bamako, Gao, Ménaka, Ansongo et Tombouctou, puis une mission au Niger du 22 au 27 mai 2021. Le Groupe d'experts exprime sa gratitude aux Gouvernements du Mali et du Niger pour leur collaboration soutenue. Le Groupe d'experts tient également à remercier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et en particulier ses bureaux régionaux et sa cellule d'analyse conjointe, point focal au sein de la Mission, pour l'appui logistique qui lui a été fourni, ainsi que le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat qui a pourvu à sa sécurité. Le Groupe d'experts est également reconnaissant du soutien que lui ont apporté le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles dans les conflits et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit.

3. Le Groupe d'experts a eu des échanges de vues avec plusieurs membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, des ambassadeurs, des représentants de missions diplomatiques, des parties prenantes maliennes, des représentants de la société civile et de communautés, d'organisations régionales et de nombreux autres acteurs, auxquels il exprime sa reconnaissance. Le Groupe d'experts voudrait spécialement remercier les États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans cette région d'Afrique d'avoir participé de manière constructive au processus.

4. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a adressé 26 communications officielles aux États Membres, aux organisations internationales et à des entités privées, et a reçu diverses réponses à ses demandes (voir annexe I).

Méthodologie

5. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (S/2006/997, annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, le Groupe d'experts se garde de révéler ses sources, et parfois des lieux ou des dates d'interviews, dès lors que le faire pourrait exposer ses membres ou d'autres personnes à des risques inacceptables pour leur sécurité.

6. Par souci d'équité, le Groupe d'experts s'attache, chaque fois qu'il y a lieu et que cela est possible, à communiquer aux parties citées dans son rapport les

informations qui les concernent afin qu'elles puissent les examiner, formuler des observations et apporter des réponses en temps utile¹.

7. Le Groupe d'experts veille à l'indépendance de ses travaux et entend se prémunir contre toute tentative de remettre en cause son impartialité ou de faire douter de son objectivité. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport, ainsi que les conclusions et les recommandations qui y figurent avant de le transmettre à la présidence du Conseil de sécurité.

II. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : menaces, obstacles et progrès

A. Volet défense et sécurité

Désarmement, démobilisation et réintégration

8. Au cours de la période considérée, peu de progrès ont été réalisés en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, 448 éléments seulement ayant été intégrés depuis juin 2020, soit 1 761 au total sur les 3 000 visés. Le troisième et dernier bataillon de l'armée reconstituée devant être déployé à Kidal est arrivé sur place le 29 juin 2021, plus d'un an après avoir été rappelé à Gao à la suite de désaccords sur sa composition (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 34).

9. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, qui, selon la feuille de route révisée du 18 décembre 2020, devait démarrer au premier trimestre 2021, est en suspens en raison d'un désaccord entre le Gouvernement et les mouvements armés sur les quotas. Les mouvements armés conditionnent leur participation à un nouveau processus de désarmement, démobilisation et réintégration au respect par le Gouvernement des chiffres convenus. Conformément à la feuille de route², le Gouvernement et les mouvements armés ont tenu, les 8 et 9 février à Bamako, un atelier décisionnel de deux jours sur la défense et la sécurité. L'atelier était présidé par le Chef d'état-major général de l'armée malienne, le général Oumar Diarra.

10. Le premier jour de l'atelier, les parties sont parvenues à un accord technique sur un quota de 26 000 ex-combattants des mouvements armés à intégrer, dont 17 000 dans l'armée et le reste dans divers autres services publics³. Le deuxième jour de l'atelier, alors qu'on s'attendait à ce que les décideurs de toutes les parties approuvent les quotas convenus, le Ministre de la défense, le colonel Sadio Camara, a indiqué que le Gouvernement de transition ne souhaitait pas entériner le consensus obtenu au

¹ Voir annexe II, appendice A, pour informations sur la méthodologie qu'applique le Groupe d'experts, qui repose sur « l'opportunité de pouvoir répondre ».

² Le point d'action 10 de la nouvelle feuille de route du 18 décembre 2020 prévoit une réunion décisionnelle de tous les signataires pour examiner, entre autres, la question des quotas dans l'armée et les services civils.

³ L'atelier comportait deux parties, l'une, technique avec des experts et l'autre, décisionnelle pour l'approbation des conclusions des travaux de l'équipe technique. Le groupe de travail sur les quotas et sur les éléments inaptes ou déclarés médicalement inaptes était présidé par le colonel Elisée Jean Dao (Gouvernement) et co-présidé par Almou Ag Mohamed (Coordination des mouvements de l'Azawad – CMA), avec comme rapporteur Nouradine Zakaria Toure (Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger) et comme facilitateur, le général Gabriel Poudiougou, président de la Commission nationale d'intégration. Le consensus technique auquel toutes les parties sont parvenues était de 26 000 nouveaux éléments à intégrer comme suit : armée (17 000), police nationale (2 000), protection civile (1 000), douanes (1 000), services forestiers (1 000), services pénitentiaires (1 000) et autres services publics (3 000).

motif que la capacité d'absorption de l'État est limitée. Une réunion interministérielle tenue par la suite n'a pas non plus permis d'obtenir l'aval du gouvernement.

11. Le Comité de suivi de l'Accord, à sa quarante-deuxième session tenue à Kayes le 29 mars 2021, a invité toutes les parties à se réunir à nouveau pour approuver la décision consensuelle prise, mais aucune suite n'a été donnée.

12. Le 22 avril 2021, le Chef d'état-major général de l'armée malienne, le général Oumar Diarra, a plutôt annoncé un nouveau recrutement dans l'armée de 25 000 soldats sur une période de deux ans (2021 et 2022), dont un quota beaucoup moins important de 2 000 soldats attribué aux mouvements armés. Pour 2021, l'armée devrait recruter 5 000 soldats dans les 20 régions, dont un total combiné de 960 soldats à Kidal, Taoudenni, Tombouctou-Gourma, Ménaka et Gao. Mais le plan de recrutement ne précisait pas si ces éléments viendraient uniquement de groupes armés favorables à l'Accord. Ces désaccords sur les quotas ont depuis été évoqués lors des réunions du Comité de suivi de l'Accord et de son sous-comité défense et sécurité, les deux instances invitant les parties à réexaminer la question et à trouver une solution rapide à l'impasse⁴.

Violations du cessez-le-feu

13. L'application des règles convenues par la Commission technique de sécurité le 26 août 2019 concernant les armes lourdes et la circulation des convois des groupes favorables à l'Accord continue de représenter un défi pour la MINUSMA. Le 14 juin 2021, le commandant de la Force de la MINUSMA a adressé une lettre à tous les membres de la Commission pour rappeler aux groupes favorables à l'Accord leur obligation de se conformer à ces règles, arrêtées collectivement. En dépit de plusieurs rappels et de leur acceptation initiale de se conformer aux règles, les groupes n'ont pas non plus fourni à la Commission les listes exhaustives de leurs points de contrôle et de leurs bases militaires⁵.

14. Le 29 juin 2021, le Conseil de sécurité a renouvelé sa décision selon laquelle le mandat de la MINUSMA comprendrait comme tâche prioritaire, d'appuyer, de surveiller et de superviser le cessez-le-feu, notamment par la poursuite de l'application de mesures de contrôle des mouvements et de l'armement des groupes armés signataires, y compris dans les zones désignées comme exemptes d'armes, et de rendre compte au Conseil de sécurité des violations de ce cessez-le-feu, comme énoncé dans le paragraphe 30 a) iii) de la résolution [2584 \(2021\)](#).

15. Les conflits récurrents concernant le paiement, par le Gouvernement malien, des indemnités des membres de la Commission technique de sécurité et des équipes mixtes d'observation et de vérification ont considérablement entravé les efforts visant à consolider les progrès accomplis ces dernières années dans la mise en œuvre du pilier défense et sécurité de l'Accord (voir [S/2021/151](#), par. 31, note de bas de page 9 et [S/2020/785/Rev.1](#), par. 30). Le Groupe d'experts suivra la situation pour voir si la reprise récente des travaux de la Commission le 20 mai 2021 a conduit le Gouvernement malien à régler de manière durable les questions de gouvernance de ces mécanismes clés de l'Accord (voir également [S/2020/158/Rev.1](#), par. 6 à 8).

16. Le Groupe d'experts avait déjà proposé à la MINUSMA, en 2018 et 2019, plusieurs recommandations qui ont été approuvées par le Comité du Conseil de

⁴ Procès-verbal de la réunion du sous-comité défense et sécurité du Comité de suivi de l'Accord, tenue le 18 mai 2021, conservé à l'ONU. Voir également le procès-verbal de la quarante-troisième réunion du Comité, tenue le 29 juin 2021.

⁵ Entretien avec le commandant de la Force de la MINUSMA à Bamako le 5 mars 2021. Voir également [S/2020/158/Rev.1](#), par. 7. À ce jour, seuls quelques groupes favorables à l'Accord ont fourni ces listes.

sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali et qui sont liées à l'application des règles établies par la Commission technique de sécurité. Le Groupe d'experts a également recommandé à la Commission de confier systématiquement aux équipes mixtes d'observation et de vérification la mission de mener des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu [voir [S/2018/581](#), par. 195 e) et [S/2019/636](#), par. 177 b)].

B. Composante politique et institutionnelle

17. Les réformes politiques et institutionnelles au Mali se font attendre depuis longtemps à cause des intérêts politiques particuliers des acteurs maliens, qui mettent plus l'accent sur des processus que sur les questions de fond. Nombre d'observateurs espèrent voir le Gouvernement de transition dirigé par les militaires faire preuve de plus de pragmatisme et s'inquiéter moins des répercussions électorales de son action, de manière à être ainsi mieux à même de mener des réformes institutionnelles⁶.

Réorganisation territoriale et élections

18. La réorganisation territoriale est fortement politisée au Mali du fait de son lien avec le système électoral. Le Mali est administrativement divisé en régions, cercles et communes. Un cercle constitue la circonscription électorale de chaque député ; ainsi les acteurs politiques maliens, y compris les organisations tribales et les groupes armés, ont tendance à faire pression pour obtenir le plus grand nombre possible de cercles dans leur région. Par conséquent, les propositions relatives à la réorganisation territoriale sont souvent contestées, parfois violemment (voir [S/2019/336](#), par. 41 à 44)⁷. La proposition actuelle de réorganisation territoriale s'expose à des risques similaires si le Gouvernement de transition ne met pas en place des mesures d'atténuation.

19. Le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, que dirige le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga, semble gérer tout seul la réorganisation territoriale. Le Ministère a créé une commission interne qu'il a chargée d'élaborer une proposition de réorganisation territoriale, sans y inclure de représentants des mouvements armés signataires et d'autres parties prenantes. Les travaux de la commission ont porté essentiellement sur les neuf nouvelles régions⁸, dont les délimitations géographiques nécessitaient des modifications des superficies de précédentes régions opérationnalisées, à savoir Koulikoro, Kayes, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. La proposition a ensuite été présentée, à titre de consultation, à un nombre restreint et choisi des participants au niveau régional, dans le cadre d'ateliers de restitution organisés les 29 et 30 avril 2021 (voir annexe V).

20. Comme il fallait s'y attendre, le caractère politiquement sensible de la modification des délimitations des régions et cercles existants au Mali, aggravé par un processus non inclusif d'élaboration de la proposition, a suscité des protestations et des contre-propositions, y compris dans le camp des groupes favorables à

⁶ Voir annexe IV pour un complément d'information sur les réformes politiques et institutionnelles.

⁷ La précédente tentative de réorganisation territoriale remonte à 2018 et a été menée par le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation de l'époque, Mohamed Ag Erlaf, accusé de chercher à créer le plus grand nombre possible de cercles pour ses communautés du nord. Elle a provoqué de violentes protestations, notamment à Gao.

⁸ Les neuf nouvelles régions sont Koutiala, Kita, Niono, Nara, Dioïla, Bougouni, San, Douentza et Bandiagara.

l'Accord⁹. Lors de la trente-neuvième réunion du sous-comité réformes politiques et institutionnelles du Comité de suivi de l'Accord, qui s'est tenue le 18 mai 2021, les mouvements armés signataires ont réitéré leur demande de prise en compte de leurs propositions et d'inclusion dans le processus décisionnel sur la réorganisation territoriale. En réponse, le Gouvernement de transition s'est engagé à examiner toutes les propositions avant la publication d'une proposition finale¹⁰.

Structure de commandement du Gouvernement de transition et responsabilités pour la mise en œuvre de l'Accord

21. Depuis le changement de gouvernement de transition le 24 mai 2021, les officiers de l'armée ont pris le contrôle total de tous les leviers de la mise en œuvre de l'Accord et se sont engagés à veiller à son application et à en assumer l'entière responsabilité. Les officiers de l'armée concernés dirigent toutes les institutions compétentes, notamment la présidence, l'organe législatif de transition (le Conseil national de transition) et les principaux ministères de la réconciliation, de la défense, de l'administration territoriale et de la sécurité¹¹.

22. Il y a une répartition claire des rôles et responsabilités entre les acteurs clés du nouveau Gouvernement de transition, pour ce qui est de la mise en œuvre de l'Accord. Le Président est chargé des négociations et des décisions politiques de haut niveau relatives à la mise en œuvre de l'Accord. Le 2 juin 2021, il a convoqué une réunion de haut niveau pour rassurer les représentants des mouvements armés qui se déclaraient inquiets de la nomination imminente de l'actuel Premier Ministre (Choguel Kokalla Maïga), qui avait naguère exprimé son opposition à l'Accord¹². Il est envisagé de formaliser ce format de dialogue et de décision de haut niveau, qui serait présidé par le Président.

23. Le Premier Ministre supervise et coordonne les interventions des ministères techniques concernés, en étroite concertation avec le Président qui reste en contact régulier avec les hauts représentants des mouvements armés signataires. Le Ministère de la réconciliation, de la paix et de la cohésion nationale chargé de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, dirigé par le colonel Ismael Wagué¹³, s'est vu confier un mandat plus large, notamment celui de servir de point focal du Gouvernement de transition pour la mise en œuvre de l'Accord et d'autres initiatives liées à la paix. Le Ministère a par conséquent décidé de formaliser le cadre de consultation intramalien (voir S/2019/636, par. 24), en en précisant le mandat et les méthodes de travail.

⁹ Les protestations et contre-propositions viennent de Goudam, Gao, Kidal, Gouma-Rharous et de plusieurs autres localités. Le 29 avril 2021, la CMA a publié un communiqué dénonçant également le caractère non inclusif du processus.

¹⁰ Procès-verbal de la réunion du sous-comité défense et sécurité du Comité de suivi de l'Accord, tenue le 18 mai 2021, conservé à l'ONU.

¹¹ Le 28 mai, le colonel Assimi Gota a été confirmé comme Président du Gouvernement de transition ; le colonel Sadio Camara a été reconduit dans ses fonctions de Ministre de la défense ; le colonel Malick Diaw conserve ses fonctions de Président du Conseil national de transition, l'organe législatif de transition censé approuver les réformes et les lois nécessaires ; le colonel Ismael Wagué a été reconduit dans ses fonctions de Ministre chargé de la réconciliation nationale avec un mandat explicite sur la mise en œuvre de l'Accord ; et le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga a été reconduit dans ses fonctions de Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation.

¹² Des représentants de la CMA et de la Plateforme et Choguel Maïga lui-même ont pris part à la réunion convoquée par le Président Assimi Goïta, qui a rassuré les mouvements armés sur le fait que la mise en œuvre de l'Accord figure au nombre des priorités du nouveau Gouvernement.

¹³ Le colonel Ismael Wagué est l'un des instigateurs du coup d'État qui est devenu le porte-parole du Comité national pour le salut du peuple (CNSP), puis depuis lors, une personnalité éminente du nouveau Gouvernement.

24. Le poste de Haut Représentant du Chef de l'État pour la mise en œuvre de l'Accord est maintenu, mais son rôle doit encore être défini par le nouveau Gouvernement de transition¹⁴.

C. Volet développement économique, social et culturel et volet réconciliation, justice et questions humanitaires

25. Les observations du Groupe d'experts figurent à l'annexe VI.

D. Contexte politique et régional de la mise en œuvre de l'Accord

Ambiguïté entretenue par le Gouvernement sur le sens de « relecture » de l'Accord

26. Les gouvernements maliens successifs n'ont jusqu'ici pas réussi à clarifier auprès du public le sens de la « relecture de l'Accord », ouvrant ainsi la voie à des spéculations et interprétations erronées, notamment de la part des personnes hostiles à l'Accord.

27. L'idée de relancer les discussions sur certaines dispositions de l'Accord vient du dialogue national inclusif organisé en décembre 2019. Le Gouvernement, dirigé à l'époque par le Premier Ministre Boubou Cissé, n'a été clair ni sur la procédure à suivre ni sur le sens réel de la « relecture de l'Accord ». Le Premier Ministre suivant, Moctar Ouane, a également inscrit la relecture de l'Accord dans le plan d'action gouvernemental qu'il a présenté au Conseil national de transition le 22 février 2021, sans autre explication. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles le Président de transition (Bah N'Daw) avait demandé au Bureau du Haut Représentant du Chef de l'État pour la mise en œuvre de l'Accord d'élaborer des termes de référence pour la relecture de l'Accord. Un projet de termes de référence avait ensuite été soumis au Président pour approbation sans que ni le Ministère de la réconciliation nationale, ni les mouvements armés signataires n'en aient jamais eu connaissance. Au cours d'un entretien le 4 mars 2021, un haut fonctionnaire de l'État a fait savoir au Groupe d'experts que, pour le Gouvernement de transition, la relecture du texte de l'Accord devait porter sur les principaux points suivants : a) élection des gouverneurs au suffrage universel, b) composition de l'armée reconstituée à déployer dans le nord, c) institutions de la zone de développement du nord et d) allocation de 33 % des ressources aux organes décentralisés de l'État.

28. L'ambiguïté entretenue par le Gouvernement sur le sens de la « relecture de l'Accord » a servi de prétexte à des prises de position et agissements extrêmes des partisans de la ligne dure contre l'Accord. En janvier 2021, par exemple, des organisations sociales et politiques ont créé un front anti-accord, en réaction à la publication de la feuille de route actualisée du 18 décembre 2020 et au projet du Gouvernement de transition de procéder à une relecture de l'Accord¹⁵. Le 22 février 2021, un groupe d'individus sur des véhicules et des motos a fait irruption dans l'enceinte du Bureau du Gouverneur à Kidal pour retirer le drapeau malien et le remplacer par celui du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), composante de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) dirigée par Bilal Ag Acherif. Le drapeau malien avait été hissé au bureau du Gouverneur depuis

¹⁴ L'ancien Président, Bah N'Daw, voulait redonner plus d'importance au poste de Haut Représentant du Chef de l'État pour mieux contrôler la mise en œuvre de l'Accord. Le 10 mars 2021, le Président a nommé Inhage Ag Mohamed à la tête de cette instance.

¹⁵ Entretien avec plusieurs représentants à Bamako le 2 mars 2021. Voir également à l'adresse <https://lecollimateur.ma/39262>.

la réunion du Comité de suivi de l'Accord à Kidal le 11 février 2021. Au moment de cet incident du drapeau, la protection du bureau du Gouverneur était assurée par des agents de la Commission sécuritaire mixte de l'Azawad (CSMAK) à Kidal, force locale de la CMA dirigée par Almoughamar Ag Ahiyoya et constituée d'éléments issus du MNLA. Les responsables de la CMA ont dit au Groupe d'experts que, pour justifier leur acte, ceux qui ont retiré le drapeau malien ont invoqué la déclaration du Président de réviser l'Accord.

Les milices ethniques entravent la mise en œuvre de l'Accord

29. Le Groupe a reçu des informations indiquant que la Commission vérité, justice et réconciliation, prévue par l'Accord, a dû modifier ses méthodes de travail dans le centre du Mali, notamment en raison de la présence de postes de contrôle tenus par des milices armées issues des communautés peules et dogon¹⁶. Dans la plupart des cas, ces postes de contrôle étaient tenus par des membres de Dan Na Ambassagou¹⁷.

30. À cause de ces postes de contrôle, les équipes mobiles de la Commission vérité, justice et réconciliation n'ont pu se déplacer pour rencontrer des victimes et des témoins, comme elles l'ont fait dans la plupart des régions du nord du Mali. Témoins et victimes ont plutôt dû se déplacer par leurs propres moyens pour être interrogés et apporter leurs témoignages à la Commission. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles certains témoins et victimes ont dû dissimuler leurs identités aux postes de contrôle pour éviter d'éventuelles exactions des milices armées¹⁸.

31. La milice dogon malienne Dan Na Ambassagou a continué d'intensifier ses attaques contre des civils, notamment contre des membres des communautés dogons participant à des dialogues intercommunautaires. La structure de commandement de l'aile militaire de cette milice, dirigée par Youssouf Toloba, compte quatre coordinateurs¹⁹. Un officier de l'armée malienne à la retraite, Mamadou Goudienkilé (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 60), dirige l'aile politique de la milice et en est progressivement devenu le visage public, Youssouf Toloba étant considéré comme un personnage de plus en plus controversé (voir également annexe VII).

Aguelhok au centre de deux intérêts particuliers très puissants

32. Le contingent tchadien fait face à un défi particulier à Aguelhok, à cause des attaques récurrentes dont il est l'objet, les plus récentes en date étant celles du 2 avril 2021 et du 1^{er} juin 2021. Aguelhok a été mentionné dans les derniers rapports du Groupe d'experts comme étant au centre de deux intérêts puissants liés à la mise en œuvre de l'Accord. D'une part, Aguelhok est au centre d'une rivalité féroce de leadership dans la région entre la CMA et le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés (GATIA)-Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, qui a donné lieu à des affrontements meurtriers et à plusieurs tentatives de réconciliation, comme la réunion organisée à Anéfis en janvier 2021, évoquée dans le rapport à mi-parcours le plus récent du Groupe d'experts (voir [S/2021/151](#), par. 39 à 46). D'autre part, le Groupe d'experts a souligné qu'Aguelhok est un emplacement stratégique pour le contrôle du trafic de drogues dans la région, situation aggravée

¹⁶ Entretien avec des sources confidentielles, Mali, mars et avril 2021.

¹⁷ Dan Na Ambassagou a maintenu des postes de contrôle à différents endroits du centre du Mali, principalement sur les routes de Mopti à Bandiagara et Douentza. Certains de ces postes de contrôle se trouvent près de Goundaka, Ficko, Tilé, Doucoumbo, Bandiagara et du pont de Parou.

¹⁸ Entretien avec des sources confidentielles, Mali, mars et avril 2021.

¹⁹ Boureima Sagara pour Bandiagara, Amadou Ongoïba pour Koro, Oumar Guindo pour Bankass et Seydou Maïga pour Douentza.

par la présence actuelle dans la zone d'Ahmoudou Ag Asriw (MLi.001) qui fait l'objet de sanctions (voir [S/2021/151](#), par. 44 ; voir également annexe VII).

Contexte politique et régional supplémentaire

33. Les observations du Groupe d'experts figurent à l'annexe VII.

III. Groupes armés

34. Les deux coups d'État successifs au Mali ont créé un espace pour deux réseaux différents du nord du Mali, qui parfois se chevauchent, se font concurrence ou partagent des intérêts communs : les groupes favorables à l'Accord et les organisations tribales. La fragmentation graduelle des coalitions de groupes armés depuis la signature de l'Accord en 2015 et la perte d'influence des confédérations traditionnelles touarègues ²⁰ depuis l'indépendance du Mali ont contribué au développement de groupes armés dissidents à caractère ethnique et à l'émergence de chefs tribaux autoproclamés²¹.

35. En contournant les autorités et mécanismes légitimes issus de l'Accord, notamment les autorités intérimaires aux niveaux des régions, des cercles et des communes, plusieurs chefs tribaux autoproclamés, qui cumulent parfois des responsabilités dans les groupes armés favorables à l'Accord et des fonctions officielles ou électives à Bamako, agissent comme des entrepreneurs politiques au service de leurs intérêts personnels. L'instrumentalisation de leur appartenance communautaire et la manipulation des groupes armés à caractère ethnique, ainsi que les violations de cessez-le-feu qui peuvent résulter de ces stratégies, sont dans le contexte actuel autant de facteurs importants qui retardent la mise en œuvre de l'Accord.

Gouvernance tribale

Chefs traditionnels touaregs du Mali

36. Dans l'Adragh, l'aménokal (chef traditionnel) des Ifoghas, Mohamed Ag Intalla, fait valoir qu'il garde clairement ses distances avec les activités de ses frères,

²⁰ Certains chercheurs, comme Pierre Boilley ou Adib Benchérif, préfèrent éviter le terme « confédération » et considèrent plutôt ces entités comme des « groupes politiques ». Ainsi, des fractions peuvent passer d'une entité politique à une autre, ou revendiquer leur indépendance, en fonction de l'intérêt politique du chef de fraction ou du représentant politique. Environ 80 entités politiques ont été recensées par la MINUSMA comme tribus touarègues en 2016 ; cependant, il n'y a aucune estimation de la taille de la population que regroupe chaque entité politique.

²¹ Il n'existe pas officiellement de tribus au Mali. Elles constituent toutefois un système politique parallèle non officiel qui a été coopté par les Gouvernements maliens qui se sont succédé depuis la fin du régime de Moussa Traoré, notamment par l'attribution aux chefs tribaux de fonctions officielles ou électives à Bamako. Si la notion de tribu n'est pas clairement définie, elle correspond parfois à une confédération (Kel Antessar, Ioullemmeden, Kel Adragh), à une fraction (seule entité reconnue par l'administration malienne) ou à un statut social (Imouchagh ou Imghad). Chez les Arabes, il existe deux grands groupes géographiques : Tombouctou, où des fractions arabes se définissent comme appartenant à la tribu des Bérabiches, et Gao, où différentes fractions (dont les Lemhar et les Machdouf) appartiendraient à la tribu des Kounta, dont elles se sont séparées. D'autres fractions, comme les Ould Chouaib d'In Araban (région de Ménaka), sont considérées comme des Arabes indépendants.

Attayoub Ag Intalla, coordinateur de la société civile à Kidal²², et Alghabass Ag Intalla, secrétaire général du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA). En réalité, l'organisation dirigée par Mohamed Ag Intalla, le Conseil de l'Adragh, a joué un rôle déterminant dans la stratégie d'expansion du HCUA. En cooptant le général Taknyi Ag Intikane des Forces armées maliennes comme chef de la communauté Imghad de l'Adragh²³, le Conseil de l'Adragh a notamment contribué à l'affaiblissement de la Plateforme, après la scission en 2019 du GATIA dirigé par Haballa Ag Hamzatta et Ahmoudou Ag Asriw. Le Conseil de l'Adragh a également joué un rôle dans la récente fusion du HCUA²⁴, du Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA)-Chamanamas²⁵ et du Front populaire de l'Azawad (FPA) de Hassane Ag Mehdi, connu sous le nom de colonel Jimmy²⁶.

37. Mohamed Ag Intalla, ancien député sous la bannière du Rassemblement pour le Mali (RPM), le parti politique du président Ibrahim Boubacar Keïta, et actuellement troisième vice-président du Conseil national de transition, préside également l'association des chefferies traditionnelles et coutumières touarègues du Mali, qui comprend l'aménokal des Kel Antessar (ou Kel Ansar), Abdoul-Majid Ag Mohamed Ahmad Ag Attaher, dit Nasser, et l'aménokal des Ioullemmeden, Bajan Ag Hamatou. La composition de l'association a néanmoins été fluctuante, au gré de l'affiliation d'autres membres en fonction d'intérêts spécifiques ou de la diplomatie tribale²⁷.

38. À ce titre, Mohamed Ag Intalla, et son représentant à Bamako, Nasser, ainsi que leurs délégations, peuvent accéder aux plus hautes autorités maliennes et à la communauté internationale²⁸. Ils ont été reçus en audience par le dernier président malien et les présidents de la transition²⁹, premiers ministres et membres du Gouvernement de transition³⁰.

39. Outre leur rôle de garant de l'accès aux fonctionnaires et aux missions diplomatiques à Bamako, les chefs tribaux bénéficient également de paiements directs

²² Attayoub Ag Intalla, troisième fils de l'ancien aménokal Attaher Ag Intalla, préside la coordination de la société civile de Kidal et une organisation non gouvernementale (ONG) locale, Solidarité pour le Sahel (SOLISA), utilisée comme partenaire d'exécution par de nombreuses ONG internationales et agences humanitaires des Nations Unies. Attayoub joue également un rôle de premier plan dans la gouvernance de l'extraction de l'or à Kidal (voir [S/2019/636](#), par. 84 et 151 et [S/2020/785/Rev.1](#), par. 121).

²³ Voir [S/2019/636](#), par. 82 ; [S/2020/158/Rev.1](#), sixième paragraphe du résumé, et annexe V, par. 8 ; et [S/2021/151](#), par. 39 à 41.

²⁴ Le processus a été engagé lors de la cérémonie d'inauguration à Tin-Aouker, le 25 décembre 2019, du nouvel aménokal des Chamanamas, Abdi Ag Mohamed, dit Kiyou, puis lors de réunions de suivi tenues à Amassine le 13 août 2020, à Tin-Aouker le 20 mars 2021 et conclu le 9 avril 2021 à Amarakad. En conséquence, le 28 mai 2021, à Kidal, Alla Ag Elmehdi et le colonel Jimmy ont été nommés par le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) responsables respectivement des affaires administratives et des affaires militaires et de la sécurité.

²⁵ Encouragée par son secrétaire général Alla Ag Elmehdi, cette fusion, qui n'a pas été consensuelle au sein des Chamanamas, a été combattue par Assalat Ag Habi, son secrétaire général adjoint. Intalla Ag Assayid, chef d'état-major, a également rejoint le HCUA.

²⁶ Comme suite à cette fusion, la Coalition du peuple de l'Azawad (CPA) de Mohamed Ousmane a publié un communiqué le 20 avril 2021 affirmant que Makoutane Ag Almansour, commandant du FPA à Tin Assamed, a rejoint la CPA.

²⁷ La liste des membres non permanents figure à l'annexe VIII.

²⁸ Dont les ambassadeurs de l'Algérie, de France, de la Turquie et des États-Unis d'Amérique au Mali, et, le 23 juillet 2020, le Président du Niger.

²⁹ Les chefs traditionnels ont été reçus par l'ancien Président Ibrahim Boubakar Keïta le 15 juin 2020, par l'ancien Président de transition Bah N'Daw le 15 octobre 2020, par l'ancien Vice-Président Assimi Goïta le 27 novembre 2020 et par l'actuel Président de la transition Assimi Goïta le 16 juin 2021.

³⁰ Audience avec le Premier Ministre Boubou Cissé, le 8 juillet 2020 ; audience avec les ministres, le 11 et le 13 octobre 2020.

provenant des ressources de l'État. Selon une source confidentielle de la présidence malienne³¹, Mohamed Ag Intalla et tous les membres de sa délégation auraient reçu des fonds en espèces lors de leur rencontre avec le président de transition Bah N'Daw le 15 octobre 2020. La même source a indiqué au Groupe d'experts qu'il s'agissait là d'une pratique courante de ces dernières années, en particulier pendant la présidence d'Ibrahim Boubacar Keïta.

40. Dans le contexte de la mise en place du cadre stratégique permanent et du récent rapprochement entre la direction de la CMA et le général El Hadj Ag Gamou, la présence de ce dernier aux côtés de Mohamed Ag Intalla, lors de l'audience accordée le 9 juin 2021 par Assimi Goïta aux chefs traditionnels et coutumiers du nord du Mali³², a été particulièrement remarquée. Le Groupe d'experts a également noté la présence, à la même réunion, de Djibrilla Moussa Diallo, représentant de la Plateforme/Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance (CMFPR-1) (Ganda Koy) à la Commission technique de sécurité, et de Mohamed Ould Mataly et Mohamed Ousmane Ag Mohamidoune, tous deux sous le coup de sanctions.

41. La composition de la délégation susmentionnée, un mélange de chefs traditionnels, de chefs autoproclamés, de commandants de groupes armés (y compris d'anciens mandataires du gouvernement) et d'individus inscrits sur la liste des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, jette un doute sur la crédibilité et la légitimité d'une telle association de chefs traditionnels, et interroge la stratégie des institutions de transition de se démarquer véritablement des pratiques passées.

Divisions au sein des Imghad

42. Les Imghad forment un groupe social³³ composé de différentes fractions localisées dans tout le nord du Mali, en particulier dans les régions de Kidal, Gao et Ménaka, et dans la zone de Gourma³⁴. Le général Gamou a créé et préside encore une entité politique visant à représenter les Imghad, le Conseil supérieur des Imghad et alliés (CSIA). L'aile militaire du CSIA est le GATIA, officiellement dirigé par Fahad Ag Almahmoud. Après la rupture menée par Haballa Ag Hamzatta et le général Takny, orchestrée par la CMA et Mohamed Ag Intalla, deux nouvelles entités revendiquent aussi la représentation des Imghad à Kidal et à Gao aux niveaux militaire et politique.

43. Les Imididaghan constituent la principale tribu associée aux Imghad dans le Gourma. Leur représentant est Akli Iknane Ag Souleymane, élu député d'Ansongo en avril 2020, et désormais membre du Conseil national de transition. Il était également un haut commandant du MNL, précédemment en Libye. Le 29 janvier 2021, il a été reconduit dans ses fonctions de commandant de zone de la CMA dans le Gourma, aux côtés de Bahmad Ag Hamada et Ehya Ag Mossa³⁵.

44. Le 29 juin 2021, Bahmad aurait été arrêté par les Forces internationales à Intahaka, en même temps qu'Alyajid Ag Matafa et Ahmaida Ag Babahmed. Tous deux

³¹ Entretien avec le Groupe d'experts, Koulouba, le 3 mars 2021.

³² Voir annexe XI ; cette audience faisait suite à une précédente déclaration commune signée le 16 avril 2021 par le général Gamou et Mohamed Ag Intalla.

³³ La structure sociale touarègue comprend les Imouchagh (les nobles), les Imghad (les sujets), les Inadan (les artisans) et les Iklan (les anciens esclaves).

³⁴ Selon leur région d'origine, les différentes tribus considérées comme des Imghad devraient être en théorie sous l'autorité des Ifoghas de la région de Kidal et du nord de Gao ou des Ioullemmeden dans la région est de Gao et de Ménaka, et jouir d'une autonomie relative dans la zone de Gourma.

³⁵ En décembre 2019, Ehya Ag Mossa, d'I-n-Tillit, a fait défection du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés (GATIA) pour se rallier au HCUA ; communiqué du HCUA n° 001/HCUA/2020.

sont également liés à Abdoukarim Ag Matafa, cousin d'Akli et haut commandant du MNLA de Tessit, membre de son bureau exécutif et président du bureau régional désarmement, démobilisation et réintégration à Kidal depuis 2018.

45. Outre ses fonctions au sein de la CMA et aux niveaux politique et tribal, Akli Iknane a également joué un rôle important dans la coordination de la lutte contre l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) dans le Gourma, menée par la *Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin* (JNIM-QDe.159) appuyée par des éléments armés de la CMA et du GATIA, comme l'a déjà signalé le Groupe d'experts³⁶. La base du MNLA à Ti-n-Diriguitan (à 12 kilomètres au sud-ouest de Tessit) a déjà été visée par les Forces internationales, lorsqu'un groupe de huit combattants du MNLA, dont déjà Alyajid Ag Matafa et Hamza Ag Abdoulmalik, a été arrêté le 10 novembre 2017 pour soupçons d'activités terroristes³⁷. Amoumine Ag Abdoulmalik, dit Hamza, dirige la ferka du JNIM à Tessit, et Hicham Ag Ehya celle des environs d'Iménas, à 80 kilomètres à l'est de Gao³⁸. Tous deux sont des Imididaghan et étaient autrefois associés à Al Mansour Ag Alkassim, ancien chef d'une katiba du JNIM dans le nord du Gourma, tué par les Forces internationales le 12 novembre 2018 (voir S/2019/636, par. 102 à 104).

46. Akli Iknane a été invité par Mohamed Ag Intalla à faire partie de sa délégation à l'audience accordée par l'ancien Premier Ministre Boubou Cissé, le 8 juillet 2020, pour le compte de sa communauté Imididaghan³⁹. Ces derniers temps, il a également fait du lobbying auprès de l'entourage du Président du Niger Mohamed Bazoum pour le rencontrer⁴⁰.

Luttes de pouvoir au sein des Kel Antessar

47. Considérés jusqu'à l'indépendance comme l'une des principales confédérations touarègues de la région de Tombouctou, les Kel Antessar ont, dans l'histoire récente, perdu le soutien de plusieurs fractions touarègues de cette région, comme l'a déjà signalé le Groupe d'experts (voir S/2018/581, par. 94). Cependant, certaines organisations créées récemment selon des affinités tribales se heurtent aussi désormais à l'entrée en dissidence de groupes et à des conflits internes, suscitant ainsi une polarisation croissante de la géopolitique des groupes tribaux et armés dans la région de Tombouctou, en particulier dans le cercle de Goundam.

48. Dans ses précédents rapports, le Groupe d'experts a longuement expliqué comment Mohamed Ousmane Ag Mohamidoune (MLi.003), désigné par le Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, a bénéficié du soutien de l'État malien pour faire avancer sa carrière d'entrepreneur politique. Mohamed Ousmane continue de cumuler de multiples fonctions, notamment celles de secrétaire général d'un groupe armé, la Coalition du peuple de l'Azawad (CPA), de membre du Comité de suivi de l'Accord, de président du Conseil supérieur des Kel Razza et Ichérifien (CSKR-I) et de membre du Conseil national de transition. En outre, le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles le Gouvernement malien a continué d'accorder un soutien financier à Mohamed Ousmane, en dépit des mesures de

³⁶ Voir S/2020/785/Rev1 par. 45 et 46 ; entretiens avec plusieurs sources confidentielles à Bamako et à Gao en 2020 et en 2021 ; et document confidentiel du 30 avril 2020. Le 12 juillet 2021, Akli a nié devant le Groupe d'experts avoir joué un tel rôle.

³⁷ Voir le communiqué de la CMA n° 037/2017/C.C.-CD-CMA, publié le 10 novembre 2017.

³⁸ En 2018, Hicham Ag Ehya, fils d'un chef de fraction Imididaghan d'Iménas, dans la région de Gao, était associé au HCUA.

³⁹ Le représentant des Imididaghan de Tombouctou, Alhassane Ag Assadeck, était également présent.

⁴⁰ Entretien avec un représentant du Gouvernement nigérien à Niamey le 24 mai 2021.

sanctions décidées le 23 décembre 2018 par le Comité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#)⁴¹.

49. Mohamed Ali Ag Mattahel, dit Doly, ancien président du CSKR-I, a dénoncé la prise de contrôle de l'organisation tribale par Mohamed Ousmane en janvier 2020 et, en sa qualité de chef suprême de la tribu Kel Razzaï Ichérifien, a déclaré sa dissolution le 7 juin 2020⁴². Doly est également membre du Conseil national de transition.

50. Après avoir contesté la légitimité de l'aménokal des Kel Antessar pendant des années⁴³, Mohamed Ousmane a signé un accord d'alliance avec Nasser le 5 avril 2020, sous les auspices des services de sécurité de l'État malien, dans le cadre des élections législatives tenues à Goundam (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 42).

51. En effet, la création, le 25 avril 2020, de la Coordination Kel Ansar et alliés (CKAA) à Goundam a été considérée par Nasser comme une sorte de contestation de son statut d'aménokal⁴⁴. Dirigée par Oumar Ag Hamama Cissé, le cousin de Nasser, la CKAA, a organisé son premier congrès de deux jours le 12 février 2021. Y ont participé notamment Doly, Houka Ag Alhousseini (MLi.005), désigné par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali, Abdallah Ag Ahmedou de Koyguma, et Mahmoud Ould Jeyid de Lerneb.

52. Oumar Ag Hamama est un douanier malien marié à Rahmatou Wallet Oumarou Haïdara, dite Kanto ou Adi, fille de Oumarou Ag Mohamed Ibrahim Haïdara, ancien président du Haut Conseil des collectivités territoriales du Mali, et président d'une organisation non gouvernementale (ONG) locale appelée Association malienne pour la survie au Sahel (AMSS)⁴⁵. Le beau-frère d'Oumar, Mohamed Ousmane Ag Hama, dit Mourou, et son frère Ahmad, sont des commandants du Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA)-Gargando⁴⁶.

53. Outre qu'il dirige une ONG, Oumarou est l'ancien représentant à Goundam du RPM, le parti politique du Président Ibrahim Boubacar Keïta. Sa fille, Rahmatou, était candidate du RPM à Goundam aux élections législatives de 2020, aux côtés d'Oumar Sididjé Traoré, dit Gaucher ou Papa, député sortant.

54. Le CJA-Gargando et la CMA ont visiblement soutenu la campagne politique conjointe de Gaucher et Rahmatou. Le 20 avril 2020, comme l'a signalé le Groupe d'experts (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 42)⁴⁷, une dizaine de pick-up remplis d'hommes armés venant des bases du MNLA et du HCUA de Koyguma, Foïta et Ber, ont été déployés en plein centre de Goundam dans un face-à-face tendu avec les unités des Forces armées maliennes qui gardaient les bâtiments officiels où avait lieu le

⁴¹ Entretiens avec des représentants du Gouvernement malien à Bamako, du 8 au 10 mars 2021 (voir également par. 115 ci-après).

⁴² Cette dissolution a été récusée par un communiqué public (n° 01/CSKR-I/06/2020) diffusé le 9 juin 2020 et signé par Abdallah Ag Mohamed Assaleh, secrétaire général et porte-parole de la CSKR-I.

⁴³ Y compris en organisant l'élection d'un aménokal dissident, Mohamed Attaher Ag Mohamed El Mehdi Al Ansari, en 2018 ; voir [S/2018/581](#), par. 94.

⁴⁴ Voir annexe X pour les communiqués publics.

⁴⁵ L'AMSS est une grande ONG locale et un des principaux partenaires d'exécution des ONG internationales, de l'Agence des États-Unis pour le développement international et des agences humanitaires des Nations Unies au Mali.

⁴⁶ Le Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA) est dirigé par Elmeye Ag Mohamedoune, suite au décès de Azarok Ag Inaborchad le 10 décembre 2020. Le CJA est composé principalement des Kel Antessar de Gargando. Mourou est un sergent de la garde nationale et Ahmad un capitaine dans la gendarmerie.

⁴⁷ L'alliance entre Nasser et Mohamed Ousmane a contribué avec succès à l'élection des concurrents de Gaucher et de Rahmatou, Mohamed Fall Ould Mohamed et Mohamed Elmouloud Ag Hamada, candidats de l'Union pour la République et la démocratie, le parti de Soumaïla Cissé. Tous deux ont fait défection de l'URD en mai 2020 pour se rallier à la majorité présidentielle.

décompte des voix. La veille, des éléments du CJA commandés par Mourou ont également fait face aux unités des Forces armées maliennes qui protégeaient les opérations de vote à Echell, empêchant ainsi les électeurs d'accéder au bureau de vote⁴⁸. Dans la nuit du 19 au 20 avril 2020, le CJA et la CMA ont uni leurs forces, sous le commandement d'Aboubacrine Ag Mohamed Elmokhtar, dit Bokari Ag Intadakmar⁴⁹, pour s'opposer aux Forces armées maliennes et à la CPA déployées à Tonka. Selon un rapport confidentiel, les Forces armées maliennes ont dû tirer en l'air pour dissuader les éléments de la CJA et de la CMA de s'introduire dans le bureau du maire pour se saisir des urnes, après l'annonce de résultats préliminaires indiquant la défaite du ticket Gaucher-Rahmatou.

55. En réaction à la réunion fondatrice de la CKAA tenue en février 2021, Nasser et Mohamed Ousmane ont organisé, le 3 avril 2021, une réunion intercommunautaire conjointe de trois jours dans le cercle de Goundam, pour contrebalancer l'influence politique des dirigeants de la CSKAA. De nombreux acteurs locaux ont indiqué au Groupe d'experts que, bien que ces réunions visent principalement un auditoire à Bamako, les dirigeants des communautés locales sont toujours obligés de prendre parti et de prêter allégeance à des entités qui restent virtuelles à terme, générant ainsi des divisions inutiles dans un environnement encore profondément marqué par des années de conflits.

Coordination des Idnan de Tombouctou

56. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts dans son rapport le plus récent (S/2021/151), un autre dirigeant politique autoproclamé qui a émergé ces dernières années est Hama Ag Mohamed. Hama, qui occupe un poste de directeur (Directeur des centres de l'intérieur) à Électricité du Mali à Bamako⁵⁰, tente de se constituer une légitimité politique, principalement en s'adjudicant des titres tribaux de manière autoproclamée à partir de Bamako et en établissant des coquilles vides à caractère ethnique.

57. En 2017, après s'être proclamé chef de la coordination des Ikounédén, sa propre fraction, et des fractions touarègues Imididaghan et Kel Tich Ghayene, et président de la coordination des chefs traditionnels et coutumiers touaregs de Tombouctou⁵¹, Hama a commencé à se présenter dans des communiqués publics comme secrétaire

⁴⁸ Document confidentiel du 1^{er} juillet 2020.

⁴⁹ Bokari a été démis de ses fonctions au HCUA le 29 juillet 2020 par une décision d'Alghabass Ag Intalla (décision n° 007/2020/SG/HCUA), puis remplacé par Mohamed Ahmed Ag Sabar, dit Alfaki. Bokari, un Touareg Kel Inagozmi de Ber, avait déjà été arrêté par la CMA le 30 octobre 2019, mais libéré le 23 novembre 2019 sur décision d'un cadî de Kidal. Il est accusé d'enlèvements, d'extorsions, d'assassinats, de massacres de civils, de vols de voitures, et d'avoir participé avec d'autres éléments du HCUA de son unité à l'attaque de la base des Forces armées maliennes à Bamba le 6 avril 2020, comme l'a signalé le Groupe d'experts (voir S/2020/785/Rev.1, par. 47). Bokari est également associé à Houka, et désormais soupçonné de collaborer avec l'État islamique du Grand Sahara dans le Gourma (entretiens à Bamako et à Tombouctou en 2020 et en 2021 ; voir également S/2020/158/Rev.1, annexe V, par. 4). Hama a déclaré au Groupe d'experts que le successeur de Bokari, Alfaki, est un Kel Antessar, et n'assume aucune responsabilité sur les combattants Kel Inagozmi du HCUA (entretien avec Hama à Bamako le 21 juin 2021).

⁵⁰ Le Groupe d'experts a déjà fait état du rôle qu'il a joué dans l'acquisition de groupes électrogènes pour Kidal (voir S/2021/151, par. 61, et l'annexe VI du présent rapport).

⁵¹ Bien que le Groupe d'experts n'ait pu en trouver aucune trace avant 2016, Hama lui a déclaré qu'il avait créé la plateforme en 2013 (entretien avec Hama Ag Mohamed à Bamako le 21 juin 2021).

général de la plateforme des chefs traditionnels et coutumiers touaregs du Mali, titre dont il s'est prévalu jusqu'en novembre 2020⁵².

58. En 2019, Hamma a déclaré avoir été désigné chef tribal des Idnan de Tombouctou lors d'une réunion à Assané, à laquelle il n'a pu assister. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts, Hamma a organisé et financé, le 14 novembre 2020, à Acharane, une deuxième réunion de la coordination des Idnan à Acharne au cours de laquelle Houka, qui fait l'objet de sanctions, et ses proches, à savoir Abdoullaye Ag Mohamed (d'Acharane) et Wani Ag Mohamed (d'Essakan), ont joué un rôle central.

59. Hamma est également en opposition avec une autre coordination des Idnan, créée le 25 février 2021 et dirigée par Ibrahim Ag Mohamed Assaleh, un Idnan de Bourem, région de Gao. Mohamed Ousmane, dans le cadre de son alliance avec Nasser, a publié un communiqué le lendemain, en sa qualité de président du CSKR-I⁵³, pour soutenir la désignation d'Assaleh.

60. Le 11 avril 2021, Hamma a convoqué à son domicile à Bamako une réunion du conseil suprême des Idnan, au cours de laquelle il a été désigné troisième vice-président. Le conseil est dirigé par Mohamed Ag Najim, chef d'état-major du MNLA et chef du comité de défense et de sécurité de la CMA, et par Ahmed Ag Boya (d'Almoustarat, région de Gao) comme premier vice-président et Magdi Ag Bohada comme deuxième vice-président.

61. Hamma a indiqué au Groupe d'experts que sa démarche devrait être considérée comme une forme de repli identitaire, qui devait inclure les Kel Tet de Houka pour affaiblir la confédération des Kel Antessar. Hamma soutient aussi Doly et le CKAA d'Oumarou contre Mohamed Ousmane et Nasser. Le Groupe d'experts ne voit toutefois pas clairement quel pourrait être l'intérêt des communautés locales d'appartenir à l'une ou l'autre entité politique – les Kel Antessar ou les Idnan – si ce n'est le positionnement personnel de Hamma Ag Mohamed.

62. Houka Ag Alhousseini (MLi.005) est désormais soutenu par Hamma, qui l'a désigné cadi général de la région de Tombouctou, habilité à désigner d'autres cadis qui lui seront subordonnés. Hamma a également remplacé Mohamed Ousmane dans son rôle d'interface entre Houka et les autorités de Bamako. Selon des informations confidentielles, il aurait joué un rôle dans la libération par le système de justice malien de Wani Ag Mohamed, qui avait été arrêté par les Forces internationales à Essakan en février 2021. Il a toutefois réfuté les informations du Groupe d'experts, selon il serait intervenu en faveur de la libération de Wani. Il a nié également avoir soutenu Bokari Ag Intadakmar⁵⁴, malgré ses bonnes relations avec la fraction Kel Inagozmi de Ber. Le Groupe d'experts a néanmoins reçu des informations confidentielles selon lesquelles Bokari était habituellement hébergé par Hamma lors de ses séjours à Bamako, mais aussi par Bellali Ould Cheibani, chef du groupe dissident de la CPA qui a destitué Mohamed Ousmane⁵⁵.

⁵² Il a cessé d'utiliser le titre après un communiqué publié par d'autres chefs de tribus ne le lui reconnaissant pas (voir annexe XI).

⁵³ Entretien avec Attay Ag Abdallah, porte-parole de la CPA et membre du Conseil national de transition à Bamako le 28 février 2021.

⁵⁴ Hamma a déclaré que Bokari a été mis de côté après son éviction par le HCUA.

⁵⁵ Entretien avec une source confidentielle à Bamako le 14 mai 2021 ; Hamma a déclaré au Groupe d'experts qu'il n'hébergeait pas Bokari lorsque ce dernier venait à Bamako. Selon une autre source confidentielle, c'est Bellali qui héberge Bokari à Bamako (entretien avec une source confidentielle à Bamako le 21 juin 2021). Dans un enregistrement audio obtenu par le Groupe d'experts le 28 février 2021 puis archivé à l'ONU, Mohamed Ousmane a menacé d'user de représailles contre Hamma. Bellali est également un parent de Hanoune Ould Ali et est proche de

Situation à Lerneb

63. Le Groupe d'experts suit la situation à Lerneb, commune de Tilemsi, région de Tombouctou, depuis son premier rapport en 2018 (voir [S/2018/581](#), par. 94 et 123 ; [S/2019/636](#), par. 79 et 115 ; [S/2020/158/Rev.1](#) par. 9 ; [S/2020/785/Rev.1](#), par. 75 et 76, et 97 à 100 ; et [S/2021/151](#), par. 58). Lerneb, centre commercial traditionnel, est stratégiquement situé au principal point de passage de la frontière entre Tombouctou et la Mauritanie.

64. Le 20 mars 2021, le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA)-Plateforme de Gao a organisé un grand rassemblement à Lerneb, à l'occasion duquel il a signé un protocole d'entente⁵⁶ et une déclaration commune⁵⁷ avec le MAA-CMA de Ber. Plus de 70 camionnettes pick-up ont fait le déplacement de la région de Gao à Lerneb pour la réunion, présidée par Mohamed Ould Mataly (MLi.008) et Hanoune Ould Ali, et à laquelle assistait, du côté de la CMA, Dina Ould Deya, premier vice-président des autorités régionales de Taoudenni et président du conseil révolutionnaire du MAA⁵⁸.

65. Malgré ce nouvel accord entre la CMA et la Plateforme, une nouvelle attaque a été menée le 13 juin 2021 sur Lerneb. Le Groupe d'experts a obtenu des séquences vidéo montrant la milice Oulad Ich du MAA-Plateforme en train de défendre ses positions militaires à Lerneb, notamment un endroit utilisé pour collecter des taxes. La vidéo montre d'intenses combats près des habitations, ce qui témoigne que cet assaut a mis en danger la vie de populations civiles⁵⁹. Les informations recueillies par le Groupe d'experts à Tombouctou indiquent que les assaillants étaient des miliciens Tormouz de la CMA qui venaient d'un site appelé Hassi Hakhmar⁶⁰, situé à 12 kilomètres au nord de Lerneb, et que Baba Ould Sidi Mohamed, conseiller du Gouverneur de Taoudenni et maire de Lerneb, se trouvait lui-même dans la zone au moment de l'incident⁶¹.

66. Le Groupe d'experts considère que, pour l'essentiel, le conflit à Lerneb est politique, entre un groupe d'Oulad Ich associé au MAA-Plateforme de Hanoune Ould Ali et Ahmed Ould Sidi Mohamed, dit Boda, soutenu par la communauté Idelba, et les Tormouz, groupe ethnique arabe historiquement associé à la CMA. Le Groupe d'experts estime que les dirigeants des Tormouz se cachent derrière des justifications intercommunautaires pour éviter la responsabilité d'engager la CMA dans des hostilités en violation de l'Accord, qui pourraient autrement conduire à la désignation potentielle par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#)

Mohamed Ben Ahmed Mahri (MLi.007), alias Rouggy, qui fait l'objet de sanctions (entretien avec Bellali à Bamako le 8 mars 2021).

⁵⁶ Signé par Hanoune Ould Ali pour le MAA-Plateforme et Dina Ould Deya pour le MAA-CMA.

⁵⁷ Signé par Mahmoud Ould Jeyid, commandant de la Plateforme à Lerneb et Hussein Ould Ali Moctar, dit Goulam, un chef d'état-major de la CMA pour la région de Ber.

⁵⁸ Dina, un Oulad Idriss, est un des fondateurs du MAA avec Goulam et Ould Sidatti, ces derniers étant tous deux des Oulad Ghanam (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 57 et 99). Selon une source confidentielle rencontrée à Bamako le 14 mai 2021, Ould Sidatti aurait refusé d'assister et de donner sa bénédiction à la réunion du MAA-Plateforme de Lerneb. Dina a nié et dit que Ould Sidatti n'avait jamais envisagé de s'y rendre puisque lui-même, Dina, prévoyait d'y assister (entretien avec Dina à Tombouctou le 12 juin 2021).

⁵⁹ Fichiers vidéo archivés à l'ONU.

⁶⁰ Le 2 août 2020, la milice Tormouz a été attaquée à Hassi Hakhmar par des combattants Oulad Ich du MAA-Plateforme. Selon Mohamed Sidi Ould Mohamed, un chef et sept éléments Tormouz ont été tués et un véhicule équipé d'une mitrailleuse PKM emporté par les assaillants. Cette attaque aurait été menée en représailles au meurtre de sept civils de la communauté Oulad Ich le 23 juillet 2020 (document confidentiel du 12 juin 2021).

⁶¹ Baba est le frère de Zahabi Ould Sidi Mohamed, ancien ministre et actuel président de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de Mohamed, ancien député de Goundam (entretiens à Tombouctou le lundi 14 juin 2021). Baba affirme que l'attaque a été menée par de jeunes Tormouz agissant de leur propre initiative.

concernant le Mali d'individus pour inscription sur la liste relative aux sanctions, comme l'a rappelé le Conseil dans le treizième paragraphe du préambule de sa résolution 2458 (2021) concernant le Mali.

67. La MINUSMA a lancé un nouveau processus de médiation le 21 juin 2021⁶², après une série d'initiatives infructueuses menées depuis 2019 par le Mali, la Mauritanie, la Commission technique de sécurité et Houka, qui est sous le coup de sanctions. Les acteurs locaux consultés dans ce cadre ont confirmé la nature politique du conflit et jugé que les acteurs suivants sont les seuls à pouvoir mettre fin au conflit à Lerneb⁶³ : Baba et Zahabi Ould Sidi Mohamed pour les Tormouz, et, Boda et Mohamed Ould Sidi Mohamed Ahmed pour les Oulad Ich⁶⁴.

Assassinat de Sidi Brahim Ould Sidatti

68. L'assassinat du secrétaire général du MAA-CMA a eu lieu dans le contexte très particulier du nord du Mali. Il s'agit notamment du conflit pour le contrôle de Lerneb, de la question de la désignation des autorités intérimaires dans la région de Taoudenni, des problèmes de gouvernance entre les communautés arabes de Gao et de Tombouctou et au sein de la communauté arabe de Tombouctou, de la multiplication des attaques contre la MINUSMA à Ber et de l'expansion continue de la CMA dans la région de Tombouctou.

69. Le Groupe d'experts continuera de suivre l'enquête engagée par les autorités judiciaires maliennes, ainsi que les dispositions prises par la CMA, qui a déclaré avoir lancé sa propre procédure d'examen interne.

IV. Criminalité organisée

A. Trafic de stupéfiants

Situation des saisies et du trafic au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel

70. Bien que les saisies au Mali se soient limitées ces dernières années aux saisies d'herbe de cannabis ou marijuana provenant du Ghana, en route vers le Sénégal via le sud du Mali, pendant le mandat actuel du Groupe d'experts, les autorités maliennes ont saisi un volume sans précédent de plus de cinq tonnes de résine de cannabis ou hachich. Le hachich est destiné à faire l'objet d'un trafic à travers le nord du Mali, en direction de la Libye, et pourrait servir à financer des groupes armés.

71. Il convient tout aussi de noter l'évolution des saisies et du trafic dans l'ensemble de la région du Sahel, la plus importante saisie régionale de hachich ayant été effectuée à Niamey, où les agences antidrogues ont saisi 17 tonnes de hachich vraisemblablement libanais, entré par les ports de Cotonou (Bénin) et de Lomé. Le trafic de hachich expédié par les ports ouest-africains à travers le Sahel via le Niger est un phénomène tout à fait nouveau.

72. On ne saurait exclure l'existence d'un trafic de hachich libanais via le Mali. Le 19 décembre 2020, les autorités maliennes ont saisi 300 sacs de cannabis, contenant à la fois de la marijuana et du hachich. Les réseaux responsables du trafic de marijuana pourraient très bien être utilisés également pour acheminer le hachich

⁶² Le même jour, des commerçants auraient été empêchés par la milice Tormouz de la CMA d'accéder au marché hebdomadaire, et un communiqué non signé a été diffusé sur les médias sociaux annonçant que les Tormouz avaient déclaré Lerneb zone de guerre jusqu'à ce que les « gangs » qui contrôlent la région quittent les lieux.

⁶³ Document confidentiel du 21 juin 2021.

⁶⁴ Mohamed Ould Sidi Mohamed Ahmed est un officier de l'armée à la retraite, résidant à Bamako.

entrant par les ports ouest-africains jusqu'à Bamako, les deux types de cannabis empruntant ensuite des itinéraires distincts.

73. Le Maroc reste la principale source de hachich transitant par le Mali par voie terrestre. L'une des deux principales saisies effectuées à Bamako (10 800 sacs, d'un poids total d'une tonne) était quasi certainement d'origine marocaine⁶⁵. Le Groupe d'experts a également pu suivre un convoi de drogue de camionnettes pick-up – transportant probablement du hachich, sur un itinéraire établi depuis le nord de la Mauritanie et traversant l'Algérie ou le Niger via la région de Taoudenni, au nord du Mali (voir par. 84 et 85 ci-après).

74. Alors que le trafic de hachich par convoi de pick-up à travers l'extrême nord du Mali semble se poursuivre, le flux de hachich dans des véhicules de transport ordinaires entre le Maroc et la Mauritanie via Guerguerat, entrant au Mali par le sud de Taoudenni, a probablement été perturbé par suite du blocage, en novembre 2020, du transport routier traversant la ville frontalière par le Front populaire pour la libération de la Sagüa el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO) et l'envoi ultérieur momentané de troupes marocaines⁶⁶. Le 23 décembre 2020, les autorités marocaines auraient saisi plus de deux tonnes de hachich à Guerguerat⁶⁷.

75. Les opérations de trafic de hachich ont en outre été perturbées par la saisie et les arrestations opérées à Niamey en 2018 (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 77)⁶⁸ et les sanctions de l'ONU qui ont été prises en conséquence à l'encontre de Mohamed Ben Ahmed Mahri (MLi.007), dit Rouggy, désigné par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali pour inscription sur la liste relative aux sanctions. Des initiés impliqués dans le trafic de hachich disent que ses homologues marocains cherchent des réseaux alternatifs au Niger, peut-être pour éviter complètement le Mali⁶⁹.

76. Après les saisies de hachich, les saisies de cocaïne sont en hausse à Bamako, avec près de cinq kilogrammes confisqués à deux soi-disant passeurs de drogue à l'aéroport international de Bamako au cours du premier semestre 2021. Des Maliens ont également été impliqués dans deux importants transferts de cocaïne, en provenance d'Amérique latine, qui ont été saisis dans les ports de la Gambie et d'Abidjan en Côte d'Ivoire, sans qu'aucune information ne vienne indiquer un transport ultérieur par voie terrestre par le Mali ou d'autres pays du Sahel (voir annexe XIII).

77. Le Groupe d'experts ne voit pas dans l'augmentation des saisies au Mali le signe d'une intensification du trafic après le coup d'État d'août 2020, comme l'ont laissé croire certains commentateurs⁷⁰. Compte tenu de ce qui précède, on aurait pu

⁶⁵ La quantité saisie représentait environ un tiers de la cargaison des trois tonnes, pour laquelle une compétition s'est engagée entre des réseaux arabes concurrents de Tombouctou et de Gao, liés respectivement à Sherif Ould Taher et à Hussein Ould Ghaname ou Khanam, alias Guigoz (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 83 et 94). Ce dernier a finalement acheminé la cargaison, avec l'aide de son frère Ahmed et d'un ressortissant algérien, Fethi Benyadi, après la prise en otage d'un ressortissant marocain associé au fournisseur [source officielle (confidentielle)], le 14 décembre 2020 ; et entretien avec des sources confidentielles à Gao et à Bamako en mai 2021).

⁶⁶ Voir également Alessandro Ford « Hashish and hatred: the desert conflict in Western Sahara », *Organized Crime and Corruption Reporting Project*, 26 mars 2021.

⁶⁷ « El Guerguerat : saisie de plus de deux tonnes de hachich, un quinquagénaire interpellé », par le 360, 24 décembre 2020.

⁶⁸ Condamnés à cinq ans de prison, les meneurs de l'opération, Sid'Ahmed Ben Kazou Moulati, alias Zaneylou et Khalef Elmeihri, ont été libérés en avril et en mai 2021 respectivement. Tous deux sont passés par Gao en route vers le Maroc et l'Algérie respectivement.

⁶⁹ Source officielle (confidentielle), le 25 mai 2021.

⁷⁰ Paul Lorgetier « Le Mali, pays de transit de la drogue vers l'Europe », *Deutsche Welle*, 21 juin 2021.

s'attendre plutôt à une stagnation du trafic passant par le nord du Mali. Des témoignages anecdotiques donnent à penser que la désorganisation de l'implication des services de sécurité de l'État a plutôt favorisé les saisies, ceux qui ont été écartés du pouvoir étant moins en position de protéger les trafiquants dont ils sont complices.

Connexion malienne de la saisie effectuée à Niamey et personnes arrêtées

78. Le 2 mars, les autorités antidrogues nigériennes ont saisi 17 tonnes de résine de cannabis ou hachich, dans un dépôt sis au quartier Kalley à Niamey. Le hachich était dissimulé dans des cartons contenant prétendument des sachets de ficelles en plastique et arborant des étiquettes de fruits⁷¹. Grâce à un document d'expédition du produit récupéré dans le dépôt, les autorités antidrogues nigériennes ont obtenu des renseignements supplémentaires sur le transport et conclu que le conteneur censé avoir transporté la drogue avait quitté Beyrouth, le 12 octobre pour arriver à Lomé le 9 novembre, puis à Niamey début décembre 2020.

79. Cependant, le transitaire du conteneur a déclaré avoir enlevé un conteneur similaire à Cotonou, expédié par la même entreprise libanaise avec le même contenu, et dans les deux cas pour le compte d'un individu répondant au nom d'Elh Saley de l'Établissement Moubarak sis à Niamey⁷². Cette information a amené les autorités antidrogues nigériennes à conclure qu'il y avait eu deux cargaisons, et que la drogue récupérée dans le dépôt proviendrait plutôt du deuxième conteneur qui avait quitté Beyrouth pour Cotonou le 26 décembre. Au moment de la saisie, le contenu du conteneur passé par Lomé devrait avoir déjà quitté le dépôt et été transporté vers le nord⁷³.

80. Les autorités nigériennes ont arrêté 14 personnes qui seraient impliquées dans l'affaire : douze ressortissants du Niger et deux Algériens. Deux Libyens qui seraient venus à Niamey pour la transaction ont fui le pays⁷⁴. La personne la plus connue qui a été arrêtée est Ghoumour Itouwa Bidika. Dans son précédent rapport final (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 86 et 102), le Groupe d'experts a fait état de l'implication de ce dernier dans l'affaire de hachich de mars 2018 à Niamey, et dans un mouvement de convoi de hachich le 9 juin 2020 entre le Niger et le Mali, au nord de Tamalel.

81. Bien que l'implication malienne dans les envois de supposé hachich libanais susmentionnés n'ait pas encore été confirmée, le Groupe d'experts a obtenu des preuves de la coopération entre le réseau de Bidika et un responsable militaire influent du GATIA, Moussa Tiliche, pour l'acheminement de plusieurs centaines de plaquettes de hachich du Mali au Niger en février 2021⁷⁵.

82. Responsable des opérations du GATIA dans le Gourma, Moussa Tiliche est affilié au 8^e groupe tactique d'armes combinées des Forces armées maliennes (Groupement tactique interarmes-GTIA) et a une influence sur les combattants du GATIA intégrés dans l'armée malienne reconstituée. Le 29 avril, Tiliche était présent à une cérémonie d'intégration de 422 ex-combattants à Ségou, à laquelle ont assisté également divers représentants des groupes armés favorables à l'Accord, ainsi que le Ministre de la réconciliation nationale, Ismaël Wagué⁷⁶.

⁷¹ Voir annexe XIV pour les photos des cartons.

⁷² Communication téléphonique avec le transitaire, le 19 mai 2021.

⁷³ Cette constatation remet en cause un rapport contesté d'Alice Fereday et Matt Herbert, « Strange days for hashish trafficking in Niger », Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, 11 mai 2021. Voir annexe XV pour plus de détails.

⁷⁴ Elh Saley (voir par. 79 ci-dessus) reste introuvable.

⁷⁵ Source officielle (confidentielle), le 1^{er} juin 2021.

⁷⁶ Voir annexe XVI pour les photos de Moussa Tiliche à la cérémonie.

83. Fin 2020, le Groupe d'experts a été informé de l'implication de Tiliche dans un mouvement de convoi de hachich le 7 septembre 2020 de la région de Ménaka au Mali vers le Niger. Tiliche a nié devant le Groupe d'experts son implication dans le mouvement de convoi et expliqué qu'il était présent dans la zone à ce moment parce qu'il participait à une opération de recherche de Jörg Lange, travailleur humanitaire allemand pris en otage à Tillabéri en avril 2018⁷⁷. Tiliche a nié avoir fait des transactions de drogue avec Bidika ou été en contact avec lui à ce sujet, tout en reconnaissant l'existence entre eux de communications sur d'autres sujets en 2019 ou 2020⁷⁸.

Enquêtes sur le trafic de hachich concernant la Mauritanie

84. En dehors d'une saisie d'une tonne de cannabis marocain à Nouakchott en fin juin 2021, le Groupe d'experts n'a pas connaissance d'interceptions majeures de convois allant vers le Mali via le nord, comme il a été signalé précédemment⁷⁹. Le Groupe a été informé du passage d'un convoi suspect de 13 véhicules vers le Mali à partir de la Mauritanie le 11 juin 2021⁸⁰.

85. Le convoi est passé trois jours après qu'un présumé trafiquant malien de drogue, dont le nom reste à vérifier, a fait un déplacement entre Bamako et Nouakchott. Son associé présumé, qui se rendait fréquemment en Mauritanie, a pu être identifié comme étant Hamou Ould Baba, de la fraction Ahl Abdelhai des Arabes bérabiches d'Oursi et de Bou-DjéBéha. Ce dernier aurait organisé un convoi de drogue qui s'est heurté mi-décembre 2020 à un groupe de concurrents près d'Aguelhok, faisant deux morts et huit blessés⁸¹, dont Ould Baba au nombre des blessés⁸².

86. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe d'experts attendait une réponse à une demande d'information adressée à la Mauritanie le 9 juin 2021, pour vérifier et en savoir plus sur la libération présumée de Sidi Hamidouche, alias Alito, qui avait été arrêté en juillet 2017 pour trafic de drogue. Ayant fait fortune dans le transport régional de carburant, des membres importants de la communauté arabe des Lemhar se sont rendus en Mauritanie pour plaider en faveur de la libération d'Alito et par la suite rétablir des liens commerciaux avec lui⁸³.

B. Traite des personnes et trafic de migrants

Chiffres et tendances

87. Les observations sur les régions de Tombouctou, Gao et Ménaka du Groupe d'experts figurent à l'annexe XVI.B.

⁷⁷ Entretien avec Moussa Tiliche à Bamako, le 20 mai 2021. Selon Tiliche, il fallait récupérer des véhicules attribués par un commandant de bataillon de l'armée reconstituée de Gao, Mohamed Lamine Ag Kilita, que des bandits ont volés et emportés de l'autre côté de la frontière au cours de l'opération.

⁷⁸ Entretien téléphonique avec Moussa Tiliche le 6 juillet 2021.

⁷⁹ « L'effet dévastateur d'El Guerguerat sur la Mauritanie », Maghreb Online, 26 juin 2021.

⁸⁰ Information officielle (confidentielle), le 14 juin 2021.

⁸¹ Voir <https://mobile.twitter.com/Amajagh/status/1338840248571338754>.

⁸² Entretien avec des sources confidentielles à Gao et à Bamako, en mai 2021.

⁸³ Entretien avec des représentants du MAA à Gao et Bamako, en mai 2021 ; et entretien avec une source confidentielle à Bamako le 12 mai 2021.

Réseaux de trafic de migrants, travail forcé et violences sexuelles⁸⁴

88. À Tombouctou, un passeur de migrants du nom de Mamadou Niakate, alias Tyson, a été accusé d'extorsion après que trois migrants sierra-léonais et deux sénégalais ont déposé une plainte auprès de la police contre lui pour les avoir détenus jusqu'à ce qu'ils parviennent à s'échapper⁸⁵. Niakate, qui est également soupçonné d'être impliqué dans le trafic d'armes et de stupéfiants, faisait partie des neuf passeurs de migrants arrêtés en février 2018 à Gao (voir [S/2018/581](#), par. 139)⁸⁶. Niakate aurait à nouveau été arrêté à Gao à la fin du mois de juin 2021⁸⁷.

89. En ce qui concerne Kidal, le Groupe a obtenu des informations sur un ressortissant guinéen qui avait été pris à la frontière entre la Libye et le Niger avec la promesse de travailler dans une mine et de gagner ainsi de l'argent pour poursuivre son chemin⁸⁸. Il a ensuite été reconduit au Mali, d'où il venait, avec plusieurs autres migrants et déposé sur un site minier entre Tessalit et Kidal et contraint de travailler⁸⁹ sans services de base, puis abandonné sans rémunération. L'un de ses compagnons a péri alors qu'ils se rendaient à Kidal.

Violences sexuelles contre les femmes migrantes

90. Outre Baye Coulibaly (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 12, 104 à 106), un autre personnage central des milieux de trafic de migrants, commandant un réseau de trafiquants d'êtres humains, est apparu à Gao. Siaka Diarra est un ressortissant malien qui travaille avec deux correspondants guinéens, l'un à Sévare, Amadou Diallo, et l'autre à Timiaouine, surnommé Rougeot⁹⁰. Le réseau, qui s'intéresse principalement aux migrants de l'Afrique de l'Ouest francophone, principalement de Guinée et de Côte d'Ivoire, a détenu des migrants comme prisonniers dans une maison à Timiaouine où on leur a extorqué des paiements supplémentaires, et où les femmes ont été abusées sexuellement⁹¹.

91. Ces derniers mois, un autre réseau de trafic de migrants impliquant des ressortissants nigériens a pris racine à Gao, opérant à partir d'un bar appelé « Hero » dans le quartier Aljanabanja (quatrième quartier) de Gao⁹². Le réseau s'intéresse principalement aux migrants de l'Afrique de l'Ouest anglophone, notamment les Nigériens, les Libériens et les Sierra-Léonais. Il comprend des Nigérianes qui gèrent

⁸⁴ En raison du caractère sensible des cas présentés dans la présente section et de la nécessité de protéger leurs sources, le Groupe d'experts s'est gardé de fournir beaucoup de détails.

⁸⁵ Rapport confidentiel du 11 novembre 2020 et correspondance avec une source confidentielle, 3 juillet 2021.

⁸⁶ Rapport confidentiel du 17 février 2018.

⁸⁷ Correspondance avec une source confidentielle, 30 juin 2021.

⁸⁸ Entretien téléphonique avec une source confidentielle le 22 mai 2021.

⁸⁹ La personne faisait probablement allusion à l'un des sites adjacents d'Abanco, Indarset et Egharghar, tous infiltrés par la Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin (JNIM). À titre d'exemple, le Groupe d'experts a été informé que Hama Ag Mossa, ancien marchand d'armes du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et désormais du JNIM, exerce un contrôle à Indarset. Ag Mossa faisait partie des personnes qui étaient sous le coup de mandats d'arrêt émis en 2013, mandats levés la même année dans le cadre des accords préliminaires de Ouagadougou.

⁹⁰ Rougeot a vraisemblablement pris la relève de « Rasta », un autre Guinéen précédemment identifié par le Groupe d'experts, qui aurait retenu des migrants contre leur gré à Timeiaouine (voir [S/2018/581](#), par. 142). Rasta aurait purgé une peine de deux ans en Algérie. Il travaillait avec un autre passeur de migrants connu, Yaya Koné, un Ivoirien, également basé à Timeiaouine, appartenant probablement au même réseau.

⁹¹ Correspondance avec des sources confidentielles, mars 2021 ; et correspondance avec les autorités judiciaires maliennes, mars 2021.

⁹² Entretiens et correspondance avec des sources confidentielles, mai et juin 2021.

des maisons closes à Gao où les femmes migrantes seraient contraintes de se prostituer.

92. Le Groupe d'experts a également été informé qu'un couple de Touaregs de Kidal résidant dans le quartier château à Gao a été accusé d'avoir gardé contre leur gré, en 2020, deux jeunes filles ivoiriennes que l'homme était accusé d'avoir abusées sexuellement. Ce dernier a ensuite fui à Kidal, pendant que la femme était placée en détention provisoire pour complicité passive⁹³.

Récupération des migrants par les groupes armés

93. Lors de ses récentes missions au Mali, le Groupe d'experts a eu des informations au sujet d'un projet⁹⁴ impliquant les parties signataires de l'Accord visant à endiguer le trafic de migrants par le renforcement des capacités locales de contrôle du territoire et des frontières. Le projet a été conçu par le Ministre des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, Alhamdou Ag Ilyene, et présenté début février 2021 à Rome au Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, en présence également des responsables de la CMA, de la Plateforme pro-Gamou et du Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (MSA-D)⁹⁵.

94. Le 6 mai, Ag Ilyene et le Ministre italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, Luigi Di Maio, ont signé une déclaration commune sur le contrôle des flux migratoires. L'Italie soutient le projet, qui sera mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations⁹⁶. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune action concrète n'avait encore été entreprise et les ressources financières convenues dont il a été fait mention n'avaient pas été décaissées⁹⁷.

95. Les autorités maliennes et les représentants du GATIA et du MSA-D ont informé le Groupe d'experts qu'au cours du mois de mars 2021, ces groupes armés favorables à l'Accord ont, dans le cadre du projet, récupéré 251 migrants auprès de trafiquants ou de réseaux de trafic de migrants opérant dans les régions de Ménaka et de Gao⁹⁸. Ils ont été pris en charge par les services nationaux compétents, des ONG et des organismes des Nations Unies⁹⁹. Parmi eux, 65 migrants, dont 12 mineurs non accompagnés, ont exprimé leur souhait d'être rapatriés.

96. Selon les acteurs de la société civile et les représentants des groupes armés à Gao, la majorité d'entre eux ne souhaitaient pas être rapatriés parce qu'ils étaient pour la plupart des travailleurs migrants, notamment des creuseurs artisanaux, et n'avaient aucune intention de se rendre en Algérie ou au-delà¹⁰⁰.

97. Alors que le secrétaire général du HCUA, Alghabass Ag Intallah, a participé aux discussions préliminaires à Rome, la CMA n'a récupéré aucun migrant à Kidal, bien qu'elle soit en mesure de le faire compte tenu de la dominance de ses combattants dans la région. Un représentant de la CMA a expliqué au Groupe d'experts qu'au lieu

⁹³ Entretiens avec les autorités locales à Gao le 10 mars 2021.

⁹⁴ Le projet est intitulé « Projet d'appui à la réduction des migrations irrégulières et à la stabilisation au Mali ».

⁹⁵ Alghabass Ag Intalla, pour le HCUA, Moussa Ag Acharatoumane pour le MSA-D et El Hadj Ag Gamou et Mohamed Ag Acherif pour le GATIA.

⁹⁶ Correspondance écrite du Représentant permanent de l'Italie auprès de l'ONU reçue le 29 juin 2021, en réponse à une correspondance du Groupe d'experts datée du 4 juin 2021.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Entretien téléphonique avec le Directeur de la Direction régionale de la protection civile à Gao le 14 mai 2021 ; réunions avec des représentants de groupes armés favorables à l'Accord, à Bamako, avril-mai 2021.

⁹⁹ Voir annexe XVII pour les images d'une vidéo montrant leur arrivée à Gao.

¹⁰⁰ Entretiens avec des représentants confidentiels de la société civile et des groupes armés à Gao, du 14 au 18 mai 2021.

de récupérer les travailleurs migrants, dont beaucoup retourneraient à leur occupation immédiatement après, il fallait trouver une solution plus durable au problème¹⁰¹. D'autres ont expliqué la réticence de la CMA à rapatrier les migrants par le besoin de travailleurs migrants dans les mines d'or de Kidal¹⁰².

C. Production artisanale d'or

98. L'exploitation minière artisanale continue de prospérer dans le nord du Mali avec l'ouverture de nouveaux sites dans les régions de Gao, Kidal et Tombouctou, souvent dans des localités très éloignées. Des groupes armés ont réussi à exercer un certain contrôle dans certains sites, notamment à I-n-Tillit-Nord, à 20 kilomètres au nord-ouest d'Intahaka, sans exclure pour autant l'infiltration de groupes armés terroristes (voir par. 140 ci-après).

99. Comme l'a conclu le Groupe d'experts dans un rapport précédent (voir [S/2021/151](#), par. 57), les mines artisanales de la région de Gourma font partie intégrante de la stratégie d'expansion de la CMA. Intahaka a été, en février 2021, la première destination d'une mission de sensibilisation en provenance de Kidal, dirigée par le chef d'état-major du HCUA, Achafgui Ag Bouhada¹⁰³. Après la mission, la CMA a créé une région militaire pour le Gourma, sous le commandement d'Akli Iknane Ag Souleymane (voir par. 43, *supra*). Le 27 février, des éléments d'Ag Souleymane ont installé un poste de contrôle militaire à environ 5 kilomètres d'Intahaka, pour accéder facilement aux sites miniers. La création du poste de contrôle n'a pas été annoncée et a suscité de la confusion au passage de la patrouille des Forces armées maliennes. Les Forces armées maliennes ont ordonné sa fermeture, après quoi les combattants de la CMA n'ont quitté le site que pour établir un camp à proximité, mais à l'écart de la route.

100. Alors que les forces pro-Gamou du GATIA qui opèrent depuis Doro sont toujours présentes dans les mines au nord d'Intahaka¹⁰⁴, la CMA reste la force dominante. Sa coordination est dans les mains d'Attaka Ag Mohamed Youssouf¹⁰⁵. Ancien inspecteur de police, il est passé du MNLA au GATIA, puis à la faction pro-Haballa du GATIA, qui peut être considérée aujourd'hui comme une faction supplétive de la CMA¹⁰⁶.

101. En 2020, un raffineur d'or basé à Bamako avait essayé d'installer une fonderie à Kadji, sur la rive sud du fleuve Niger, près de Gao, afin de transformer le gravier minéralisé d'Intahaka en pépites d'or à raffiner ensuite en lingots à Bamako. Le projet a été abandonné en raison des coûts de transport élevés et des groupes armés qui ont forcé les populations locales originaires des environs d'Intahaka à ne plus s'opposer à la transformation locale utilisant le mercure et le cyanure, augmentant ainsi les

¹⁰¹ Entretien avec un représentant de la CMA à Bamako le 16 juin 2021.

¹⁰² Entretiens avec des représentants confidentiels de la société civile et des groupes armés à Gao, du 14 au 18 mai 2021.

¹⁰³ Voir annexe XVIII pour l'ordre de mission. L'ordre de mission ne précise pas Intahaka, mais après Gao, la mission s'est rendue directement à Intahaka et y a passé deux jours avant de revenir à Gao, puis de continuer à Forgho, Bamba et Temera. Au lendemain de la mission, le HCUA et le GATIA pro-Haballa ont créé deux postes supplémentaires à Temera et à Sobori. Ce poste de Sobori a été levé parce que jugé excessif par la population locale pour ce qui est du prélèvement de taxes sur les transports.

¹⁰⁴ Sous la menace des groupes armés terroristes, de nombreux membres du GATIA dans cette zone sont passés au HCUA en 2018 (voir [S/2018/581](#), par. 101 à 107).

¹⁰⁵ Attaka Ag Mohamed Youssouf est le fils de Mohamed Issouf Ag Gallesse, ancien président du conseil de cercle de Gourma Rharous (voir également [S/2018/581](#), par. 103).

¹⁰⁶ Pourtant, les dirigeants de la CMA du Gourma le considèrent désormais comme un pro-Gamou (communication datée du 6 juillet 2021).

occasions qu'ils peuvent avoir de prélever des taxes illégales. La transformation locale sur le site de la mine semblait plus rentable¹⁰⁷. Pour plus d'informations sur les conditions humanitaires dans les sites miniers d'Intahaka, voir les paragraphes 140 à 147 ci-après.

D. Commerce irrégulier et trafic de cigarettes

Flux de blanches illicites

102. Le Groupe d'experts a précédemment appelé l'attention sur le transit et la réexportation irréguliers de plusieurs marques de cigarettes à travers le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo, ainsi que sur leur introduction illicite dans le nord du Mali¹⁰⁸. Les marques fabriquées légalement, principalement exportées des Émirats arabes unis, continuent d'inonder la région, les importateurs les déclarant d'abord en transit, pour les réexporter par la suite. Ces cigarettes n'arrivent jamais dans un pays de destination pour être vendues légalement, mais sont écoulées par des circuits illicites. On les appelle « blanches illicites ».

103. Les décrets publiés par les ministères du commerce des pays susmentionnés pour empêcher que les cigarettes importées ne deviennent des blanches illicites – par exemple en confisquant les cigarettes qui ne portent pas les étiquettes du pays de destination supposé – sont rarement appliqués et généralement ignorés par les autorités douanières.

Elegance

104. Après ses enquêtes sur les marques American Legend, ORIS¹⁰⁹, Gold Seal, Yes et Business Royals, le Groupe d'experts a mené des enquêtes sur une nouvelle marque blanchie illicite, Elegance, un produit d'Al Furat Tobacco des Émirats arabes unis. En septembre et octobre 2020, 400 cartons ont été introduits illégalement à Gao via Tema (Ghana), puis Niamey¹¹⁰. Al Furat Tobacco a délivré un connaissance daté du 10 janvier 2021 pour un envoi de 1 000 cartons à la société Mondial Tobacco au Niger¹¹¹. Le représentant d'Al Furat a affirmé ne pas avoir été en mesure de retrouver les connaissances des envois antérieurs à la même société par le même itinéraire et n'a pas répondu à la question de savoir si la société a exporté vers le Niger en 2020¹¹².

105. Le Groupe d'experts a obtenu des douanes nigériennes des données montrant l'importation par la société Mondial Tobacco en 2020 de 400 cartons, vraisemblablement des cigarettes de la marque Elegance. La société Mondial

¹⁰⁷ Voir annexe XIX pour les images des bassins de lavage de gravier en cours de construction près d'Intahaka.

¹⁰⁸ Les marques blanches illicites transitent par un ou plusieurs de ces pays en violation de leur réglementation respective en matière de transit et de réexportation exigeant l'étiquetage des paquets de cigarettes conformément aux exigences du pays de destination déclaré. Les cigarettes American Legend sont un produit de la société Karelia Tobacco basée en Grèce et ont été exportées par la même société. Les cigarettes ORIS et Gold Seal ont été exportées des Émirats arabes unis par la société Oriental Tobacco, et les cigarettes Yes et Business Royals des Émirats arabes unis respectivement par les sociétés Vision Tobacco et Independent Tobacco.

¹⁰⁹ Le 13 juillet, le représentant de Petacynic Niger, qui est également directeur d'Agdal, a nié devant le Groupe d'experts n'avoir jamais vendu des cigarettes ORIS et confirmé que Petacynic Niger n'a jamais reçu de conteneurs de cigarettes expédiés en son nom (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 111 et 118).

¹¹⁰ Correspondance avec des opérateurs industriels à Niamey, 25 mai 2021 ; et correspondance avec les autorités locales de Gao, 30 mai 2021.

¹¹¹ Réponse d'Al Furat Tobacco reçue le 27 mai 2021 à une correspondance officielle du Groupe d'experts datée du 14 mai 2021.

¹¹² Correspondance avec le représentant d'Al Furat Tobacco le 27 mai et les 7 et 8 juin 2021.

Tobacco, qui est autorisée à faire transiter et non à importer des cigarettes au Niger (voir annexe XX), n'a pas répondu à la demande d'information du Groupe d'experts. Comme on l'a vu avec d'autres marques non autorisées pour la vente au Mali et sur lesquelles le Groupe d'experts a mené des enquêtes, les paquets d'Elegance trouvés à Gao ne portaient aucun étiquetage spécifique à un pays¹¹³.

106. Le Groupe d'experts confirme que l'introduction illicite au Mali portait sur 400 cartons importés par Mondial Tobacco, car Al Furat, dans sa réponse, mentionne la société Amira International gérée par Oumar Aboubakar comme une société de conseil qui l'accompagne dans la recherche d'opportunités commerciales dans la région de l'Afrique de l'Ouest. D'autres sources de l'industrie au Mali et au Niger ont permis au Groupe d'experts d'apprendre qu'Oumar Aboubakar, par l'intermédiaire d'un négociant malien, a trouvé deux clients à Gao auxquels la société Mondial Tobacco peut vendre ses produits¹¹⁴.

107. Les enquêtes menées par le Groupe d'experts et les autorités locales à Gao depuis décembre 2020 semblent avoir dissuadé toute nouvelle tentative de commercialisation illicite de cigarettes de la marque Elegance au Mali. Rien n'indique qu'une partie quelconque de la cargaison de 1 000 cartons expédiée au Niger en janvier 2021 se soit retrouvée sur le marché malien. Cela étant, l'introduction illicite initiale au Mali n'aurait pas eu lieu si les autorités nigériennes avaient confisqué à leur arrivée les cigarettes non étiquetées destinées à la réexportation, conformément à leur décret du 2 juin 2017 sur le sujet.

American Legend

108. Une mise à jour des discussions concernant le cas des cigarettes American Legend dont le Groupe d'experts a fait état dans ses rapports précédents figure à l'annexe XXII.

Pillage des marques légales

109. Le 16 avril, une camionnette contenant 350 cartons de cigarettes légales de la marque Dunhill¹¹⁵ a été attaquée et pillée, de même que 40 motos en provenance aussi de Bamako, à environ 45 kilomètres du centre de Gao, juste après avoir passé Intahaka¹¹⁶. Selon des récits de témoins oculaires, au moins neuf pick-up ont emporté des marchandises dans deux directions, vers Intahaka et vers I-n-Tillit¹¹⁷. L'attaque est sans précédent, car les bandits qui opèrent sur cette route ne pillent habituellement pas, mais prennent les camionnettes et leurs chauffeurs en otage pour obtenir des rançons.

110. Selon les représentants des différentes parties signataires, des éléments criminels rattachés à la région militaire de la CMA pour le Gourma auraient perpétré

¹¹³ Voir annexe XXI pour les photos. Les versions light sont celles qu'un témoin a montrées au Groupe d'experts lors de leur déchargement à Niamey en septembre 2020.

¹¹⁴ Le Groupe d'experts a demandé à rencontrer Oumar Aboubakar à Niamey, qui a souhaité que les questions concernant l'itinéraire des cigarettes de la marque Elegance soient posées par écrit et envoyées à l'adresse électronique de son entreprise. La lettre du Groupe d'experts est restée sans réponse jusqu'au moment de l'établissement du présent rapport (correspondance du 27 mai 2021).

¹¹⁵ La plus grande partie, 250 cartons, était une commande d'un grossiste basé à Gao de la SODIBAF de Bamako, qui est aussi un distributeur de la Société nationale des tabacs et allumettes (SONATAM), l'importateur exclusif de cigarettes au Mali.

¹¹⁶ Voir annexe XXIII pour les photos de la camionnette pillée.

¹¹⁷ Entretiens avec des commerçants et des membres de la société civile à Gao, en mars et mai 2021.

l'attaque¹¹⁸. Après l'attaque, Ali Bady Maïga (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 54), en sa qualité de chef du cadre de coordination de Gao, a réuni les différents groupes signataires, dont la CMA, pour trouver un règlement, après quoi une partie des biens pillés a été restituée aux propriétaires¹¹⁹.

111. Quatre jours après le pillage du camion, des bandits armés ont, dans la nuit du 19 au 20 avril, pillé et incendié l'entrepôt de la SONATAM. La SONATAM de Bamako a indirectement approvisionné les commerçants qui ont perdu leurs marchandises dans l'attaque de la camionnette à Gao (voir par. 109, *supra*)¹²⁰. L'incident présente des similitudes avec une attaque par pillage perpétrée dans la nuit du 12 au 13 juillet 2018. Cet incident, qui faisait suite à la saisie de cigarettes American Legend à Labézanga le 1^{er} juillet 2018, avait été mené à l'instigation d'Albashar Soumaguel Maïga, qui avait passé la commande à l'époque (voir [S/2019/636](#), par. 126). Si le lien entre le pillage de la camionnette et de l'entrepôt reste flou et que les auteurs du dernier méfait n'ont pas encore été identifiés, il convient de noter que la camionnette pillée appartenait au même Albashar Soumaguel Maïga¹²¹.

E. Gel des avoirs et application de l'interdiction de voyager

112. Le 1^{er} avril 2021, le Gouvernement malien a fourni une réponse aux correspondances du Groupe d'experts du 12 juin et du 16 décembre 2020 demandant des informations sur le gel des avoirs approuvé pour cinq personnes par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali le 19 décembre 2019. Les trois comptes répertoriés étaient tous au nom de Mohamed Ben Ahmed Mahri (MLi.007) et affichaient des montants dérisoires de transferts et de soldes de comptes. Un compte supplémentaire détenu par une société dénommée Tilemsi Holding, dans laquelle Mahri a une participation de 25 %, a été recensé. Se situant sous le seuil de 50 %¹²², il n'a pas été gelé.

113. Le Groupe d'experts a mené d'autres enquêtes directement auprès des banques en question afin d'obtenir des détails supplémentaires sur les mouvements des comptes, ce qui a permis de relever deux importantes divergences avec les informations fournies par le Gouvernement malien. Premièrement, l'un des comptes répertoriés n'appartenait pas à Mohamed Ben Ahmed Mahri, mais à une autre personne sous le coup de sanctions, Mahri Sidi Amar Ben Daha (MLi.006), alias Yoro¹²³. Deuxièmement, le compte de Tilemsi Holding présente des transactions de débit et de crédit de près de 72 millions de francs CFA (132 000 dollars), y compris d'importants dépôts en espèces à hauteur de 23 millions de francs CFA

¹¹⁸ Entretiens avec les représentants des Forces armées maliennes, du GATIA et de la CMA à Gao et à Bamako, en mai et juin 2021. Selon un communiqué de la CMA, le commandant en second de la région militaire de la CMA dans le Gourma, Ag Hamada (voir par. 43 ci-dessus) a été arrêté par les Forces internationales le 29 juin 2021. Le commandant de la CMA, Akli Iknane, a nié devant le Groupe d'experts, le 12 juillet 2021, que ses éléments aient été impliqués dans l'attaque de pillage.

¹¹⁹ Entretiens avec des commerçants et des membres de la société civile à Gao, en mars et mai 2021.

¹²⁰ Voir annexe XII pour les photos de la camionnette pillée.

¹²¹ Correspondances avec des initiés du commerce et des représentants des autorités locales à Gao, mai 2021.

¹²² Appliqué dans les juridictions des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne, il sert de référence aux banques du monde entier.

¹²³ Tué le 9 février 2020 (voir [S/2020/158/Rev.1](#), par. 74). Le 18 mars 2020, le Groupe d'experts a transmis, en annexe à une lettre adressée au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali, une copie du certificat de décès de Yoro pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent, mais au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait pas encore été rayé de la liste.

(41 602 dollars) par l'un des partenaires de Mahri dans la société. Dans sa lettre de réponse, le Gouvernement malien a mentionné des transactions de débit et de crédit respectivement de 52 826 francs CFA (95 dollars) et de 85 850 francs CFA (155 dollars) seulement.

114. Bien que son nom ne figure pas dans la lettre de réponse du Gouvernement malien, Mohamed Ould Mataly (MLi.008) a déclaré au Groupe d'experts qu'il détient un compte à la Bank of Africa à Bamako¹²⁴. Ould Mataly, qui a été nommé conseiller spécial du Président du Conseil national de transition en mars 2021, affirme n'avoir reçu aucune rémunération depuis sa prise de fonction et que le solde de son compte est presque épuisé. Pour ce qui est de la violation de l'interdiction de voyager en Mauritanie en octobre 2020, confirmée par les autorités mauritaniennes (voir S/2021/151, par. 10 et 11), Ould Mataly a nié devant le Groupe d'experts avoir fait ce déplacement¹²⁵.

115. Après les informations qu'il a communiquées dans son tout dernier rapport (voir S/2021/151, par. 14 et 15), le Groupe d'experts a également demandé un complément d'information à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. Le Secrétaire général de l'Institut a confirmé la participation de Mohamed Ousmane Ag Mohamidoune (MLi.003) à un atelier organisé conjointement avec leur partenaire local, le Centre malien pour le dialogue interpartis et la démocratie, et qu'un paiement direct a été effectué au profit de Mohamed Ousmane à titre d'indemnité de transport local. Le Secrétaire général de l'Institut s'est engagé dans sa lettre à prendre « des mesures correctives pour qu'un tel incident ne se reproduise pas »¹²⁶.

116. Le Groupe d'experts a également reçu de fonctionnaires maliens, s'exprimant sous couvert d'anonymat, des informations selon lesquelles le Gouvernement malien a continué de fournir un soutien financier à Mohamed Ousmane Ag Mohamidoune (MLi.003), à titre d'indemnité journalière de subsistance en sa qualité de membre du Comité de suivi de l'Accord.

117. Le Groupe d'experts a connaissance du dépôt auprès du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, par une autre personne sous le coup de sanctions, d'une demande de dérogation à l'interdiction de voyager, qui était en cours de traitement au moment de l'établissement du présent rapport. Le Groupe d'experts a expliqué à la personne en question les détails requis pour une telle demande. Le fait qu'une première dérogation soit demandée, et l'absence, depuis le précédent rapport du Groupe d'experts, d'informations relatives aux violations de l'interdiction de voyager par des personnes qui font l'objet de sanctions, témoignent d'une plus grande conscience des mesures de sanctions et de l'intention de les respecter.

V. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme¹²⁷

118. Le Groupe d'experts reconnaît les effets cumulatifs qu'ont sur la population civile, en particulier les femmes et les enfants, l'instabilité politique et notamment les retards de la mise en œuvre de l'Accord, la situation sécuritaire dans la zone des trois

¹²⁴ Entretien à Bamako le 17 juin 2021.

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ Lettre datée du 23 juin 2021 du Secrétaire général de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

¹²⁷ Voir annexe II, appendice B, pour la méthodologie d'enquête du Groupe d'experts sur les violations du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et des actes qui constituent des atteintes aux droits de l'homme.

frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, les défis économiques associés et la culture de l'impunité.

119. Tous ces facteurs s'observent dans la région de Gao où la situation reste volatile, où les retards du processus de désarmement, démobilisation et réintégration ont une incidence sur la situation sécuritaire (voir par. 8 à 12 ci-dessus), et où les menaces signalées contre la population civile ne cessent de se multiplier¹²⁸. Les Forces de défense et de sécurité maliennes sont présentes dans les principaux centres urbains et dans la ville frontalière de Labézanga ; les groupes armés sédentaires associés à la Plateforme ont une présence réduite sur l'axe routier principal allant du sud de Gao vers Labézanga, notamment dans le cercle d'Ansongo suite à l'expansion de l'EIGS (voir S/2020/158/Rev.1, par. 59 et S/2020/785/Rev.1, par. 56). La CMA continue d'étendre son influence dans la région du Gourma (voir par 99 et 100 ci-dessus), tandis que des éléments de la CMA et du GATIA soutiennent le JNIM et l'EIGS (voir par. 45 ci-dessus). En plus d'être une plaque tournante de trafic, Gao est une destination pour les migrants qui cherchent du travail dans les mines d'or (voir par. 97 et 98 ci-dessus). La criminalité est en hausse sur l'axe Gao-Labézanga et à l'intérieur et autour de la ville de Gao, ainsi que les incidents de vol de bétail, d'extorsions et de déplacements de civils dans les zones d'opérations de l'EIGS et du JNIM, mettant en péril les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

120. Dans ce contexte et conformément au paragraphe 8 f) et g) de la résolution 2374 (2017), le Groupe d'experts a mené des enquêtes sur les violations et les atteintes dont sont victimes les différents segments sociaux de Gao, à savoir a) la violence sexuelle et fondée sur le genre, en particulier la violence sexuelle contre les femmes et les filles ; b) le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés, et l'exploitation économique des enfants (garçons) dans les mines d'or ; et c) les enlèvements et les meurtres de dirigeants communautaires dans les zones d'opérations de l'EIGS et du JNIM.

121. Dans la région de Mopti, le Groupe d'experts a vérifié les signalements de disparitions forcées perpétrées par les Forces armées maliennes à Boni, dans le cercle de Douentza.

A. Violence sexuelle et fondée sur le genre

122. Dans son dernier rapport à mi-parcours, le Groupe d'experts a noté que le nombre d'incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre reste élevé au Mali¹²⁹. De 2017 à 2020, 1 913 incidents de violences sexuelles liées aux conflits ont été enregistrés par le Système de gestion de l'information sur la violence de genre (voir annexe XXV pour la chronologie des incidents signalés). De janvier à mars 2021, 205 incidents de violences sexuelles liées aux conflits perpétrées contre des femmes

¹²⁸ Voir annexe XXIV pour la chronologie et la répartition géographique des menaces et incidents signalés touchant la population civile à Gao, de janvier à juin 2021. Source : Groupe de la protection des civils de la MINUSMA.

¹²⁹ Entre janvier et décembre 2020, 6 605 incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre ont été signalés via le Système de gestion de l'information sur la violence de genre, 99 % des survivantes étant des femmes, dont 58 % de filles de moins de 18 ans. Au cours du premier trimestre de 2021, 1 879 incidents ont été signalés via le Système.

et des filles (dont 28 % ont moins de 18 ans) ont été documentés via le Système¹³⁰. Ces incidents auraient été perpétrés par les Forces armées maliennes (3 %), des groupes armés favorables à l'Accord (49 %) et des hommes armés non identifiés (48 %). On estime que de nombreux cas ne sont pas signalés à cause de la mobilité limitée des femmes et des filles dans les zones reculées, de la stigmatisation sociale et de la peur des victimes de subir des représailles.

123. Le Groupe d'experts a mené des enquêtes sur les violences sexuelles liées aux conflits à Gao. Dans les paragraphes 90 à 92 ci-dessus, le Groupe d'experts expose ses constatations sur la prostitution forcée à Gao et les cas signalés d'atteintes sexuelles contre les femmes migrantes (voir également S/2019/636, par. 140 à 142, et S/2020/785/Rev.1, par. 139 à 144).

124. Des informations crédibles recueillies au cours du mandat révèlent un schéma de violence sexuelle perpétrée contre les femmes et les filles par des éléments de plusieurs groupes signataires et favorables à l'Accord, et surtout des groupes affiliés à la CMFPR, Ganda Izo et Ganda Koy. Le Groupe d'experts a également vérifié des incidents de viols commis par les Forces de défense et de sécurité maliennes à Gao. Ces actes ne semblent pas viser les femmes et les filles en fonction de leur appartenance sociale, ethnique ou politique, et se produisent dans un contexte de hausse de la criminalité (voir annexe XXIV), d'inégalité de genre et d'impunité.

125. Le Groupe d'experts souligne que presque tous les témoins et victimes interrogés qui connaissaient l'identité personnelle de l'auteur ou des auteurs ne souhaitent pas les nommer par crainte de représailles. Pour tenir compte en priorité de la nécessité de protéger les témoins et les victimes, les incidents de violence sexuelle présentés ci-après ne font référence qu'au groupe armé auquel l'auteur est affilié et non à sa propre personne.

Violences sexuelles commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes dans la région de Gao

126. Le Groupe d'experts a vérifié deux signalements de viols perpétrés en 2021 par des éléments de la gendarmerie dans la ville de Gao. En 2021, avant le Ramadan¹³¹, un gendarme a violé une jeune fille de 16 ans après l'avoir attrapée dans la rue alors qu'elle était en compagnie de son frère. Il l'a emmenée dans un endroit situé derrière les cimetières, où il l'a violée. La victime se rappelle s'être réveillée à l'hôpital, souffrant de blessures intravaginales ; sa famille l'a blâmée pour l'incident, et elle n'a pas porté plainte. Au cours de la même période, deux gendarmes ont attrapé une jeune fille de 15 ans lors d'une patrouille dans la ville, et l'un d'eux l'a violée. La victime a signalé l'incident à la gendarmerie, et l'auteur a été arrêté pour être relâché quelques jours plus tard. Par la suite, fin mai 2021, la jeune fille a été insultée, battue et blessée par des éléments de Ganda Izo dans la rue, dans la ville de Gao.

¹³⁰ De janvier à mars 2021, 639 incidents de violence sexuelle au total ont été enregistrés dans le Système (voir annexe XXV, figure II). En outre, le Groupe chargé de la protection au Mali a publié les résultats d'une étude de terrain récente sur les préoccupations de protection des civils dans 20 cercles des régions de Mopti, Ségou, Ménaka, Tombouctou et Gao, et indiqué qu'en moyenne 35 % des femmes dans les cinq régions craignaient de devenir la cible de violences sexuelles. Voir Yssa Oumar Basse, « Perception de la situation de protection de la population civile au Mali dans le cadre du projet de monitoring de protection », Groupe Stratégies & Leadership, décembre 2020. Disponible à l'adresse https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/amss_-_rapport_etude_de_base_protection_-_version_finale.pdf.

¹³¹ En 2021, le mois de Ramadan dans le calendrier lunaire islamique correspondait à la période allant du 12 avril au 12 mai 2021.

127. Par ailleurs, selon des informations crédibles, en octobre 2020, un élément des Forces armées maliennes à Gao aurait violé une jeune femme de 19 ans ; sur les conseils de sa communauté, elle n'a pas déposé de plainte.

128. Le Groupe d'experts n'a pas obtenu de chiffre sur le nombre total d'incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre attribués aux éléments des Forces de défense et de sécurité maliennes dans la région de Gao ces dernières années.

Violences sexuelles commises par des groupes armés favorables à l'Accord dans la région de Gao

129. La CMFPR (et ses groupes dissidents) est un ensemble de milices et de groupes de défense sédentaires qui comprend Ganda Koy (créé en 1994) et Ganda Izo (créé en 2008). Le Groupe d'experts a déjà retracé leur histoire et leurs changements d'alliance (voir [S/2020/785/Rev.1](#), par. 49 et 54 à 56 et [S/2020/158/Rev.1](#), par. 59). Bien qu'ils aient été officiellement absorbés par la CMFPR, Ganda Izo et Ganda Koy sont toujours considérés par les communautés de Gao comme des groupes identifiables par l'influence qu'ils ont sur la situation sécuritaire, notamment à travers leurs postes de contrôle à l'intérieur et autour de Gao.

130. Selon des sources crédibles, entre janvier 2020 et avril 2021, 130 incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre documentés à Gao ont été attribués à des individus reconnus comme affiliés à la Plateforme, à la CMFPR-1, à la CMFPR-2, à Ganda Izo et à Ganda Koy. Ces cas comprennent 55 incidents de viols et 27 incidents de tentatives de viols¹³².

131. Au cours de cette période de seize mois, les auteurs affiliés à Ganda Izo et à Ganda Koy auraient été responsables de 64 incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre (32 incidents chacun), dont un nombre cumulé de 25 incidents de viol et 15 de tentative de viol. La plupart de ces incidents ont été documentés dans les villes de Gao et d'Ansongo, où les survivants ont une meilleure chance d'accéder aux réseaux de prise en charge et aux premiers secours en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Groupe d'experts a recueilli des témoignages de première main confirmant ces allégations et indiquant que les incidents de viols et de tentatives de viols perpétrés par des individus reconnus comme affiliés à Ganda Izo et à Ganda Koy étaient plus susceptibles de s'être produits à proximité de leurs postes de contrôle et de leurs bases, notamment : a) un poste de contrôle de Ganda Koy situé au nord de la ville de Gao à Zindiga, commune Soni Ali Ber ; et b) près d'une « base » de Ganda Koy dans le quartier Aljanabanja de la ville de Gao.

132. Le Groupe d'experts a également vérifié qu'en 2019, une jeune fille de 16 ans a été violée par un élément de Ganda Koy dans le quartier château de la ville de Gao. Elle a signalé l'incident à la police, mais n'a eu droit à aucune suite. Le Groupe d'experts s'est également entretenu avec une femme et une jeune fille de 15 ans qui ont été battues en mai 2021 par des éléments de Ganda Izo dans la rue, dans la ville de Gao¹³³. Toujours selon des informations crédibles, en février 2021, un élément de Ganda Izo a violé une femme aux alentours de la ville d'Ansongo. L'auteur était un ami de la famille. La victime a choisi de ne pas déposer de plainte auprès de la police, craignant d'être rejetée par sa communauté.

133. En outre, 32 des incidents documentés de violence sexuelle et fondée sur le genre, dont sept cas de viol et un cas de tentative de viol, ont été attribués à la CMA

¹³² Voir annexe XXV, figure III, pour la ventilation du nombre d'incidents par groupe armé favorable à l'Accord et par type de violence sexuelle et fondée sur le genre signalée.

¹³³ Dans les trois incidents présumés, les auteurs portaient des chemises arborant le nom de leur groupe armé. Selon des témoins, ce n'était pas des uniformes, et quelques-uns seulement des auteurs les portaient.

(voir annexe XXV, fig. III). Tous ces cas signalés ont eu lieu en 2020, sauf un incident de refus d'accès aux ressources qui a été documenté en 2021. Le Groupe d'experts n'a reçu aucun témoignage de première main concernant les incidents attribués à la CMA.

134. Le Groupe d'experts rappelle que les dirigeants de la Plateforme et de la CMA se sont engagés à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits au Mali et dans leurs propres rangs. En 2017, la CMA a publié un communiqué dans lequel elle s'engage à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits au Mali (voir annexe XXVI). Dans un communiqué publié en 2016, la Plateforme (CMFPR, MAA et GATIA) s'est engagée : a) à faire passer, par ses chaînes de commandement, des messages clairs pour interdire les actes de violence sexuelle ; b) à veiller à ce que des mesures spécifiques de prévention et de protection contre la violence sexuelle soient prises en considération dans leurs dispositions en matière de sécurité ; et c) à faire en sorte que les auteurs de violences sexuelles soient exclus du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (voir annexe XXVII). L'incapacité des dirigeants de la Plateforme/CMFPR à prévenir, reconnaître et traiter les questions de violences sexuelles perpétrées par leurs éléments à Gao engage leur responsabilité et compromet leur rôle de partenaires viables dans la mise en œuvre de l'Accord.

Incident de viol à Monzonga en septembre 2020

135. Le Groupe d'experts a mené des enquêtes sur un incident au cours duquel, en septembre 2020, quatre hommes armés ont intercepté un groupe de six femmes et trois enfants (un garçon de 15 ans et deux nourrissons) qui ramassaient du bois près de Monzonga, dans le cercle d'Ansongo¹³⁴. Les auteurs ont bandé les yeux de leurs victimes, les ont battus et menacés avec des machettes et des couteaux, puis ont séparé les quatre femmes les plus jeunes et les ont violées. Les auteurs, dont l'identité est encore contestée, ont été décrits comme des bandits circulant à moto et agissant de manière coordonnée. Le Groupe d'experts note que le *modus operandi* est ici le même que celui des bandits responsables de vols le long de la route Gao-Ansongo.

136. L'incident, qui a eu lieu en plein jour et à moins de cinq kilomètres du camp des Forces armées maliennes de la périphérie de la ville d'Ansongo, montre les limites des capacités dont disposent les Forces de défense et de sécurité maliennes pour assurer la sécurité de la population civile au-delà du périmètre de la ville. Après cet incident, des membres de la société civile d'Ansongo ont rencontré le Gouverneur de Gao pour discuter de leurs préoccupations en matière de sécurité, en citant notamment comme exemple cet incident, et ont manifesté à Ansongo le 5 décembre 2020 pour exiger une plus grande protection.

Autres cas signalés de violence sexuelle et fondée sur le genre

137. Le Groupe d'experts a reçu des signalements de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris de violences sexuelles liées aux conflits, perpétrées à Gao par des éléments affiliés à l'EIGS, et dans d'autres régions, à savoir Tombouctou et Mopti, par les forces régulières et les groupes de défense communautaires dans un contexte de violences intercommunautaires. Le Groupe d'experts a en outre été informé d'allégations d'avortements forcés perpétrés par les Forces de défense et de sécurité maliennes dans la région de Mopti. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure d'accéder aux victimes ni d'obtenir leur consentement pour mener des enquêtes plus approfondies sur ces signalements.

138. Enfin, à l'issue de consultations entre l'ONU et le Gouvernement les 8 et 9 juin 2021, le Gouvernement s'est engagé à examiner en priorité quatre cas emblématiques

¹³⁴ L'incident a été largement relayé sur les médias sociaux.

de violences sexuelles liées aux conflits parmi les 115 perpétrés en 2012 et 2013 qui étaient en instance devant les tribunaux. Le Groupe d'experts se félicite de cette initiative qui constitue une étape importante pour remédier aux retards chroniques de la réponse judiciaire aux violences sexuelles liées aux conflits au Mali.

B. Utilisation, recrutement et exploitation économique des enfants

139. Le Groupe d'experts a continué à recevoir des signalements de cas d'utilisation d'enfants par des groupes armés, notamment le MNLA, la CPA, la CMFPR-1, mais il n'a pu les corroborer davantage¹³⁵.

140. Devant l'essor de l'exploitation artisanale de l'or dans le nord du Mali (voir par. 98 à 101 ci-dessus), le Groupe d'experts a précédemment fait état du travail des enfants dans les mines d'or de Gao et de Kidal, du trafic qui y est lié (voir S/2021/151, par. 36) et de la violence contre les mineurs à Gao (ibid., par. 54). Le Groupe d'experts a également mené des enquêtes sur les conditions de travail et de sécurité des mines proches du village d'Intahaka, dans la région de Gao, la présence d'enfants sur ces sites et la probabilité qu'ils soient utilisés ou recrutés par les groupes armés opérant sur place. Des sources gouvernementales et autres sources crédibles ont confirmé l'utilisation et l'exploitation d'enfants et décrit ces sites comme « anarchiques » en l'absence de contrôle de l'État, de services et d'infrastructures adéquats, et de conditions de travail non réglementées. Les conclusions du Groupe d'experts portent essentiellement sur le plus grand des deux sites près d'Intahaka, I-n-Tillit-Nord, qui s'est développée de manière exponentielle depuis 2020.

141. La mine d'I-n-Tillit-Nord est contrôlée et gérée par un comité dirigé par le GATIA et la CMA¹³⁶. Ils sécurisent le site et contrôlent les postes de contrôle¹³⁷. Ils collectent également des taxes auprès des mineurs et des hommes d'affaires. Les mineurs paient une taxe en échange de leur protection et de l'autorisation de creuser. Des éléments du JNIM et de l'EIGS ont été vus sur le site¹³⁸. Alors que les Forces armées maliennes sont dans le village voisin d'Intahaka, on ne note pas de présence des Forces de défense et de sécurité maliennes à I-n-Tillit-Nord.

142. En juillet 2020, le nombre de travailleurs sur ces deux sites était estimé à 18 000, dont 6 000 garçons¹³⁹. En février 2021, la population d'I-n-Tillit-Nord avait à tout le moins doublé¹⁴⁰. Malgré les fluctuations dues aux migrations saisonnières, I-n-Tillit-Nord continue manifestement de se développer.

143. Les enfants sont employés sur le site pour creuser des trous, tamiser du sable, faire la cuisine et aller chercher de l'eau. Certains enfants arrivent sur les sites accompagnés par des hommes de leur famille et d'autres arrivent non accompagnés. L'an dernier, les observateurs et les travailleurs humanitaires ont noté une

¹³⁵ Voir annexe XXVIII pour une vue d'ensemble des violations graves à l'encontre des enfants.

¹³⁶ Rapport confidentiel du 17 février 2021.

¹³⁷ Le MNLA et le GATIA contrôlent conjointement le poste de contrôle principal sis au sud en direction d'Intahaka. Entretien confidentiel du 28 mai 2021.

¹³⁸ Rapports confidentiels du 20 janvier et du 24 février 2021.

¹³⁹ Il n'y a ni femme ni fille sur les sites proches d'Intahaka ; cependant, selon un rapport du Groupe chargé de la protection au Mali, il y avait, en juillet 2021, 470 femmes et 30 filles sur les sites de Takalot, Tassik, Tin Zaoutène et Tessalit (« Rapport d'évaluation rapide de protection des enfants sur les sites d'orpaillage », décembre 2020).

¹⁴⁰ Un représentant du GATIA qui se rend régulièrement le site a déclaré au Groupe d'experts que la population du site a dépassé celle du village d'Intahaka. Les mineurs sont originaires d'au moins 12 pays, notamment du Burkina Faso, du Niger, du Soudan et du Tchad (entretien confidentiel du 28 mai 2021). Selon des sources officielles, la population du site serait au moins comparable à celle de la ville de Gao (rapport confidentiel ONU du 3 février 2021).

augmentation du nombre d'enfants arrivant du Niger via Gao pour travailler dans les sites¹⁴¹. En juin 2020, la police de Gao a intercepté 21 enfants burkinabés, et en mars 2021, 17 enfants nigériens, qui se rendaient dans les mines d'or¹⁴².

144. Selon des sources crédibles, certains enfants, en particulier ceux qui arrivent du Burkina Faso et du Niger, travaillent à crédit pour rembourser à une tierce personne leurs frais de transport et de nourriture, et certains travaillent sans être rémunérés pendant des jours ou durant toute la période de leur présence sur les sites¹⁴³. Les enfants sont également sollicités pour de menus travaux par les éléments des groupes armés qui sécurisent les sites. La présence d'éléments de l'EIGS et du JNIM les expose aux risques de recrutement par ces groupes.

145. Suite aux efforts de sensibilisation de l'Organisation des Nations Unies et des agences humanitaires, le Gouvernorat de Gao a mené une mission d'évaluation multisectorielle les 28 et 29 janvier 2021 à I-n-Tillit-Nord, en collaboration avec le commandant des Forces armées maliennes à Gao et des représentants de services gouvernementaux¹⁴⁴. Au cours de la mission, des enfants de moins de 10 ans ont été vus en train de travailler à I-n-Tillit-Nord.

146. La mission dirigée par le Gouvernorat a noté l'absence de structures sanitaires et d'assainissement, la pénurie d'eau et la prévalence de problèmes respiratoires et rénaux chez les mineurs. La mission a confisqué 100 kilogrammes de cyanure et constaté l'utilisation de mercure sans équipement de protection ; ces produits chimiques contaminent l'eau du site¹⁴⁵. Après la visite de cette mission, une crise sanitaire a été signalée dans le village de Ti-n-Tarkat¹⁴⁶ causée par la pénurie d'eau et les produits chimiques toxiques¹⁴⁷. L'arrivée de personnes déplacées de Doro et de Marsi à Intahaka en mars et avril 2021 a ajouté une pression supplémentaire sur l'eau et les autres ressources de la région¹⁴⁸.

147. L'ONU a signalé une augmentation constante, de juillet à décembre 2021, des incidents de sécurité touchant la population civile de la commune d'I-n-Tillit, ainsi qu'une multiplication notable, en décembre 2020, des vols et des meurtres visant les mineurs dans la zone entourant les sites d'extraction d'or¹⁴⁹. Depuis juin 2021, il n'y

¹⁴¹ Les enfants arrivent par des bus de transport public, notamment les bus Sonef, Nour et Telemsi. À Gao, les démarcheurs (ou passeurs), pour la plupart d'ethnie arabe ou tamachek, les prennent à un arrêt de bus près du Gouvernorat et les transportent vers les mines.

¹⁴² Dans les deux cas, ces enfants ont été rapatriés avec l'assistance de l'Organisation internationale pour les migrations (source Nations Unies, juin 2021).

¹⁴³ Une source détenant des renseignements de première main a déclaré au Groupe d'experts que les hommes d'affaires créaient délibérément des problèmes pour éviter de payer les mineurs ou pour déduire de leurs salaires les coûts des équipements qu'ils ont pu endommager (entretien confidentiel, mai 2021). Selon un rapport confidentiel daté du 11 août 2020, des éléments du GATIA ont confisqué les documents des migrants et les ont forcés à travailler dans les mines d'or d'Intahaka, sans être rémunérés.

¹⁴⁴ Un rapport de mission officiel a été établi. Le Groupe d'experts n'a pas reçu copie de ce rapport.

¹⁴⁵ Entretien avec une source officielle à Gao le 24 mai 2021. Plusieurs responsables à Gao ont réitéré leur préoccupation face à la situation sanitaire et humanitaire à I-n-Tillit-Nord dans d'autres échanges bilatéraux (rapports confidentiels du 3 et du 5 février 2021).

¹⁴⁶ Le village de Ti-n-Tarkat se trouve à proximité immédiate d'I-n-Tillit-Nord, et les deux noms sont souvent utilisés de manière interchangeable.

¹⁴⁷ Rapport confidentiel du 10 février 2021.

¹⁴⁸ Rapport confidentiel du 19 mai 2021.

¹⁴⁹ Rapport confidentiel du 2 décembre 2020.

a pas de coordination véritable sur le site entre les autorités de Gao et les groupes armés signataires¹⁵⁰.

C. Enlèvements et meurtres de chefs communautaires

148. Le Groupe d'experts a précédemment fait état d'assassinats ciblés de chefs communautaires à Tombouctou et dans la région de Gourma, dans le cadre du conflit contre l'EIGS (voir S/2019/137, par. 44 à 50). Le Groupe d'experts a continué à recevoir des signalements d'incidents similaires dans les zones d'opération du JNIM et de l'EIGS. Dans 5 des 10 incidents signalés entre octobre 2020 et mai 2021, les victimes ont été enlevées pour avoir refusé ou omis de payer une zakat (taxe imposée par l'EIGS et le JNIM), puis, dans certains cas, ont été tuées¹⁵¹.

149. L'enlèvement puis le meurtre d'un fonctionnaire local d'Ansongo en mai 2021 en sont un exemple frappant. Le 22 mai, trois éléments armés peuls l'ont enlevé à son domicile dans le village de Seina (à cinq kilomètres au sud de la ville d'Ansongo), puis ont demandé une rançon à sa famille (y compris du bétail). Les jours suivants, les membres de la communauté, dont des femmes et des enfants, ont protesté contre son enlèvement en bloquant l'entrée du village. Malgré la mobilisation des représentants de l'État pour négocier sa libération, la victime aurait déjà été tuée par ses ravisseurs à la date du 9 juin¹⁵².

150. Certains chefs communautaires ne voient pas d'autre choix que de s'aligner sur l'EIGS ou le JNIM comme un moyen de survie.

D. Arrestations arbitraires et disparitions forcées perpétrées par les Forces armées maliennes à Mopti

151. Le Groupe d'experts a reçu des signalements de violations des droits de l'homme par les Forces armées maliennes dans le cadre d'opérations de lutte antiterroriste. À Douentza, ces violations s'inscrivent dans un cycle d'attaques de représailles entre les Forces armées maliennes et les groupes armés extrémistes. Les incidents survenus depuis le 3 février 2021 dans le village de Boni mettent en évidence ce schéma de violence.

152. Le village de Boni est le centre administratif de la commune de Hairé, Douentza, et se trouve sur la route nationale 16 (RN16) reliant Gao à Mopti. Il y a un camp des Forces armées maliennes à Boni, qui est dans la zone d'opération de la katiba Serma. La zone est un terrain d'opération difficile parce que la route passe par des collines rocheuses, que la katiba du Gourma et la katiba de Serma utilisent toutes deux comme refuge stratégique.

153. Le 3 février 2021, le camp des Forces armées maliennes a été attaqué, et son commandant a en conséquence été remplacé peu après. Après ce changement de direction, les organisations de défense des droits de l'homme ont relevé une augmentation soudaine des arrestations arbitraires, des disparitions et des exécutions extrajudiciaires perpétrées par les Forces armées maliennes à Boni et dans les villages alentours. Le Groupe d'experts a reçu les noms d'au moins 30 personnes qui avaient

¹⁵⁰ Le Groupe d'experts a été informé qu'après cette mission, le Gouvernorat a créé quatre comités pour faire face à la situation (sécurité, développement, santé et assainissement). Jusqu'au mois de mai 2021, le comité de sécurité composé de représentants du Gouvernement et des mouvements armés n'était pas encore devenu opérationnel. Entretien confidentiel du 28 mai 2021.

¹⁵¹ Voir l'annexe XXIX pour une liste des incidents signalés.

¹⁵² Entretiens confidentiels avec des fonctionnaires et des membres de la communauté, mai et juin 2021 ; et rapports confidentiels datés du 23 et du 24 mai, et du 9 juin 2021.

été arrêtées et/ou détenues par les Forces armées maliennes à Boni entre le 18 février et le 17 mai 2021 et dont on ne sait toujours pas où elles se trouvent. Le 23 mars, les forces de sécurité ont arrêté et fouillé un bus près de Boni, arrêté au moins 35 passagers de sexe masculin, qu'ils ont détenus au camp militaire de Boni. Douze d'entre eux (trois de Mondoro et neuf Peuls burkinabés) ont depuis disparu (voir annexe XXX).

154. Suite à des efforts de sensibilisation, le gouvernement a envoyé en mai une équipe d'enquête à Boni, et recueilli des témoignages confirmant ces signalements d'incidents. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune autre mesure n'avait été prise. Le Comité continuera de mener des enquêtes sur ces incidents et en rendra compte au Comité selon qu'il convient.

VI. Entraves à l'aide humanitaire

155. Le Groupe d'experts relève des problèmes systémiques qui ont un impact sur la fourniture, l'acheminement et la distribution de l'aide dans les zones éloignées ou qui échappent au contrôle de l'État. Il a également observé des interférences évitables de groupes armés dans l'accès humanitaire.

156. Dans les zones reculées, les chefs communautaires disposent inévitablement d'une marge d'appréciation pour évaluer et communiquer les besoins humanitaires, et pour fournir l'appui logistique local nécessaire aux organisations humanitaires, levier dont ils se servent souvent pour des gains financiers. Sur la route Gao-Labézanga, la criminalité complique l'accès des communautés cibles aux services à Gao et à Ansongo, et des acteurs humanitaires aux personnes récemment déplacées à Tessit (voir par. 45, *supra*). L'accès humanitaire dans la ville de Ménaka s'est amélioré après l'initiative Ménaka sans armes, mais reste aussi fragile que l'équilibre des forces en présence. À Aguelhok, quelque 600 ménages ont fui après les attaques contre le camp de la MINUSMA et leurs conséquences, et les intérêts politiques concurrents des factions du GATIA influencent leurs récits sur les besoins humanitaires des populations (voir annexe XXXI et voir également par. 32, *supra*).

VII. Recommandations

157. Le Groupe d'experts recommande que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali :

a) encourage les parties signataires, y compris le Gouvernement malien, à mener des enquêtes et à prendre des mesures disciplinaires ou à engager des procédures judiciaires à l'encontre des membres ou des gradés impliqués dans quelque trafic que ce soit ;

b) encourage la MINUSMA à tenir à jour une base de données centralisée compilant toutes les informations relatives à l'application des règles établies par la Commission technique de sécurité concernant les mouvements des convois des groupes armés favorables à l'Accord, à surveiller les convois non déclarés et à charger les équipes mixtes d'observation et de vérification de mener systématiquement des enquêtes sur les violations présumées de l'accord de cessez-le-feu ;

c) encourage le Mali et les États de la région à soumettre au Comité, en temps utile et chaque fois que nécessaire, des demandes de dérogation à l'interdiction de voyager pour les personnes qui font l'objet de sanctions, en joignant toutes les informations spécifiées à l'article 10 c) de ses directives ;

d) envisage de nouvelles désignations pour inscription sur la liste des sanctions, y compris d'entités commerciales entièrement ou partiellement contrôlées par des personnes qui font l'objet de sanctions ;

e) rappelle aux autorités maliennes et aux dirigeants de la CMA et de la Plateforme leurs engagements à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, demande à la Plateforme/CMFPR de mettre en œuvre les mesures concrètes énoncées dans leur communiqué de 2016 pour prévenir et combattre les violences sexuelles dans leurs rangs (voir par. 133, *supra*) ;

f) félicite la MINUSMA et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit pour leur coopération avec le Groupe d'experts, et encourage l'échange continu instauré avec le Groupe d'experts sur toutes les informations pertinentes pour l'application de sanctions ciblées contre ceux qui commettent ou ordonnent les violences sexuelles, d'une manière qui ne mette pas en danger les survivants ;

g) Demande aux autorités maliennes et à l'équipe spéciale chargée de lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information au niveau national, de mettre en place un programme de protection des témoins et des survivants de violences sexuelles qui souhaitent communiquer des informations au Groupe d'experts, conformément à la résolution [2467 \(2019\)](#) ;

h) Demande aux autorités maliennes et aux groupes armés favorables à l'Accord de collaborer avec les secteurs concernés du système des Nations Unies pour lutter contre le travail et la traite des enfants dans les mines d'extraction artisanale de l'or au Mali et le risque connexe de recrutement d'enfants, conformément à la résolution [2427 \(2018\)](#) (par. 39).

Annex I: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 October 2021 to 6 July 2021.

Country/ entity	Number of letters sent	Information fully supplied	Information partially supplied	No answer/ Information not supplied	Pending	N/A, visit accepted
Al Furat	1		1			
Algeria	1	1				
Banque Atlantique	1	1				
BIM bank	1	1				
BOA bank	1				1	
BSIC bank	1	1				
CMA-CMG	1	1				
Ecobank, the Gambia	1			1		
Ecobank, Togo	1					1
Guinea Bissau	1				1	
IIDEA	1	1				1
Mali	5	1				4
Mauritania	3	1			1	1
Mondial Tobacco Company	1			1		
Niger	1					1
Orabank	1			1		
SOBUREX	1	1				
UBA bank	1	1				
Zenith Bank	1			1		

Annex II: Methodology

Appendix A: ‘The opportunity to reply’ methodology used by the Panel

1. Although sanctions are meant to be preventative not punitive, it should be recognized that the mere naming of an individual or entity in a Panel’s report, could have adverse effects on the individual. As such, where possible, individuals concerned should be provided with an opportunity to provide their account of events and to provide concrete and specific information/materiel in support. Through this interaction, the individual is given the opportunity to demonstrate that their alleged conduct does not fall within the relevant listing criteria. This is called the ‘opportunity to reply’.
2. The Panel’s methodology on the opportunity to reply is as follows:
 - a. Providing an individual with an ‘opportunity to reply’ should be the norm;
 - b. The Panel may decide not to offer an opportunity of reply if there is credible evidence that it would unduly prejudice its investigations, including if it would:
 - i. Result in the individual moving assets if they get warning of a possible recommendation for designation;
 - ii. Restrict further access of the Panel to vital sources;
 - iii. Endanger Panel sources, or Panel members;
 - iv. Adversely and gravely impact humanitarian access for humanitarian actors in the field; or
 - v. For any other reason that can be clearly demonstrated as reasonable and justifiable in the prevailing circumstances.
3. If the circumstances set forth in 2 (b) do not apply, then the Panel should be able to provide an individual an opportunity to reply.
4. The individual should be able to communicate directly with the Panel to convey their personal determination as to the level and nature of their interaction with the Panel.
5. Interactions between the Panel and the individual should be direct, unless in exceptional circumstances.
6. In no circumstances can third parties, without the knowledge of the individual, determine for the individual, on the other hand, in making their determination of the level and nature of
7. The individual, on the other hand, in making their determination of the level and nature of interaction with the Panel, may consult third parties or allow third parties (for example, legal representative or his government) to communicate on his/her behalf on subsequent interactions with the Panel.

Appendix B: Investigations methodology on violations relating to IHL, IHRL, and acts that constitute human rights abuses

1. The Panel adopted the following stringent methodology to ensure that its investigations met the highest possible evidentiary standards. In doing so it has paid particular attention to the “Informal Working Group on General Issues of Sanctions Reports”, S/2006/997, on best practices and methods, including paragraphs 21, 22 and 23, as requested by paragraph 12 of resolution 2511 (2020).
2. The Panel’s methodology, in relation to its investigations concerning IHL, IHRL and human rights abuses, is set out as below:
 - a. All Panel investigations are initiated based on verifiable information being made available to the Panel, either directly from sources or from media reports.
 - b. In carrying out its investigations on abductions and enforced disappearances and the Panel relied on the following sources of information:
 - i. Interviews with at least one individual or organization (either local or international) that has also independently investigated the incident.
 - ii. Interviews with people with knowledge of the event such local authorities and community members.
 - iii. Investigation and other documentation from local and international organizations that have independently investigated the incident.
 - iv. Documentation from local or international organisation that provide contextual information and crime pattern analysis.
 - v. Open-source information to identify other collaborative or contradictory information regarding the Panel’s findings.
 - c. In carrying out its investigations on child exploitation and risks of use or recruitment in gold mining, the Panel is also particularly mindful of the risk pose by its investigations for the children and their family. The Panel did not have access to the site in question, however, it relied on the following sources of information:
 - i. Interviews with local authorities and others with first-hand knowledge of the situation on the site.
 - ii. Interviews with people and organization providing assistance to these children.
 - iii. Interviews with other people with knowledge of the situation such as family members, community leaders, teachers, and social workers.
 - iv. Investigations and other documentation from local and international organizations that have independently investigated the situation on the site.
 - v. Open-source information to identify other collaborative or contradictory information regarding the Panel’s findings.
 - d. The investigation of sexual and gender-based violence presents its own specific challenges. These include the survivors’ inability or unwillingness to report the incident due to social, cultural, or religious factors, and fear of retaliation; their lack of access to medical care of health providers; limited domestic investigations, and absence of a judicial response. The Panel is mindful that victims of sexual and gender-based violence may face the additional risks of discrimination, social stigma, exclusion from their family and community, or other forms of reprisals. In order to minimise their exposure and possible retraumatisation, the Panel exercised caution in approaching survivors and witnesses, and collected contextual or corroborating data, such as statistical or pattern-related information, from relevant experts, intergovernmental and

non-governmental organisations, and other reliable sources. In carrying out its investigations on sexual and gender-based violence, the Panel relies on the following sources of information:

- i. The victims, where they are able and willing to speak to the Panel, and where medical and security conditions are conducive to such an interview.
 - ii. Given the abovementioned, medical and police reports are not required by the Panel to conclude that rape or sexual violence took place. the Panel accepts testimonies as prima facie evidence of sexual violence.
 - iii. Interviews with at least one individual or organization (either local or international) that has also independently investigated the incident.
 - iv. Interviews with medical personnel who treated the victim, wherever possible.
 - v. Interviews with local authorities.
 - vi. Interviews with other people with knowledge of the violations such as family members, community leaders, teachers, and social workers.
 - vii. Investigation and other documentation from local and international organizations that have independently investigated the incident.
 - viii. Open-source information to identify other collaborative or contradictory information regarding the Panel's findings.
3. The Panel will not include information in its reports that may identify or endanger its sources. Where it is necessary to bring such information to the attention of the Council or the Committee, the Panel will deposit such information in the custody of the Secretariat for viewing by members of the Committee.
 4. The Panel will not divulge any information that may lead to the identification of victims, witnesses, and other particularly vulnerable Panel sources, except 1) with the specific permission of the victims and witnesses; and 2) where the Panel is, based on its own assessment, certain that these individuals would not suffer any danger as a result. The Panel stands ready to provide the Council or the Committee, on request, with any additional documentation to supports the Panel's findings beyond that included in its reports. Appropriate precautions will be taken though to protect the anonymity of its sources.

Annex III: Recruitment decision and annexed lists by the Chief of the General Staff of the Malian army, General Oumar Diarra on 22 April 2021

MINISTRE DE LA DEFENSE ET
DES ANCIENS COMBATTANTS

ETAT – MAJOR GENERAL DES ARMÉES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

N° **E00142** /CEMGA/S/CEM/ADM/SP

Bamako, le **22 AVR 2021**

Le Chef d'Etat-major Général des Armées

A

Tous Chefs d'Etat-majors et Directeurs de Services

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
BE transmettant projet de Directives pour le recrutement 2021.....	12	« Transmis pour exploitation, avis, propositions et suggestions »
TOTAL	12	

Reçu à.....
Par le.....
Nom-Prénom et Signature

Le Chef d'Etat-major Général des Armées P/O
Le Chef d'Etat-major Général Adjoint des Armées

 **MOU**

Colonel-major Daoud Aly MOHAMMEDINE
Chancelier de l'Ordre National

DIRPA
COMPTON "ARMES"
Du **22-04-2021**
Régistré sous **0683**

MINISTRE DE LA DEFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMÉES

N° _____ /CEMGA/S/CEM/ADM/D-RH

Bamako, le.....

DIRECTIVES POUR LE RECRUTEMENT 2021 - 2022

Références : Projet Loi d'Orientation de la Programmation Militaire N°2 (LOPM-2) ;
Programme d'Action Gouvernementale (PAG) ;
Directive Inter Armées Annuelle de Préparation Opérationnelle (DIAPO).

Pièce-jointe : Répartition des quotas par Régions Administratives et par Etat-major et Direction au titre du recrutement 2021 (1^{re} vague : 5000).

Conformément aux directives politiques, les Forces Armées Maliennes (FAMA) en pleine restructuration continuent leurs montées en puissance. Le renforcement des effectifs étant un des piliers de cette montée en puissance, il est prévu un recrutement de vingt-cinq mille (25000) éléments (Homme et Femme) courant 2021-2022 au sein des FAMA.

Il s'agit d'un acout d'une volonté politique affichée pour faire face à la priorité de sécurisation du processus électoral de la transition.

Cette directive est élaborée pour partager les orientations de l'Etat-major Général des Armées planifier et encadrer le processus de recrutement en corrigeant les insuffisances et en intégrant les leçons apprises des derniers recrutements, dans un souci d'efficacité, de coordination entre les Etats-majors et Directions et l'Etat-major Général des Armées au profit immédiat des opérations.

I. Leçons apprises des derniers recrutements :

- La primauté du recrutement est de la responsabilité des Etats-majors et Directions conformément à la réglementation en vigueur ;
- La mutualisation des efforts minimise les coûts du recrutement ;
- La diligence dans le processus est essentielle à sa crédibilité ;
- La moralisation du processus passe par l'implication assidue de ses acteurs ;
- L'Etat-major Général des Armées reste le niveau de coordination et de décision du processus.

II. Nouveau concept du recrutement :

1. Critères du recrutement :

Les critères définissent la qualité des populations cibles rendant ainsi le recrutement inclusif. Ils sont énumérés ainsi comme suit :

- Etre âgé de 18 à 28 ans au 31 décembre de l'année en cours ;
- Etre célibataire sans enfant ;
- Etre de nationalité exclusivement malienne ;
- Etre de bonne moralité ;

- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir une bonne aptitude physique.

2. Pièces à fournir :

Pour être recruté dans les forces armées maliennes, les candidats doivent fournir un dossier composé des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Chef d'état-major d'armée ou au Directeur de service selon le choix du candidat ;
- Deux photos d'identité en couleur ;
- Une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- Un certificat de résidence ;
- Une copie conforme de la carte NINA ou la fiche individuelle d'enrôlement au recensement administratif à vocation d'état civil délivré par le centre compétent ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Un certificat d'aptitude médicale délivré par un médecin civil, au format indiqué par la direction centrale des services de santé des armées ;
- Une déclaration de célibataire sans enfant ;
- Une copie certifiée du diplôme demandé par une armée ou un service.

Les niveaux d'étude requis pour postuler par Armée et Service sont déterminés comme suit :

- L'Armée de Terre recrute 50%, des titulaires de diplôme équivalent ou supérieur au Diplôme d'Etude Fondamentale ;
- L'Armée de l'Air recrute seulement à partir du Diplôme d'Etude Fondamentale ;
- La Garde Nationale du Mali recrute pour 70%, des titulaires de diplôme équivalent ou supérieur au Diplôme d'Etude Fondamentale ;
- La Gendarmerie Nationale recrute seulement à partir du baccalauréat ;
- Le Génie Militaire recrute pour 50%, des titulaires de diplôme équivalent ou supérieur au Diplôme d'Etude Fondamentale ;
- Le Service des Transmissions et des Télécommunications des Armées recrute seulement à partir du Diplôme d'Etude Fondamentale ;
- La Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées recrute seulement à partir du Diplôme d'Etude Fondamentale ;
- Le Service de Santé des Armées recrute pour 50%, des titulaires de diplôme équivalent ou supérieur au Diplôme d'Etude Fondamentale.

Les Etats-majors et Directions peuvent adjoindre des critères additionnels et des pièces à fournir par les candidats en fonction de leurs spécificités.

3. Justification des critères :

Pour rendre inclusif le recrutement, permettant d'avoir un large champ de populations cibles plus combattantes avec un état civil réel, l'âge limite est ramené à vingt-huit (28) ans.

4. Prise en compte des nouvelles régions administratives :

Le contexte actuel du pays impose à chacune et à chacun d'imprimer sa marque dans la construction de l'édifice militaire. Ainsi, toutes les régions administratives (anciennes et nouvelles) y compris le district de Bamako sont concernées par le recrutement en cours.

En ce qui concerne le personnel féminin, son quota pourrait se réduire compte tenu du vivier envisagé pour des besoins opérationnels.

Aussi, il est prévu un recrutement spécial au compte des Groupes armés d'environ deux milles (2000) éléments. Ce vivier sera issu du processus d'intégration des ex-combattants à travers la Démobilisation, le Désarmement et la Réintégration (DDR) dans le cadre de

Repartition des quotas par régions administratives et par état-major et direction au titre du recrutement 2021 (1^{er} vague)

S/O	STRUCTURES	AT:2000		AA:400		E:NM:100		DGC/N:600		DGM:350		DTA:200		DCSSA:150		DMHTA:200		TOTALX
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
	REGIONS	1875	125	360	40	1026	74	590	10	340	10	190	10	134	16	200	0	5000
1	District Bamako	97	20	25	12	30	15	20	5	15	4	15	2	20	5	15	0	300
2	Kayes	105	7	30	3	90	5	40	1	20	0	10	2	10	2	10	0	300
3	Koulikoro	82	10	20	5	80	10	30	2	20	2	15	1	10	2	10	0	356
4	Sikasso	95	8	30	4	85	5	50	0	30	1	20	1	8	1	15	0	346
5	Ségou	90	10	40	5	75	6	50	1	25	1	15	1	8	1	15	0	285
6	Sikasso	95	7	30	3	65	4	50	1	30	1	13	0	5	0	15	0	236
7	Cao	90	4	25	0	80	2	30	0	25	1	8	1	6	0	15	0	127
8	Forces armées et Garmas	50	7	7	0	25	1	20	0	10	0	4	0	3	0	5	0	218
9	Kidal	80	5	15	0	50	1	32	0	15	0	5	0	5	0	10	0	269
10	Douentza	110	8	12	1	63	4	33	0	15	0	8	0	5	0	10	0	235
11	Bougouni	115	5	12	1	45	2	25	0	15	0	5	0	5	0	5	0	237
12	Kati	105	8	10	2	50	2	25	0	12	0	5	0	5	0	10	0	200
13	Niono	95	3	7	1	35	2	25	0	12	0	5	0	5	1	9	0	241
14	Sikasso	100	7	13	1	45	5	30	0	15	0	10	0	6	1	8	0	213
15	Diarabougou	100	2	8	0	40	2	35	0	13	0	10	0	5	0	8	0	231
16	Diarabougou	100	5	8	1	50	2	25	0	15	0	10	0	5	0	10	0	119
17	Tessy	65	1	10	0	13	0	10	0	10	0	2	0	2	0	5	0	193
18	Ménaka	100	2	8	0	35	2	20	0	15	0	5	0	5	0	7	0	211
19	Nara	106	4	10	0	35	2	20	0	15	0	5	0	5	0	8	0	211
20	TOTALX	1875	125	360	40	1026	74	590	10	340	10	190	10	134	16	200	0	5000

l'accord de paix et de la réconciliation, en vue de mettre en place une force armée reconstituée.

III Chronogramme du recrutement :

Il est l'étape de mise en œuvre du processus du recrutement :

N°O	Désignation	1 ^{re} vague	2 ^{de} vague	Observations
1	Dépôt de dossiers	Du 28/04 au 18/05/2021	Du 20/08 au 09/09/2021	03 semaines
2	Dépouillement	Du 21 au 03/06/2021	Du 12 au 25/09/2021	02 semaines
3	Visites médicales (toutes les phases)	Du 06 au 30/06/2021	Du 28/09 au 22/10/2021	25 jours
4	Acheminement et début formation	Du 05 au 10/07/2021	Du 27 au 31/10/2021	05 jours

Ce chronogramme inclut le recrutement spécial.

IV Les orientations :

Ces orientations résultent du respect des conclusions des documents ci-dessus référencés et impliquent certains principes qui sont :

- L'équité entre toutes les filles et fils du Mali ;
- La transparence dans le processus ;
- L'imputabilité des acteurs impliqués ;
- La séparation des phases et des acteurs impliqués.

Les commandants des zones de défense sont responsables de la coordination et de la moralisation du processus de recrutement relevant de leurs circonscriptions administratives. Les Etats-majors et Directions sont chargés de la diffusion des résultats provisoires et définitifs. Ils procèdent à l'organisation d'une cérémonie collective de signature des contrats d'engagement.

Chaque Etat-major et Direction sera responsable de son processus de recrutement en coordination avec l'Etat-major Général des Armées. Les visites corporelles et biologiques des candidats seront assurées par les Directions Zonales de Santé en coordination avec la direction centrale des Services de Santé des Armées (DCSSA). Ces visites d'incorporation doivent respecter scrupuleusement les directives N°2015-491/DCSSA/SD/ST du 24 juillet 2015 relatives aux opérations médicales d'incorporation à l'exception de la taille.

Les tailles exigées sont fixées comme suit :

- Taille minimum pour les hommes 1m70 ;
- Taille minimum pour les filles 1m60.

V Conclusion :

Un recrutement inclusif et de qualité nécessite l'implication de tous. Ainsi l'Etat-major Général des Armées est le garant du processus dont le but est de renforcer les effectifs par du personnel de qualité répondant aux besoins opérationnels. Ainsi le recrutement et la formation de douze mille (12000) hommes est estimé à un an deux mois et vingt jours allant du 27 avril au 30 novembre 2021 (1^{ère} vague : 6000) et du 22 juillet 2021 au 29 février 2022 (2^{ème} vague : 6000). Le recrutement du quota restant (13000) éléments sera projeté de la même manière sur l'année 2022.

Ampliations :

MDAC.....CR
 IGAS.....Info
 TsEM/Dir/scs.....26
 Archives et Chrono.....02

Le Chef d'Etat- Major Général des Armées

Général de Brigade Oumar DIARRA
 Officier de l'Ordre National

Annex IV: Additional information on political and institutional reforms

1. The new transitional government puts the responsibility for political and institutional reforms within the Prime Minister's office. The new Prime Minister, who was appointed on 7 June 2021, is expected to deliver mostly on a wider consensus around the needed political and institutional reforms by engaging as many and diverse stakeholders as possible.¹ To that end, the transitional Government includes a Minister Delegate in the Prime Minister's office on political and institutional reforms, held by Mme Fatoumata Sékou Dicko, one of the six women (1.6%) of the new 28 members Cabinet.
2. While the Prime Minister is yet to issue an updated electoral calendar² or roadmap, he has already announced a number of pre-reform processes including a national forum for State refoundation (*Assises Nationales pour la Refondation* de l'Etat) and an independent single electoral management body (organe unique indépendant de gestion des elections)
3. The new "*Assises Nationales pour la Refondation*" de l'Etat, which was one of the Prime Minister key demands as leader of political opposition (M5-RFP) back in September 2020, is expected to start in September 2021.³ However, it is not specified whether it would replace the Strategic Orientation Committee (*Comité d'Orientation Stratégique*, COS),⁴ which is the 50-members consultative body on institutional reforms established by the previous Prime Minister that the current Prime Minister welcomed when he was still in the opposition.
4. The independent single electoral management body (*organe unique indépendant de gestion des elections*) that was announced by the president⁵ is a body to which the previous Prime Minister, Moctar Ouane, said he could not commit to due to the brevity of the transitional period. On 29 June, the Minister of Territorial Administration, Lieutenant-Colonel Abdoulaye Maiga, nevertheless launched a consultation-workshop to establish this electoral management-body.
5. However, the Government did not specify whether the new body would replace the Steering Committee for the Referendum and General Elections (*Comité de Pilotage du referendum et des élections générales*)⁶, chaired by the re-appointed Minister of Territorial Administration (Lieutenant-Colonel Abdoulaye Maiga). There are

¹ The Prime Minister has been holding regular meetings with all sections of Malian social and political actors, including with High Islamic Council, former Primer Ministers, Youth Associations, trade unions, other heads of institutions and employers organisations,

² On 15 April 2021, a new electoral calendar was published, providing a constitutional referendum 31 October 2021, local elections for 26 December 2021 and the first ever in Mali coupled legislative and presidential elections for 22 February 2022.

³ The "*Assises Nationales pour la Refondation*" de l'Etat would consist of meetings seeking to collect the views of wider opinions and stakeholders on needed political and institutional reforms. On 21 June, the Prime Minister announced the proposal to include consultations at regional levels; but a number of political parties are already argued that such meeting is not necessary and would only serve to delay the transition. See also at: <https://www.jeuneafrique.com/1116760/politique/mali-fallait-il-supprimer-la-ceni/>

⁴ COS was created on 19 April 2021 by a Prime Minister decree. The body included representatives of political parties, civil society and other social actors. It included also five experts and permanent secretary a former Secretary General of at the Presidency during IBK Mohamed Alhousseiny Touré.

⁵ The current Prime Minister, Choguel Maiga, appointed experts to assess the feasibility and relevance of the single elections management body

⁶ The "*Comité de Pilotage du referendum et des élections générales*" is composed of a Chair (the Minister of Territorial Administration), deux vice Chairs and 22 members all from the Ministry of territorial administration. It was launched by the Minister in April 2021

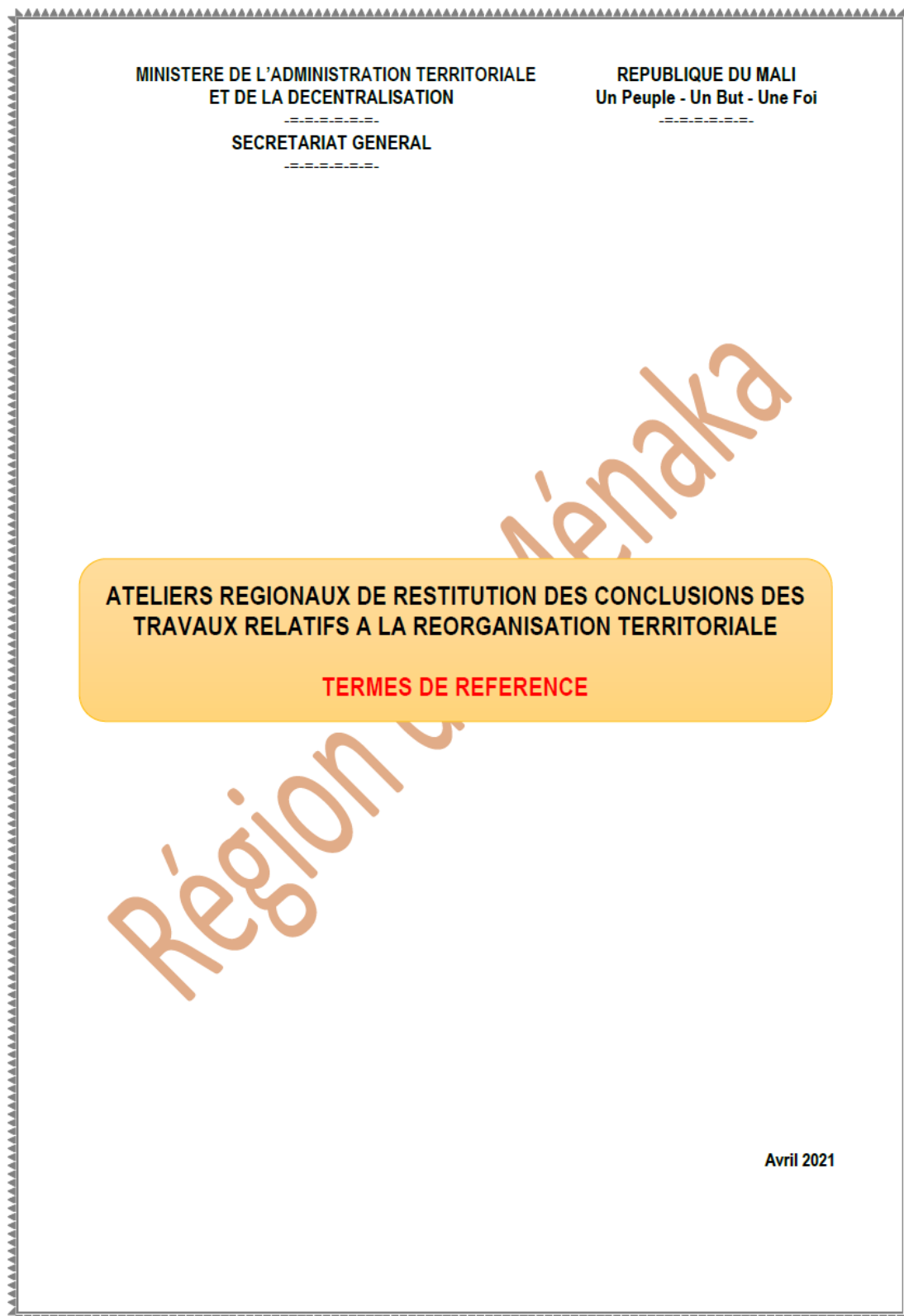
ongoing discussions between the Government and socio-political actors to decide on whether or not the independent single electoral management body would be rolled out during the current transitional period or after.⁷

6. Constitutional reform is within reach of the new transitional government. The government has at hand several unused proposed reviews, including the 2019 constitutional review proposal that was supported by the government and armed groups (see A/2019/636, para.18),⁸ This draft could serve as a basis to enable for a constitutional reform.
7. Enshrining into the Constitution key provisions of the Agreement on institutional and political reforms would constitute for the transitional Government, a major step, which would shift the balance of responsibility and pressure on signatory armed movements to make equally groundbreaking steps towards the implementation of the Agreement, notably on disarmament or relinquishing their collusion with terrorist armed groups.

⁷ The Ministry of Territorial Administration organized a workshop on 29 June 2021, bringing together various socio-political actors and other stakeholders to discuss the way forward on the independent single electoral management body. Reportedly, the participants to this workshop discussed among others things whether the creation of this body would occur and unrolled during this transition period. See also at : <https://www.dw.com/fr/mali-choguel-kokalla-maïga-assimi-goïta-transition-politique/a-58160503>

⁸ On 2 April 2019, the group of experts mandated to make proposal for a constitutional review handed to the President its final report. Signatory movements, had stigmatised their limited participation in the work of the Panel of experts, but they supported the end product, which they considered as incorporating political and institutional reforms provided for by the Agreement. Meeting with a confidential source, Bamako June 2021

Annex V: Terms of reference of the regional consultation-workshop on territorial reorganization held on Menaka on 29-30 April 2021.



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La Charte de la Transition promulguée par le Décret n°2020-0072/PT-RM du 1^{er} octobre 2020 consacre les missions de la Transition en son article 2 qui sont notamment :

- le rétablissement et le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
- le redressement de l'Etat et la création des conditions de base pour sa refondation ;
- la promotion de la bonne gouvernance ;
- l'adoption d'un pacte de stabilité sociale ;
- le lancement du chantier des réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives ;
- l'organisation des élections générales ;
- la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

Le « **parachèvement du processus de réorganisation territoriale** » par la détermination des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales des Régions de Nioro, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza et Bandiagara, tel que prévu par la Feuille de route de la Transition demeure une des préoccupations majeures du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Ce processus affectera également dans leurs configurations actuelles, les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, dont les nouvelles créations sont issues et le District de Bamako.

L'adoption de la Loi n°2012-017 du 2 mars 2012 portant création de circonscriptions administratives en République du Mali a eu pour conséquence une augmentation du nombre des Régions de huit (8) à dix-neuf (19), avec onze (11) nouvelles créations. Elle maintient en même temps le District de Bamako.

Cette loi prévoit en son article 2 que les Cercles et les Arrondissements composant chaque Région seront déterminés par la loi. Son article 5 précise que sa mise en œuvre se fera sur cinq (5) ans à compter de sa date de promulgation. Le délai de cinq (5) ans a expiré depuis le 2 mars 2017.

Toutefois, la loi précitée a connu, dès mars 2012, un début d'exécution avec la création des Cercles et Arrondissements composant les Régions de Tombouctou, Taoudénit, Gao, Ménaka et Kidal, par la Loi n°2012-018 du 2 mars 2012.

Le processus de détermination des Cercles et Arrondissements des autres Régions a été interrompu par la crise institutionnelle et sécuritaire que notre pays a connue à partir de mars 2012.

La nomination des Gouverneurs des Régions de Taoudénit et de Ménaka, en janvier 2016, est considérée comme une relance du processus de l'opérationnalisation de ces deux nouvelles Régions. La nomination de ces Gouverneurs a permis l'organisation des concertations des acteurs locaux pour la création des collectivités territoriales desdites Régions. Sur cette base, ont été adoptés les textes suivants :

- Loi n°2018-040 du 27 juin 2018 portant création des collectivités territoriales de Région, de Cercles et de Communes de la Région de Taoudénit ;
- Loi n°2018-041 du 27 juin 2018 portant création des collectivités territoriales de Région, de Cercles et de Communes de la Région de Ménaka.

Ainsi, l'organisation territoriale actuelle se présente comme suit :

- 410 circonscriptions administratives dont 19 Régions, 1 District, 60 Cercles et 330 Arrondissements ;
- 819 collectivités territoriales dont 10 Régions, 1 District, 58 Cercles, 750 Communes.

Il reste à déterminer les Circonscriptions administratives et les Collectivités territoriales des nouvelles Régions de Nioro, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza et Bandiagara et des anciennes Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

En raison du rôle et des missions assignées aux circonscriptions administratives dans la construction du sentiment d'appartenance à une Nation commune, des concertations régionales ont été organisées en 2018, par le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, dans le cadre de l'opérationnalisation des nouvelles Régions et du District de Bamako en vue de prendre en compte les préoccupations et attentes des populations à la base. Ces concertations ont permis d'aboutir à un minimum de consensus en vue de doter le pays d'un cadre organisationnel approprié répondant aux attentes et aux défis du moment.

Pour parachever le processus entamé en 2018, le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a mis en place une Commission chargée de l'accompagnement de l'entrée en fonction des Gouverneurs des nouvelles Régions suivant la Décision n°2019-000409/MATD-SG du 30 septembre 2019, devenue plus tard **la Commission chargée de la réorganisation territoriale**.

La Commission chargée de la réorganisation territoriale s'est inspirée des conclusions et recommandations des concertations de 2018 et des travaux de l'équipe de consultants commandités par le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Elle a également bénéficié des contributions et analyses des Représentants de l'Etat et de personnes ressources.

Les critères qui ont prévalu dans l'analyse des supports ont concerné notamment :

- les critères de populations et de superficies ;
- les critères sociologiques (l'histoire, les liens de solidarité, le vivre ensemble) ;
- les critères de viabilité économique ;
- le maillage du territoire, prenant en compte les besoins sécuritaires, en vue d'assurer une meilleure présence de l'Etat et des services sociaux de base ;
- le critère de compensation consistant à tenir compte de la situation initiale du nombre de Cercles des différentes Régions.

Le processus a également enregistré des choix stratégiques dans le seul souci de satisfaire l'Intérêt Général.

Pour rendre le processus inclusif et participatif afin de s'assurer de la prise en compte des attentes des populations et aboutir à un découpage consensuel, le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation entend partager les conclusions des travaux relatifs à la réorganisation territoriale à travers des ateliers de restitution dans les Régions et dans le District de Bamako.

Les délégués des nouvelles Régions participeront aux travaux de restitution dans les anciennes Régions.

Les travaux de restitution respecteront les principes ci-après :

- rester dans le cadre des 19 Régions et du District de Bamako définis par la Loi n°2012-017 du 2 mars 2012 portant création de circonscriptions administratives en République du Mali : aucune création de nouvelle Région ne peut être proposée ;
- rester dans le cadre des Communes existantes : aucune création de nouvelle Commune ne peut être proposée.

Toutefois, il serait possible :

- o de proposer des modifications de rattachement de la Commune ou l'Arrondissement au Cercle ;
- o de proposer des modifications de rattachement des entités administratives de base (village, fraction et quartier) à la Commune et à l'Arrondissement ; à ce niveau il conviendra de veiller à ce que toutes les entités de base soient rattachées à une Commune et à un Arrondissement ;
- o de proposer des modifications liées à l'orthographe y compris le nom des circonscriptions administratives, des collectivités territoriales et des entités administratives de base (village, fraction et quartier).

Le parachèvement de la réorganisation territoriale permettra à l'Etat de faire face à ses missions régaliennes, notamment en se dotant d'une organisation territoriale capable de faire face au défi sécuritaire, en promouvant le développement local et en créant un cadre propice pour l'organisation des élections à venir.

II. OBJECTIFS :

2.1. Objectif général :

Expliquer les choix et orientations du Gouvernement aux populations afin de recueillir leurs recommandations éventuelles.

2.2 Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques des ateliers sont :

- obtenir l'adhésion des populations sur les choix opérés ;
- apporter des réponses aux attentes et préoccupations des populations ;
- impliquer les populations dans le processus de réorganisation territoriale ;
- doter le pays d'une organisation territoriale solide.

III. RESULTATS ATTENDUS :

Les résultats attendus sont :

- l'adhésion des populations sur les choix opérés est obtenue ;
- des réponses sont apportées aux attentes et préoccupations des populations ;
- les populations sont impliquées dans le processus de réorganisation territoriale ;
- le pays est doté d'une organisation territoriale solide.

IV. ORGANISATION :

Les ateliers régionaux de restitution seront organisés au niveau de chacune des Régions actuellement opérationnelles (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit, Ménaka) et du District de Bamako.

Au niveau de chaque Région et dans le District de Bamako, une commission d'organisation sera créée et présidée par le Gouverneur de Région ou du District de Bamako. Celui-ci sera assisté, le cas échéant, par les Gouverneurs des nouvelles Régions émanant de la Région d'origine.

Cette commission sera composée du Préfet du Cercle du chef-lieu de Région, du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil de Cercle du chef-lieu de Région, du Maire de la Commune du chef-lieu de Région et des Chefs des services régionaux. Elle aura en charge d'arrêter la liste des participants aux travaux, d'assurer l'organisation matérielle, l'animation et le rapportage de l'atelier de restitution.

V. DATE ET LIEU :

Les ateliers de restitution se dérouleront pendant deux (2) jours, **les jeudi 29 et vendredi 30 avril 2021** au niveau des chefs-lieux des Régions de :

N°	Lieux	Régions concernées
1.	Kayes	Kayes, Niolo et Kita
2.	Koulikoro	Koulikoro, Dioïla et Nara
3.	Sikasso	Sikasso, Bougouni et Koutiala
4.	Ségou	Ségou et San

5.	Mopti	Mopti, Douentza et Bandiagara
6.	Tombouctou	Tombouctou
7.	Gao	Gao
8.	Kidal	Kidal
9.	Taoudénit	Taoudénit
10.	Ménaka	Ménaka
11.	Bamako	District de Bamako

VI. PARTICIPANTS :

Participeront aux ateliers de restitution, les représentants des forces vives de la Région ou du District :

- les Représentants de l'Etat ;
- les représentants des collectivités territoriales ;
- les représentants des partis politiques ;
- les représentants des associations et organisations de la société civile ;
- les chefferies de village, de fraction et de quartier ;
- les chefs religieux.

Les participants doivent être représentatifs et désignés de manière inclusive.

VII. DEROULEMENT DES TRAVAUX DES ATELIERS DE RESTITUTION :

Les travaux des ateliers de restitution seront présidés par les Gouverneurs de Région ou du District, qui seront assistés, le cas échéant, par les Gouverneurs des nouvelles Régions émanant de la Région d'origine et le Président du Conseil Régional ou le Maire du District de Bamako.

Le document intitulé « **CONCLUSIONS DES TRAVAUX RELATIFS A LA REORGANISATION TERRITORIALE** » sera présenté par le Gouverneur de Région ou du District de Bamako.

Les Gouverneurs seront accompagnés par des cadres du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation désignés à cet effet et éventuellement des personnes ressources.

Le rapportage est assuré par la commission régionale ou de District.

VIII. IMPUTATION BUDGETAIRE :

La prise en charge des ateliers régionaux et de District est assurée par le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

Bamako, le 05 avril 2021.

Le ministre,

Lieutenant-colonel Abdoulaye MAIGA

Annex VI: Economic, social and cultural development component; Sustainable Development Fund

1. Regarding the economic development window of the Agreement, progress has been achieved during the Panels present mandate in terms of operationalising the sustainable development fund, be it after much delay.
2. Almost a year after the fund's management committee first examined submitted projects, its steering committee on 29 April 2021 approved 16 projects, for a total amount of 38.45 billion FCFA (\$ 69.34 million).⁹ Funds are equally divided between projects in the north, centre and south of the country.¹⁰ All approved projects were submitted by local authorities and none by ministerial departments. Local interim authorities argue that the eligibility of ministerial departments to submit projects, as put in the procedures manual of the fund, should in fact be removed.¹¹
3. On 23 March 2020, a presidential decree was passed to include representatives from the two armed movements, as well as the *inclusivité*, in the fund's management committee.¹² However, a ministerial order is still forthcoming, and the CMA continues to call for the movements' inclusion in the steering committee as well.¹³ The government committed to including armed movements in both committees already in June 2019.¹⁴

⁹ By May 2021 the fund had raised 61.6 billion FCFA (\$111 million), from Malian tax revenues.

In addition, 13.4 billion CFA francs (\$24 million) spent on dam construction, electricity and drinking water projects in the 2015–2017 period, were advances to the fund, pending its creation, this amount being substantially lower than pretended to be executed (see S/2019/636, paras. 56-60). One of the projects was the installation of two generators in Kidal for 2.7 billion (\$4,9 million) CFA francs by the company SIBAT. The Panel had cited the company's director who claimed the generators were not been switched on because government payments were still pending (S/2019/636, para. 58). A representative of the state-owned Société Énergie du Mali, however, claimed that SIBAT was contractually responsible for certain technical amendments to render the generators functional upon which outstanding payments would be made. Meeting in Bamako, 16 June 2021.

¹⁰ According to the Agreement, the FDD was supposed to finance the Special Development Strategy, budgeted at 2.194 billion FCFA (US\$ 369.26 million), that aims to raise the northern regions to the same level as the rest of the country in terms of development. However, the focus of the fund was changed in Parliament to facilitate equal development of all regions in Mali (See S/2018/581, para. 55.). The Independent Observer has qualified the use of the FDD to implement projects in other regions of Mali to undermines the Agreement. Carter Center, "Report of the Independent Observer: observations on the implementation of the Agreement on Peace and Reconciliation in Mali, emanating from the Algiers process", December 2020.

¹¹ Meeting with interim authorities, Timbuktu, 10 June 2021.

¹² Mali, Presidential Decree n°2020-0148/ P-RM of 23 March 2020.

¹³ Summary of the meeting of the CSA sub-committee for economic, social and cultural development of 19 May 2021, archived at the United Nations.

¹⁴ Proceedings of the meeting of the CSA subcommittee on economic, social and cultural development of 14 June 2019, archived at the United Nations.

Annex VII: Additional political and regional context

Security and defence forces in the region facing increased challenges

1. Armed forces from States in the region et international contingents faced increased challenges, particularly in the tri-border area between Mali, Niger and Burkina Faso, as regional trafficking networks and militants continue to merge, expand and access to new resources such as gold-mining.
2. On 6 June 2021, Burkina Faso experienced its deadliest attack since 2015, when 160 civilians were killed in Solhan village, Yagha province on border with Niger. The Tahoua and Tillabéri regions of Niger bordering Mali have also experienced similar trend of increased attacks, including the killing of an estimated 137 civilians on 21 March 2021. On 15 March 2021, the Malian army also recorded a high toll of 33 soldiers killed and 14 injured following a militant attack on an army post at Tessit, South-East of Ansongo, Gao region.
3. The Chadian contingent faces a challenge. On 2 April 2021, militants attacked the MINSUMA camp in Aguelhok, hosting a Chadian contingent. Four peacekeepers were killed and 34 injured following during the attack. There were allegedly also three civilians killed. An internal MINUSMA investigation is underway. On 20 January 2019, this same MINUSMA camp was attacked by JNIM, killing 8 peacekeepers and injuring many others, as reported by the 2019 Panel final report (see S/2019/636, para.82)

Ethnic-based militia obstructing implementation of the Agreement

4. The escalating violence by militant groups and ethnic-based militias in the centre of Mali continued to obstruct implementation of the Agreement. The Panel received information indicating that the Truth, Justice and Reconciliation Commission (CVJR), provided for by the Agreement, had to amend its methods of work in the Centre of Mali, notably because of the presence of checkpoints manned by armed militia respectively from Fulani and Dogon communities.¹⁵ In most cases, those checkpoints were manned by members of Dan Na Ambassagou.¹⁶
5. Because of those checkpoints, CVJR mobile teams could not travel to meet victims and witnesses, as done in most of the regions of northern Mali. Instead, witnesses and victims were obliged to travel by their own means to be interviewed and give their testimonies to the CVJR. The Panel received information that some witnesses and victims had to conceal their identities at checkpoints to prevent potential exactions by armed militias.¹⁷
6. The Malian Dogon militia Dan Na Ambassagou continued to escalate its attacks on civilians, including on members of Dogon communities involved in inter-communal dialogues.¹⁸ The command structure of the military wing of this militia, headed by

¹⁵ Meeting with confidential sources, Mali March 2021 and April 2021

¹⁶ Dan Na Ambassagou maintained checkpoints at numerous locations in the Centre of Mali, mostly on the roads from Mopti to Bandiagara and Douentza. Some of these checkpoints are located near Goundaka, Ficko, Tille, Doucoumbo, Bandigara and Parou bridge.

¹⁷ Meeting with confidential sources, March and April 2021, Mali

¹⁸ MINUSMA, “Note sur les tendances des violations et abus de droits de l’homme: 1er Janvier – 31 mars 2021”, see at https://www.ohchr.org/Documents/Countries/ML/Note_Trimestrielle_Janv_Mars_2021.pdf. The Panel received also reports

Youssouf Toloba, includes four Coordinators.¹⁹ A retired Malian army officer, Mamadou Goudienkilé (S/2020/785/Rev.1, para. 60), heads the political wing and has progressively become the public face of the militia, with Youssouf Toloba being considered more and more controversial.²⁰

7. The new Government has softened its position towards Dan Na Ambassagou, despite its official disbanding on 24 March 2019 (see S/2020/785/Rev.1, para. 12). Two Government ministers recently met Youssouf Toloba in his stronghold of Bandiagara, including the Employment Minister²¹ and the Minister of National Reconciliation, Colonel Ismael Wagué, who on 9 March 2021 reportedly attempted unsuccessfully to convince him to abandon violence, engage into DDR and endorse dialogue with other communities.²²

indicating that heads of Dogon villages were killed or forced to leave their areas following mediation initiatives with other communities, therefore opposing Toloba's confrontational strategy. Meeting with a confidential source, 6 March 2021.

¹⁹ Namely Boureima Sagara for Bandiagara, AmadouONGOÏBA for Koro, Oumar Guindo for Bankass, and Seydou Maiga for Douentza

²⁰ A number of Dogon communities do not share the extreme positions of Youssouf Toloba and would like to take the path of reconciliation, mostly in cercle of Koro where a number of splinter groups are emerging notably Dana Amakene and Dana Atem.

²¹ The Minister of employment and technical training, Mohamed Salia Touré, was the first to meet with Toloba on 26 December 2020 in a village near Bandiagara; see at: <https://malijet.com/actualite-politique-au-mali/251152-echange-entre-mohamed-salia-toure-et-youssouf-toloba.html>

²² At the meeting with Toloba, Colonel Wagué was accompanied by one his cabinet staff (chargé de mission) Sékou Allaye Bolly, a former representative of MSA-Chamanamas in the central Mali, where he had a camp of mostly Fulani young people allegedly converted from radicalism and awaiting for DDR. Sékou Allaye Bolly continue to have a camp of mostly young Fulani (Peuls) at Ouro-Nema, which was attacked on 25 March 2021 by alleged radical group. Bolly had previously another camp in Ogossagou with alleged demobilized Fulani, who were specifically targeted during the first attack on the village conducted by Dogon militia on 23 March 2019, when 150 civilians were killed.

Annex VIII: Non exhaustive list of non-permanent members of the *Chefferies Traditionnelles et Coutumières Touarègues du Mali*

- Mohamed Ag Intalla, Aménokal Kel Adragh, president of the *Chefferie*, member of the CNT
- Abdoul-Majid Ag Mohamed Ahmad Ag Attaher. Aménokal Kel Antessar, representative of the *chefferie* in Bamako, member of the CNT
- Ahmed Ag Boya, secretary-general of the conseil supérieur des Idnanes
- Akli Iknane Ag Souleymane, chief of the Imididaghan in the Gourma. CMA regional commander for Gourma, member of the CNT
- Alhassane Ag Assadeck, chief of the Imididaghdanes in Timbuktu
- Bajan Ag Hamatou, Aménokal Oulimiden, member of the CNT
- Choghi Ag Attaher, chief of the Idnanes of Kidal
- Djibrilla Diallo, village chief in Fafa, Pateforme/CMFPR representative at the CTS
- Hamma Ag Mohamed, Coordinator of the Idnans communities of Timbuktu
- Hamoudi Sidi Ahmed Ag Ada, representative of the Hel Araouane
- Mohamed Mahmoud Ould Oumrani, representative of the Berabiche
- Mohamed Ould Mataly, representative of the Lemhar in Gao, representative of the MAA-Plateforme Gao at the CSA, special adviser of the President of the CNT
- Mohamed Ousmane Ag Mohamidoune, president of the Conseil Supérieur des Kel Rezzaf-Ichérifène, secretary general of the CPA, member of the CNT
- Moulaye Chirfi, representative of the Chorfas
- Mousas Souma Maiga, Songhaï chief
- Sidi Ali Ould Mohamed Soultane, coordinator of the Hel Araouane
- Taha Ag Mohamed, chief of the Daoussak
- Waïss Dicko, chief of the Walad Azaghib
-

Annex IX: Audience granted by Assimi Goïta on 9 June 2021 to the *Chefs traditionnels et coutumiers du nord*



Annex X: Public communiqués



République du Mali
Un-Peuple-Un But-Une Foi
Conseil Général de la Tribu Kel Ansars
de Tombouctou

Communiqué du Chef de la Tribu Kel-Ansars et Alliés

Bamako le, 31 Mai 2020

Depuis hier une information circule sur les réseaux sociaux faisant état de la mise en place d'une prétendue Coordination regroupant des leaders et cadres de la communauté Kel-Ansars et Alliés.

J'informe les ressortissants de ladite communauté ainsi que l'opinion nationale et internationale qu'il ne s'agit là en fait que d'une tentative de destabilisation fomentée par une poignée d'individus en mal de légitimité dans le seul but de porter atteinte à la cohésion de la Tribu en vue d'assouvir des ambitions personnelles et des desseins inavoués de vengeance.

J'en appelle par conséquent à la vigilance et à l'esprit de discernement de tous pour étouffer dans l'œuf cette énième machination uniquement inspirée par la malveillance de ses initiateurs.

J'en appelle à tous les Kel-Ansars et Alliés au Mali et dans la diaspora de resserrer leurs rangs dans l'unité et la solidarité sociale et économique en ces temps de défis immenses pour nos communautés et nos voisins.

Le Chef de Tribu des Kel Ansars
Abdoul Magid Ag Mohamed Ahmed dit Nasser
Officier de l'Ordre National du Mali



Coordination Kel Ansar



À l'instant • 🌐

Nous prenons note de la communication ci dessous et rapellons qu'il est temps de jouir de la liberté d'expression et d'association consacrées par les lois maliennes. Il est temps d'arrêter de voir toute expression de liberté comme un plan de destabilisation de notre tribu à tous. Nous en appelons à la sagesse et à la retenue ainsi que la recherche des bonnes informations en lieu eu place des rumeurs.

Le Coordination Kel Ansar n'est ni une nouvelle tribu Kel Ansar ni une concurrence mais une volonté de construire à côté et en complémentarité avec toutes les bonnes volontés en toute independance.

Merci de la compréhension de tous.

Oumar Ag Hamama
Comission d'organisation
+223 76 14 96 83



ICIMALI.COM

**Tentative de déstabilisation de tribu Kel
Antessars et Alliés : Un énième échec... ..**

Discours du Chef suprême de Tribu Kel Razzaï-Icheriffène Membre du CNT, Honorable Mohamed Ali AG MATTAHEL lors de la rencontre de la Coordination des Kel Ansar et Alliés 12-13-14 Février 2021 à Goundam

Mesdames et Messieurs

Tout d'abord permettez-moi de demander une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires de notre pays. Je vous avoue chers frères et concitoyens que je suis préoccupé par la paix pour nos communautés et pour notre pays. Je ressens une tristesse infinie suite à la dégradation de nos valeurs sociétales et des harcèlements que subit notre religion de paix et de tolérance.

Par patriotisme je sens en mon fond intérieur un devoir de vous tenir un discours de la vérité pour un pays renaissant. Pour y arriver il faudra cultiver des esprits de responsabilité épris de paix et de justice pour une gouvernance transparente. La transition actuelle a pour mission d'y parvenir et pour y parvenir elle a besoin de citoyens animés de la défense de l'intérêt général et non de citoyens obnubilés par des intérêts égoïstes et matérialistes.

Chers frères et sœurs de tout bord je sens en moi que la région de Tombouctou en particulier et le pays en général ont besoin d'un nouvel élan pour sortir de la routine et initier des actions innovatrices et porteuses.

Chers frères et sœurs de tout bord je suis triste que nos services de base soient paralysés et inopérants sur une grande partie du territoire dû d'une part à l'insécurité mais d'autre part à l'insouciance de certains d'entre nous qui ont perdu la fibre patriotique.

Chers frères et sœurs de tout bord je suis inquiet de ce feu d'insécurité qui embrase notre pays et qui pourrait si nous ne l'éteignons pas rapidement, détruire notre Vivre ensemble et notre cohésion sociale.

Chers frères et sœurs de tout bord l'incivisme à tous les niveaux rend périlleux la situation de notre jeunesse et le système de fonctionnement de nos différentes structures....



Remerciements aux acteurs suivants ayant exprimé leur soutien à travers des messages adressés lors de la rencontre.

- Monsieur Oumarou Ag Mohamed Ibrahim Haidara
- L'Imamat de Goundam
- Les fractions Kel Razzaï à travers le chef suprême de la tribu Kel Rhazaf cheriffène Mohamed Ali AG MATTAHEL
- Cadres et notabilités Kel Ansar parmi lesquelles les représentants de grandes familles de Gargando, Tin Aïcha, Essakane, Douekiré et Razelma
- Abdallah Ag Ahmedou, Président Association Cheriffène, Koiguima
- La coordination des Idnanes et alliés
- La coordination des Fractions Kel Inteberem et Alliés
- La coordination des Idnanes et alliés
- Le Collectif Intégrateur des Imouchagh de Tombouctou
- Les chefs coutumiers et notabilités des 16 communes du cercle n'ayant pas pu effectuer le déplacement
- Les communautés Kel Tèt et kel Aghabob d'Essakane
- Les mouvements signataires de l'accord d'Alger ayant été présents.
- Mahmoud Ould Jayid, Lerneb
- Associations des griots et forgerons de Tombouctou

Tous ces messages expriment leur soutien et leur disponibilité à accompagner toutes les initiatives de paix et de réconciliation.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de nos parrains et invités d'honneur, aux autorités administratives et militaires de la région de Tombouctou et du cercle de Goundam, à la MINUSMA, aux populations et leurs représentants qui ont activement participé aux débats, aux populations de la ville de Goundam et la mairie pour le grand accueil et l'organisation, sans oublier les membres et équipes de la coordination Kel Ansar et Alliés qui ont tout donné pour la réussite de cette rencontre.

Annex XI: Hama**Association Vivre Ensemble**

7 September 2020 · 🌐

...

Dementi des chefs traditionnels et Coutumiers touaregs du mali
Ces derniers temps, il nous a été donné de constater sur les réseaux sociaux qu'une prétendue plate-forme des chefs coutumiers et traditionnels inonde les médias à travers des communiqués fallacieusement fantaisistes.

A cet effet, nous portons à l'attention de l'opinion publique et internationale qu'il s'agirait d'une manœuvre mal intentionnée conduite par un homme sans foi ni loi.

Les chefs coutumiers et traditionnels dont il est question, ne s'associent à aucune plate - forme ou entité quelconque. Chacun d'entre eux dirige en toute responsabilité, légitimité et liberté son canton/ tribu. L'ensemble forme un idéal contribuant aux efforts de consolidation de la paix dans notre pays.

Toute autre entité parallèle ne saurait être que de la pire manipulation et instrumentalisation assortie d'un éhonté faux et usage de faux.

Aussi, nous appelons les uns et les autres à veiller minutieusement à toutes formes d'escroquerie conduisant à la haine ou à l'incompréhension.

Nous resterons vigilants pour une mobilisation effective dans l'atteinte de nos objectifs.

Les marchands d'illusions seront identifiés et détournés pour éviter toute ambiguïté.

**Chapter 1 Annex XII: Photographs of burned and looted Sonatam storage room in Gao
obtained by the Panel from a confidential source on 22 April 2021**



Annex XIII: Regional cocaine seizures with Malian involvement

1. On 7 January, Gambia's anti-drug authority seized nearly three tonnes of cocaine from a sea container originating from Ecuador. In relation to the seizure an Interpol red notice was issued on 14 January against Banta Keita, including a French and Gambian Passport. Later his two Malian passports were retrieved and added, one with the name Banta Keita and one with the name Lassana Kante. While the latter had expired by the time of the seizure, the first passport was valid until 19 February 2021, possibly allowing the suspect to exit the Gambia and seek refuge elsewhere, possibly in Mali. The cocaine, disguised as industrial salt, was most likely destined to be transhipped from the Gambia to Europe.²³ Malian authorities, did not detected entry of the individual in question.²⁴
2. On 24 February, the Ivorian Gendarmerie seized just over one tonne of cocaine in Abidjan. The transaction appears to have involved a Malian national who fled to Mali. The Panel obtained a name that appeared too common to make a detailed inquiry of entry of the person on Malian territory.

²³ Member State information, 2 April 2021.

²⁴ Member State information, 13 May 2021.

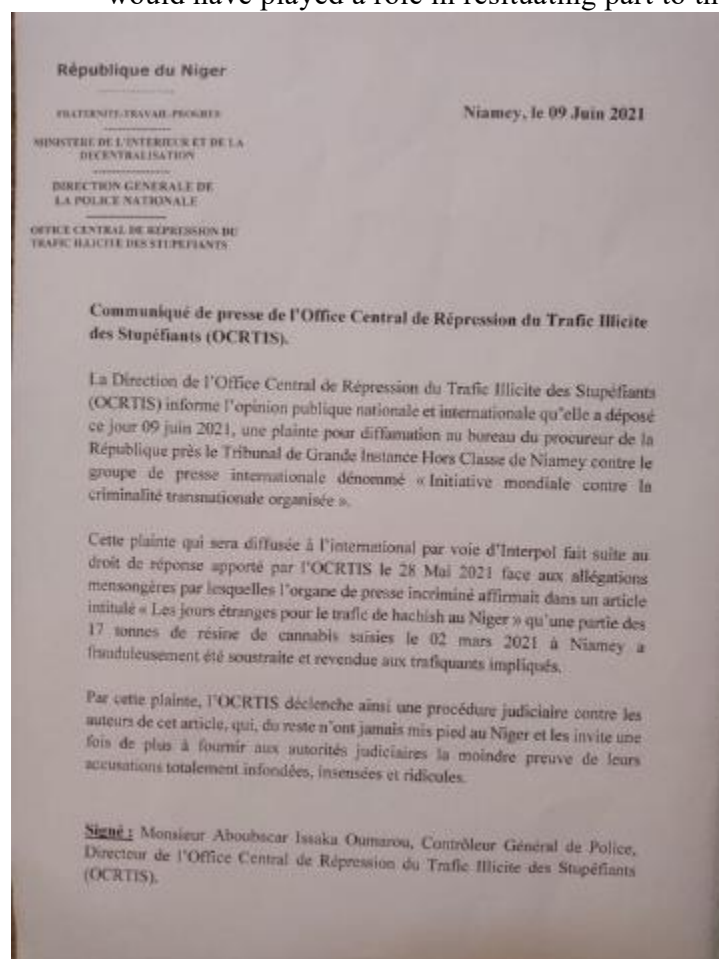
Chapter 2 **Annex XIV: images**

Photographs of box with hashish parcels (above) and with plastic tie bags (below), obtained by the Panel from a confidential source, 1 June 2021



Annex XV: Challenges to a contested report by the Global Initiative on Transnational Organised Crime

1. the Global Initiative on Transnational Organised Crime (GI-TOC) reported that four tons of hashish from the seized 17 tonnes had arrived in Tobruk, Libya by early May 2021, alleging that these four tonnes had been diverted from the seized volume and not been incinerated.²⁵
2. The Panel judges this conclusion premature. Considering there were two shipments, it very well possible that the 17 tonnes that came in via Cotonou were seized, while four tonnes from the earlier shipment via Lomé had indeed reached Libya.
3. The Niger anti-drug authority vehemently denied the NGO's allegation (see below). The authority also strongly denies the NGOs second allegation that in a context of political contestation, Zerma dominated security forces linked to the opposition had seized the hashish shipment belonging to Arab networks linked to newly elected President Bazoum, and a third insinuation that the latter would have played a role in resituating part to the traffickers.²⁶



Octris press release following GI-TOC report

²⁵ GI-TOC, "Strange Days for Hashish Trafficking in Niger", 11 May 2021, available at <https://globalinitiative.net/analysis/hashish-trafficking-niger/>.

²⁶ Correspondence with the Niger anti-drug authority, 28 May 2021; see also "Droit de réponse de l'OCTRIS par rapport à un article de Global Initiative", Actuniger, 28 May 2021, available at <https://www.actuniger.com/societe/17230-droit-de-reponse-de-l-octris-par-rapport-a-un-article-de-global-initiative.html>

Annex XVI: Photographs of Moussa Tiliche

Photographs of Moussa Tiliche (right) on 30 April in Ségou, obtained by the Panel from a confidential source on 17 May 2021.



Annex XVIb: Figures and trends Trafficking in persons and the smuggling of migrants

1. As indicated in its midterm report (S/2021/151, para. 54), the mining boom in northern Mali continues to drive migration, particularly to Gao. The peak in Gao was reached in December 2020, with close to 6,000 arrivals. These numbers declined thereafter stabilizing at around 2,000 per month after February 2021. According to the International Organisation for Migration (IOM), 90 % of arriving migrants reportedly did not intend to travel onwards.²⁷
2. A similar trend is currently observed in Timbuktu. IOM figures reflect that only a small percentage of an odd 1500 migrants moving through Timbuktu per month intends to reach Algeria, while the large majority intend to stay in Mali. This differs from the Panel's finding in early 2020 that the Timbuktu – In Afarak route to Algeria had taken prominence over the one from Gao crossing either at In-Khalil, Talhandak or Tindiska, to reach Bordj Badji Mokhtar or Timiaouine in Algeria. (S/2020/158/Rev.1, annex II). At that time, more than half of the outgoing migrants aimed to travel to the Maghreb or Europe. The recent emergence of gold mining opportunities may explain the shift (see paras x – y below).
3. While Kidal is also hub for migrant workers at gold mines, 75 %, of an odd 500 arriving migrants arriving per month intend crossing to Algeria. For Ménaka this is half. In Ménaka, a relatively only 200 migrants continue to arrive per month, although the route may gain popularity as an alternative, less supervised access to In-Guezzam in Algeria, passing via Agazragane²⁸ then north through the Tamesna desert and the tri-border area between Mali, Niger and Algeria.

²⁷ IOM, “Flow monitoring: Mali”, results snapshot, No. 64 (May 2021), 16 June 2021, available at <https://migration.iom.int/reports/mali-%E2%80%94-flow-monitoring-report-64-may-2021>

²⁸ Agazragane is the biggest market, including weapons and munitions, in Ménaka region not controlled any armed group and accessible to all.

Annex XVII: photographs of migrants recovered by Gatia

Migrants recovered by GATIA between Gao and Kidal, screenshots from publicly diffused video.



Annex XVIII: Mission order for Achafgui Ag Bouhada led sensitization mission in February 2021
obtained by the Panel from a confidential source on 9 March 2021



COMITE DIRECTEUR

N° 001 /SG-CMA-2021

ORDRE DE MISSION

CHIEF DE MISSION : Ichafighi Ag Bouhada
 PERSONNEL : 30 véhicules et leurs équipages
 ARMEMENTS : PH - PKM - et 12.7
 MOYENS DE COMMUNICATION : Talqis et thoraya
 MOYENS DE LOCOMOTIONS : Toyota - 4/4
 ITINERAIRE : Djebel, Gao, Tharoun, Tbructu, Tassalit
 OBJET DE LA MISSION : Sensibilisation, sécurité, éducation
 DATE DE DEPART : le 19/02/2021
 DATE DE RETOUR : le 19/03/2021

NB : Nous prions les autorités administratives civiles et militaires de faciliter le passage au titulaire du dit document pour l'accomplissement de sa mission

Kidal Le / /2021

AMPLIATIONS

Indresse 1
 FAMAS 1
 MINUSMA 1
 BARKHANE 1
 Archives 1/5



LE PRÉSIDENT EN EXERCICE

P/O BILAL AG ACHERIF



Annex XIX: Screenshot from video showing new washing plant in Intillit-Nord obtained by the Panel from a confidential source on 13 March 2019.



Annex XX: Niger based companies authorized to either imports (and commercialise) and transit cigarettes as per 2 June 2017, document obtained from a confidential source on 7 March 2021

Liste des sociétés agréées pour l'importation des cigarettes

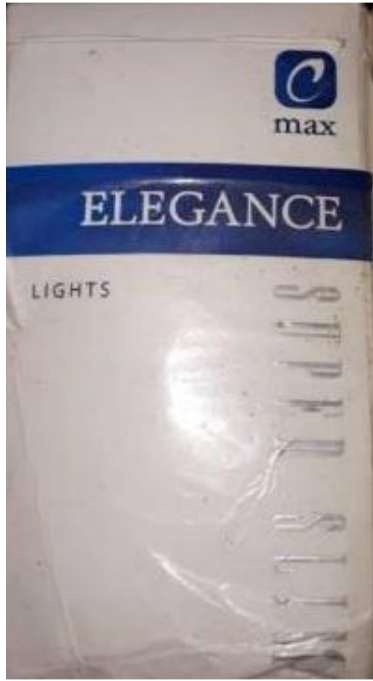
MCM GROUP : (ticket)
 WEST AFRICAN TRADING ;
 STREET DISTRIBUTION NIGER
 ITC ; (gold seal, oris, yes, empire)
 BAGUE DAOUDA : (fine)
 NIGER BRIQUES: (rothmans, craven)
 SITOR SARL:(fine change, time)
 SOCIETE DE DISTRIBUTION: (Marlboro, gold)

Liste des sociétés agréées pour le transit des cigarettes

DANGARA ET FILS
 ITC :
 AMINOU HAMIDOU SOULEYMANE
 NAGOUSSAW SARL
 MOUSSA ET FILS
 MONDIAL TOBACCO COMPANY : (golden dear, oris, benson, rothman king size, craven A, Marlboro,mile, welden);
 AGDAL IMPORT EXPORT: (bond, American legend,one,mile-full flavor kings)
 SONISA SARL: (fency,viva, bon international)
 Mcm group : (marlboro)
 IMPEXCO : (force 10, original, jack)

Annex XXI: Images

Packet of elegance lights retrieved from Gao (above left), obtained by the Panel from a confidential source on 10 December 2020, and boxes of Elegance lights (above right and below) unloaded in Niamey on 19 September 2020, obtained by the Panel from a confidential source, 25 May 2021.



Annex XXII: Update concerning American Legend case of July 2018

1. While Karelia stopped exports of American Legend to Soburex, of Appollinaire Compaore after the Panel's reports in 2019, discussion regarding the case re-emerged following a 26 February 2021 publication of an NGO report on the subject.²⁹ The report wrongly refers to the UN – meaning the Panel – naming Appollinaire Compaore as a smuggler, provoking the latter to publicly state the Panel lied.³⁰
2. To reiterate, the Panel never qualified Apollinaire Compaore as a smuggler, but argued that either he or Soburex, knowingly supplied those that smuggle since there is no legal market for American Legend beyond Markoye in northern Burkina Faso, where cigarettes are kept in customs depot before being re-exported by Soburex clients. American Legend has never been an authorised brand in Mali nor in Algeria since 14 October 2014 (see S/2019/636, para 131). Meanwhile, Mauritania and Libya receive direct shipments from Karelia in Greece so these would not need to be shipped through Burkina Faso.
3. Rather than smuggling, the Panel insisted on Soburex' partial legal compliance, allowing the transfer of cigarettes to Markoye to continue. First, transit forms show non-existing company representations outside Burkina-Faso. The Panel already showed this in its 2019 midterm report, transit forms stating Soburex Mali as recipient in 2016 (S/2019/137, para. 79). The same goes for its 10.000-box shipment in 2018, transit forms for which state Soburex Mauritania as recipient.³¹ False customs declarations of the recipient of goods is qualified as an infraction in Burkinabé Faso's customs law, leading to confiscation of goods and a penalty of up to 100.000 FCFA.³²
4. Soburex responded to the Panel that the mention of Soburex Mauritania was due to an error of the freight forwarder.³³ A representative of the company further explained that customs officers may have compelled the freight forwarder to declare a recipient outside Burkina Faso since the company is authorised to transit cigarettes to Mauritania and Algeria only, as per its extraordinary licence issued in 2000.³⁴
5. According to the Burkina Faso customs code re-exports via entrepot take place under transit regime, thus legalising Soburex' operation. However, the responsibility of assuring the destination being either Algeria or Mauritania would then be with

²⁹ Aisha K. Down, Gaston Bonheur Sawadogo, Tom Stocks, Ramdane Guidiguoro, and Kétéri Mangal, "Marlboro's Man: Philip Morris' Representative in Burkina Faso is a Known Cigarette Smuggler", Organized Crime and Corruption Reporting Project, 26 february 2021, available at: <https://www.occrp.org/en/loosetobacco/marlboros-man-philip-morris-representative-in-burkina-faso-is-a-known-cigarette-smuggler>

³⁰ Henry Wilkins, "VOA Exclusive: Tobacco Giant's Burkina Faso Distributor Denies Smuggling, Funding Terrorism", Voice of America, 27 May 2021, available at: <https://www.voanews.com/africa/voa-exclusive-tobacco-giants-burkina-faso-distributor-denies-smuggling-funding-terrorism>. In the Interview Appollinaire Compaore also stated that those who worked on the report for the UN are no longer employed by them. As the committee is aware, the Panel's finance expert has not changed since the first mandate.

³¹ See photograph of one of the bills below. The document was annexed to Soburex' response on 8 July 2019 to the Panel's first request for information.

³² See Burkina Faso, Customs Code, No. 03/ 92/ADP, 3 December 1992, Article 259 c).

³³ Response received on 23 April 2021 to a Panel of Experts correspondence of 9 April 2021.

³⁴ Telephone interview with company representative, Emmanuel Kabre, 25 June 2021.

the re-exporting party, which Soburex cannot guarantee.³⁵ The client of the 10.000 box 2018 shipment was Soumaguel Albashar Maiga in Gao (See S/2019/636, para. 126).³⁶ The company Agdal in Niamey was the transporter for a tenth of it, 1.000 boxes, over half of which were seized in Labbezanga. But Agdal had no commercial relationship with Soburex, according to its representative.³⁷ Since no other declarations of cigarettes transiting Niger were made, the larger share of the shipment crossed straight into Mali illegally via other transporters³⁸, as no customs are present on the Malian side. Soburex claims to be responsible only for the product leaving its depot under Burkinabe customs supervision.

6. As already indicated previously (S/2019/636, para. 129) the 2018 shipment did not comply with Burkina Faso's 27 July 2017 decree banning from entry into the country cigarettes that transit through Burkina Faso but do not respect labelling requirements in the declared destination country. In this regard, Soburex responded to the Panel that neither the company, nor apparently the Burkinabé customs authorities were aware of this decree at the time.³⁹ Soburex further stated to have not made any order since and committed to respect the decree in case of any future order.⁴⁰ Soburex representative however stated that the company stopped sending cigarettes through Mali because of the associates risks emanating from the volatile security situation, as demonstrated by the Panel⁴¹

³⁵ Ibid.

³⁶ Telephone interview with company representative, Emmanuel Kabre, 6 July 2021.

³⁷ Ibid.

³⁸ This already appeared from correspondences between customs authorities in Mali and Burkina Faso in 2017 referenced in the Panel's 2019 mid-term report (S/2019/137, para. 80)

³⁹ Soburex letter (footnote 23)

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Telephone interview with company representative, Emmanuel Kabre, 6 July 2021.

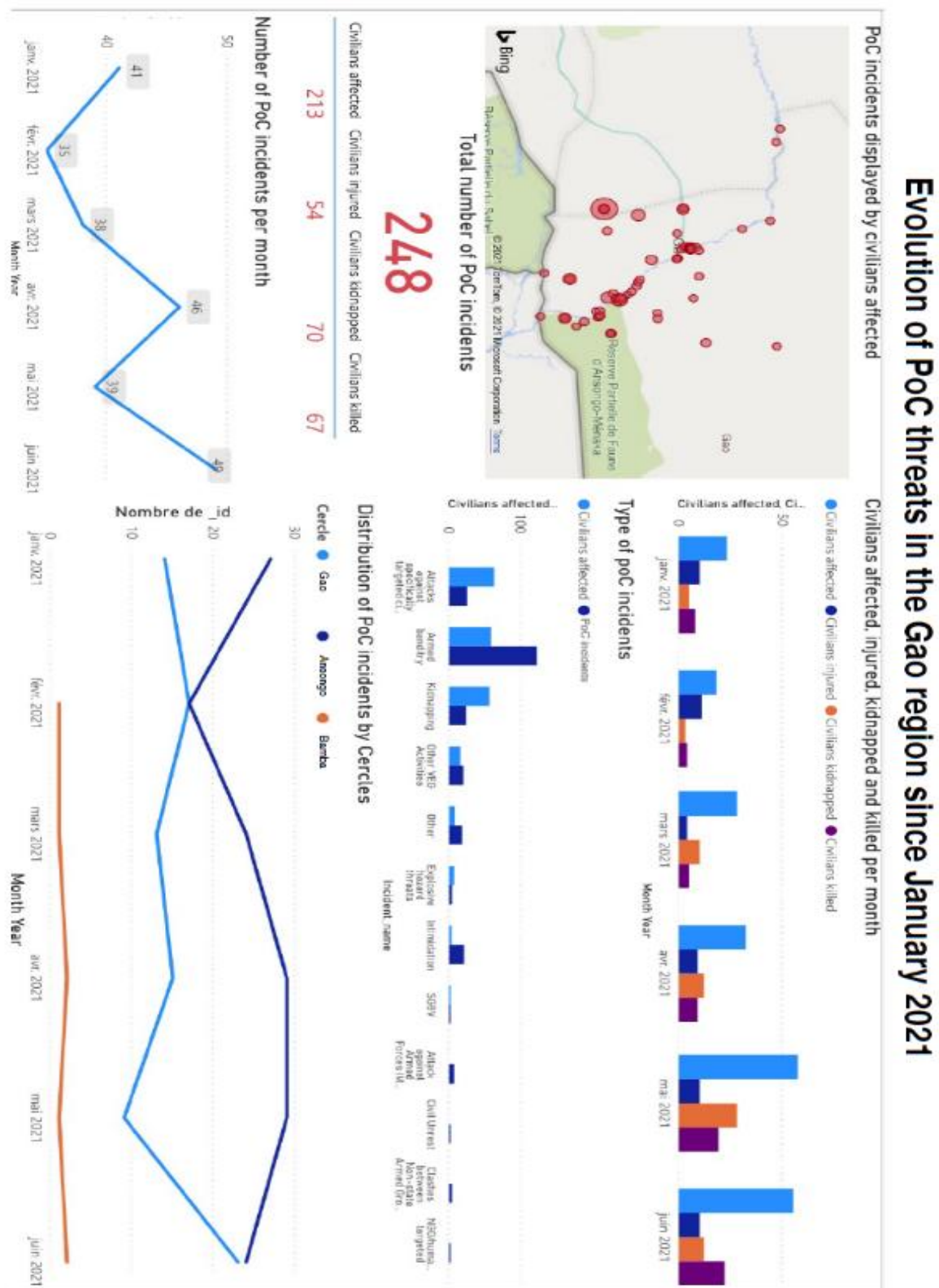
[illegible]

One of the five 2,000 box transit forms for Soburex transits to Soburex Mauritania

Annex XXIII: Photographs of looted truck carrying legal Dunhill cigarette boxes, obtained by the Panel from confidential civil society source on 12 June 2021



Annex XXIV: Timeline and geographical distribution of POC threats and incidents affecting the civilian population in Gao region, from January to June 2021

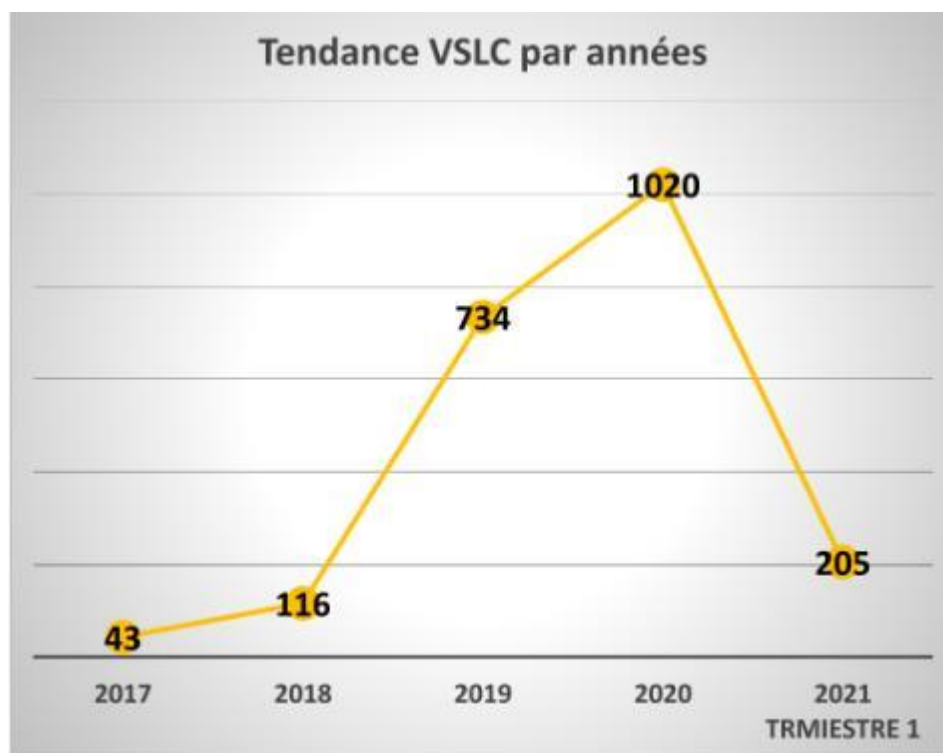


Source: MINUSMA Protection of Civilians Unit

Annex XXV: Sexual and Gender-Based Violence statistics

Figure 1:

Timeline showing number of incidents of conflict-related sexual violence (CRSV) recorded by GBVIMS from 2017 to March 2021.



Source: GBVIMS

Figure 2:

The Table below reflects the percentage of women interviewed in a field study conducted by the Mali Protection Cluster, published in December 2020, who felt at risk of becoming a target of sexual violence.

Tableau 12: Risque d'être victimes de violence sexuelle

Comment vous sentez-vous par rapport au risque d'être victime de violence sexuelle ?						
	Gao	Ménaka	Mopti	Ségou	Tombouctou	Moyenne
Très inquiet	13%	21%	24%	21%	14%	19%
Inquiet	20%	7%	21%	19%	18%	17%
Un peu inquiet	40%	32%	31%	30%	25%	32%
Pas du tout inquiet	27%	40%	24%	30%	43%	33%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: *Perception de la situation de protection de la population civile au Mali*, Cluster Protection Mali, December 2020; available on www.humanitarianresponse.info.

Figure 3:

Incidents of SGBV reported in Gao region from January 2020 until April 2021 and attributed to compliant armed groups

	Rape	Attempted Rape	Physical violence	Forced marriage	Domestic violence	Denial of access to resources	Total per group
CMFPR-1	11	0	2	4	4	0	21
CMFPR-2	8	4	2	3	0	2	19
Ganda-Izo	14	6	7	5	0	0	32
Ganda-Koy	11	9	4	8	0	0	32
Platforme	11	8	0	0	0	7	26
CMA	7	1	11	0	0	13	32
Total per type of SGBV	62	28	26	20	4	22	162

Panel comments:

- On the credibility and credibility of the data:
 - The incidents in these table are collected through sources with first-hand knowledge of this incidents. The Panel deems the sources to be reliable and credible, and deems the information reasonable to believe, based on incidents verified by the Panel and taking into consideration the overall context in Gao.
 - The groups are named as they are described by witnesses and victims.
- On the geographical scope of these incidents:
 - The table above reflect incidents were reported in Gao from 2020 to April 2021.
 - All incidents attributed to the Platforme and associated groups occurred in Gao region.
 - With regards to incidents attributed to the CMA, the panel was informed that some of these cases were reported in Gao but took place in Kidal or elsewhere.
 - The only incident attributed to the CMA in 2021 was an incident of denial of access to resources.

Annex XXVI: Unilateral communiqué of the CMA for preventing and combating conflict related sexual violence

**COMMUNIQUE UNILATERAL
LA COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD (MNLA, HCUA,
MAA) SUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
SEXUELLES LIEES AU CONFLIT**

Considérant les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité, notamment les résolutions 1820 (2009), (1882 (2009), 1888 (2009) 1960 (2010) et 2106 (2013) sur les violences sexuelles dans les conflits armés;

Considérant le contenu de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger (signé les 15 mai et 20 juin 2015) qui stipule dans son article 46 alinéa 4 « *création d'une commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur tous les crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crime de génocide, crimes sexuels, ...* » et dans son alinéa 6 « *non amnistie pour les auteurs de crimes de guerre, ..., y compris des violences sur les femmes, les filles et les enfants, liées au conflit* » ;

Tenant compte de l'engagement des leaders politiques de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) à combattre les violences sexuelles liées au conflit, exprimé à l'issue de la journée de sensibilisation sur les violences sexuelles liées au conflit tenu le 9 septembre 2015 à Bamako ;

Le Président, par cette présente, tient à formaliser l'engagement de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) avec l'adhésion individuelle de tous les mouvements membres (HCUA, MNLA, MAA) qui le constituent à lutter contre l'impunité de tels crimes.

L'engagement de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) à coopérer avec les Nations Unies et autres partenaires est réitéré afin d'adresser le problème à travers des mesures concrètes comme celles ci-après :

1. Développer un plan de mise en œuvre qui inclut, inter alia, l'émission d'ordres clairs par la chaîne de commandement interdisant les violences sexuelles ;
2. Appuyer pour l'enquête à temps des allégations et collaborer avec le système judiciaire national et international ainsi que la justice transitionnelle sur les cas de membres présumés responsables de violences sexuelles pour leur mise à disposition aux services habilités ;
3. S'assurer que des provisions spécifiques pour la prévention et la protection contre les violences sexuelles sont incluses dans les arrangements sécuritaires ;
4. S'assurer que les responsables de violences sexuelles sont exclus des listes des candidats à proposer pour l'intégration ;
5. Encourager et soutenir le travail des prestataires de services aux victimes de violences sexuelles dans les zones où la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) est présente ;

6. Profiter de la présence de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) dans une zone pour renforcer la sensibilisation contre les violences sexuelles en menant une campagne de prévention en collaboration avec les Nations Unies

La Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) compte sur les Nations Unies, particulièrement la MINUSMA à l'appuyer et singulièrement tous les mouvements qui le constituent, en vue de pouvoir mettre en œuvre tous les engagements inscrits dans ce Communiqué. Le plan de mise en œuvre, préparé et approuvé par les participants représentant le MNLA, HCUA et le MAA durant l'atelier de deux jours tenu à Kidal les 5 et 6 juillet 2017, contient les priorités exprimées dans ce Communiqué ainsi que de l'assistance nécessaire requise.

La Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) nommera un point focal de Haut Niveau qui sera appuyé par deux points focaux représentant chaque mouvement de la CMA (2 MNLA, 2 HCUA et 2 MAA) avec pour rôle de diriger et de coordonner les efforts de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et de travailler avec le système des Nations Unies au Mali ainsi que le bureau de la Représentante du Secrétaire Général de l'ONU sur les violences sexuelles liées aux conflits pour la mise en œuvre effective de ce Communiqué.

Fait à Kidal, le 10/07/2017.

Président en exercice de la CMA



Alghabas AG INTALLA

Mouvements Adhérent:

Pour le HCUA,



Alghabas AG INTALLA

Pour le MAA,

Sidi Ibrahim OULD SIDATI

Pour le MNLA,

Bilal AG ACHERIF

Annex XXVII: Communiqué of the Plateforme (GATIA – CMFPR – MAA) on the prevention of conflict related sexual violence in Mali

PLATEFORME DES MOUVEMENTS ARMES REPUBLICAINS DU 14 JUIN 2014 D'ALGER

Communiqué

La Plateforme (CMFPR, MAA, GATIA) Sur la Prévention des Violences Sexuelles liées au conflit au Mali

Considérant les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité, notamment les résolutions 1820 (2009), (1882 (2009), 1888 (2009) 1960 (2010) et 2106 (2013) sur les violences sexuelles dans les conflits armés;

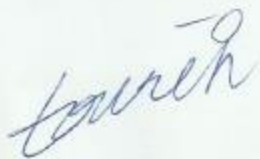
Considérant le contenu de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger (signé les 15 mai et 20 juin 2015) qui stipule dans son article 46 alinéa 4 « *création d'une commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur tous les crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crime de génocide, crimes sexuels, ...* » et dans son alinéa 6 « *non amnistie pour les auteurs de crimes de guerre, ..., y compris des violences sur les femmes, les filles et les enfants, liées au conflit* » ;

Tenant compte de l'engagement des leaders politiques de la Plateforme à combattre les violences sexuelles liées au conflit, exprimé à l'issue de la journée de sensibilisation sur les violences sexuelles liées au conflit tenu le 9 septembre 2015 à Bamako ;

Le Président, par cette présente, tient à formaliser l'engagement de la Plateforme avec l'adhésion individuelle de tous les groupes membres (MAA, CMFPR, GATIA) qui le constituent à lutter contre l'impunité de tels crimes.

L'engagement de la Plateforme à coopérer avec les Nations Unies et autres partenaires est réitéré afin d'adresser le problème à travers des mesures concrètes comme celles-ci-après :

1. Développer un plan de mise en œuvre qui inclut, inter alia, l'émission d'ordres clairs par la chaîne de commandement interdisant les violences sexuelles ;
2. Appuyer pour l'enquête à temps des allégations et collaborer avec le système judiciaire national et international ainsi que la justice transitionnelle sur les cas de membres présumés responsables de violences sexuelles pour leur mise à disposition aux services habilités ;
3. S'assurer que des provisions spécifiques pour la prévention et la protection contre les violences sexuelles sont incluses dans les arrangements sécuritaires ;
4. S'assurer que les responsables de violences sexuelles sont exclus des listes des candidats à proposer pour l'intégration ;





5. Encourager et soutenir le travail des prestataires de services aux victimes de violences sexuelles dans les zones où la Plateforme est présente ;
6. Profiter de la présence de la Plateforme dans une zone pour renforcer la sensibilisation contre les violences sexuelles en menant une campagne de prévention en collaboration avec les Nations Unies

La Plateforme compte sur les Nations Unies, particulièrement la MINUSMA à l'appuyer et singulièrement tous les groupes qui le constituent, en vue de pouvoir mettre en œuvre tous les engagements inscrits dans ce Communiqué. Le plan de mise en œuvre, préparé et approuvé par les participants représentant le CMFPR, le MAA et le GATIA durant l'atelier de deux jours tenu à Bamako les 29 et 30 juin 2016, contient les priorités exprimées dans ce Communiqué ainsi que de l'assistance nécessaire requise.

La Plateforme nommera un point focal de Haut Niveau qui sera appuyé par trois points focaux de Haut Niveau du CMFPR, MAA et GATIA, avec pour rôle de diriger et de coordonner les efforts de la Plateforme et de travailler avec le système des Nations Unies au Mali ainsi que le bureau de la Représentante du Secrétaire Général de l'ONU sur les violences sexuelles liées aux conflits pour la mise en œuvre effective de ce Communiqué.

Me Harouna Toureh
Président de la Plateforme

Adhésion:

Mr.
Président
CMFPR

Mr.
Président
GATIA

Mr.
Président
MAA

Annex XXVIII: Overview of violations against children in Mali

1. In May 2021, the report of the Secretary General report on Children in armed conflict noted elevated numbers of grave violations against children from January to December 2020, with 809 grave violations against 535 children (394 boys, 135 girls, 6 sex unknown).⁴²
2. During this period, the United Nations verified the use and recruitment of 284 children by the CMA, including MNLA, HCUA, MAA; the Plateforme include GATIA, Ganda Koy, Ganda Lassa Izo, MSA; DNA; FLM; and the Malian armed forces). Most children were recruited in Kidal (112) and Gao regions (75) regions. The report expressed grave concern by the continued recruitment and use of children by the CMA and Plateforme; called on the CMA to continue implementing its 2016 action plan; and called on the Plateforme to adopt and implement an action plan addressing children recruitment and use.⁴³
3. In addition, the Secretary General reported that 173 children (115 boys, 52 girls, 6 sex unknown) killed and maimed. Most of these incidents were reported in Mopti region (134), because of attacks on villages, crossfire, improvised explosive devices and explosive remnants of war. In addition, 80 children were abducted (48 boys, 32 girls), most of them by unidentified perpetrators (63). Twelve girls were victims of sexual violence (2 cases perpetrated by the Malian armed forces and by 10 unidentified perpetrators). The UN verified 36 attacks on schools and 25 hospitals, mostly attributed to unidentified perpetrators (57) and to JNIM, ISGS, DNA and the Malian armed forces. One school was reportedly used by Dozo hunters in Mopti. Denial of humanitarian access affecting children was mostly reported Mopti (60), Gao (39) and Ménaka (35) regions.⁴⁴
4. During its mission in Gao region, the Panel was informed of several incidents of killing, maiming, and kidnapping of children were reported by unidentified individuals. For instance, on 27 March 2021, the corpse of a child was found beheaded in the neighbourhood of Aljanabandja in Gao;⁴⁵ a 7-year-old girl was hit with a machete by two unidentified men and severely injured; two unidentified men on a motorcycle attempted to kidnap a 2-year-old girl at the quartier 8; two unidentified men attempted to an infant from his home in Chateau.⁴⁶ Several reports indicated that these incidents were a recent phenomenon and suspected that they may be perpetrated by foreign miners. Furthermore, during its mandate, was informed of allegations on the integration of children in the DDR process using fake IDs. The Panel notes the findings of the Secretary General report, and the additional information received for further investigations.

⁴² Secretary General report, 06 May 2021, A/75/873–S/2021/437

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Confidential interview, Gao, 13 March 2021.

⁴⁶ Confidential report, 10 March 2021; confidential report 12 March 2021.

Annex XXIX: List of reported abductions and/or killings of village chief

The Panel received the following credible reports on incidents of abductions and/or killings of village chiefs in Ansongo cercle, Gao region, and one incident in Menaka, October 2020 and May 2021 (source: confidential UN reports). The Panel did not investigate these reports.

Date of incident	Location	Event	Source
23 October 2020	Tikanassine village, Tin-Hama commune, Ansongo cercle	Unidentified armed men on motorcycles reportedly stormed into Tikanassine village (located 24 km south of Tin-Hama, in Tin-Hama commune, Ansongo cercle), and abducted the village chief for not paying the requested <i>zakat</i> (tax form imposed by ISGS).	UN report, 28 October 2020
3 November 2020	Sorory village, Ansongo cercle	Unidentified armed individuals on motorcycles stormed into Sorory village (located 65km south of Ansongo on the Ansongo-Labezanga Axis) and abducted the village chief for not paying <i>zakat</i> on livestock.	UN report, 06 November 2020
19 December 2020	Ikalla village, Tin-Hama, Ansongo cercle	Unidentified armed elements arrived on motorcycles in Ikalla village (16 km south of Tin-Hama, Ansongo cercle) and abducted the village chief for not paying <i>zakat</i> on livestock.	UN report, 25 December 2020
7 March 2021	Karou village, Ansongo cercle	Four unidentified armed men on motorcycles arrived in Karou village (located 18 km north of Labezanga) and kidnapped the village chief Ahamadou Diallo.	UN report, 10 March 2021
8 March 2021	Inalabague, Bourra, Ansongo village	On 8 March 2021, unidentified armed men arrived in the village of Inalabague and abducted the village chief for non-payment of the <i>zakat</i> on livestock.	UN report, 12 March 2021
14 March 2021	Abokaira village, Bamba commune, Bourem cercle	JNIM elements kidnapped the village chief in Abakaira Songahi village (130 km west of Bourem, Bamba commune, Bourem cercle) during the village's weekly market.	UN report, 19 March 2021
4 April 2021	Tagacherif camp, Tin-Hama, Ansongo cercle	Elements allegedly affiliated with ISGS abducted the village chief and eight other persons of the Touareg community in Tagacherif camp site (located 40 km north-west of Tin-Hama, Ansongo cercle) and stole their livestock. On 6 April, the abductees were released except the village chief.	UN report, 06 April 2021
23 April 2021	Agarangabo village, Menaka	The chief of Agarangabo village (Menaka) was reportedly killed by ISGS elements.	UN report, 23 April 2021; UN report, 05 May 2021
9 May 2021	Gassi village, Bourra commune, Ansongo cercle	At around 08:00PM, unidentified armed men broke into a house in the village of Gassi (25 km southeast of Ansongo, Bourra commune), abducting the village chief and stealing his livestock. He was reportedly found dead 17 May 2021 near Tassiga village, in Ansongo cercle.	UN report, 10 May 2021; UN reports, 19 May 2021

Annex XXX: Reported violations by FAMa in Mopti region

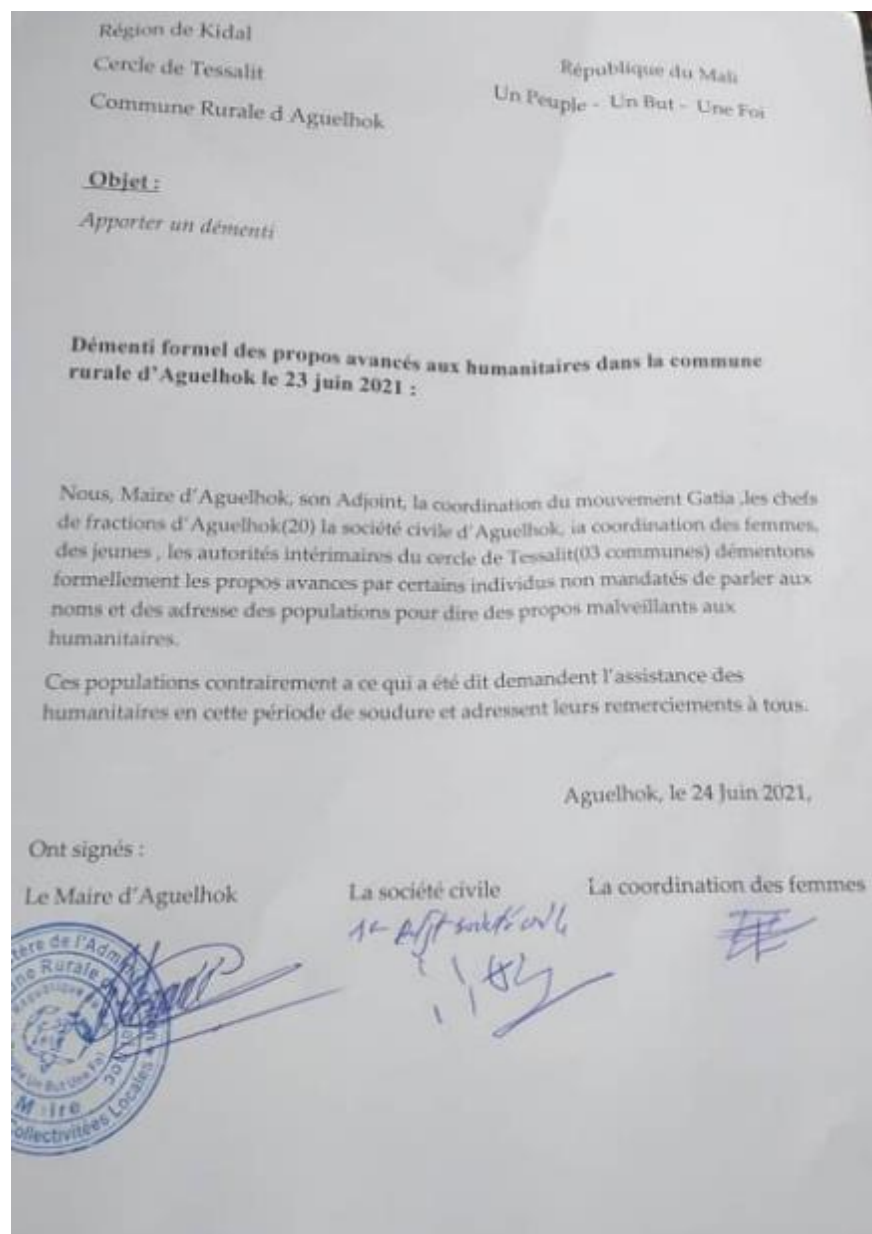
1. The Panel continues to receive information on FAMa violations in and around Boni, Duentza. This includes an incident on 18 March 2021, when FAMa patrol hit an IED on the outskirts of Boni village killing at least a soldier and wounded another. One soldier who was unharmed asked two men on motorbikes who were near the scene to lie face down on the ground and called base for reinforcements. The officers shot dead the two men the two men lying on the ground and shot indiscriminately at the civilian population in Boni.⁴⁷ The Panel also received credible reports of extra-judicial executions by FAMa in nearby village. On 1 March, several FAMa vehicles entered the Fulani villages of Tanborga, and Guitram, in the Haire commune, reportedly executed two Fulani men, burned several houses, granaries and livestock. On 6 March, FAMa burned several homes and granaries in hamlets in the vicinity of Beni-Bebbi village, located ten kilometers south of Boni, in Haire commune. Subsequently eleven households fled to Boni.⁴⁸
2. The Panel will continue to verify and investigate these events and will report its findings to the Committee.
3. In previous years, the Panel has investigated and reported on serious violations by FAMa in Mopti region, including the events of Ogossagou on 14 February 2020 (see S/2018/581, annex XIII; S/2019/636; S/2020/785/Rev.1).⁴⁹

⁴⁷ Confidential telephone interviews, June 2021; also see report by Human Rights Watch, April 2021, Mali: Killings, 'Disappearances' in Military Operations. <https://www.hrw.org/news/2021/04/20/mali-killings-disappearances-military-operations>, accessed on 07.11.2021.

⁴⁸ Confidential reports, March 2021.

⁴⁹ For a comprehensive list of reports by human rights organisation on human rights violations perpetrated by FAMa from 2013 to 2020, see online tool by the Security Forces Monitor https://whowasincommand.com/en/search/?entity_type=Violation&selected_facets=countries_exact%3AMali; accessed on 11 July 2021.

Annex XXXI: GATIA statement on humanitarian needs in Aguelhok, 24 June 2021



Les jeunes Les chefs de Fractions La coordination de Gafia

W ~~no point~~ 1.04.27.5

Rina Ay Gahid Bida Ay Gahid
tel: 76 23 87 33 Bida Ay Gahid
Bida Ay Gahid
tel: 81 53 61 45
tel: 84 87 93 66

Le Président de l'Assemblée Interimaire
du Cercle de Tenalit
Le 1^{er} Vice Président

Auf

Mohamed Ay Acheuf
tel: 73 10 93 64